



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	4
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	4
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN AU 31 DECEMBRE 2022	6
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2022	7
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES	8
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	10
1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a Normes comptables	10
1.b Principes de consolidation	18
1.c Conversion des opérations en devises	22
1.d Marge d'intérêts, commissions et produits des autres activités	23
1.e Actifs et passifs financiers	24
1.f Normes comptables propres aux activités d'assurance	37
1.g Immobilisations	41
1.h Contrats de location	42
1.i Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	43
1.j Avantages bénéficiant au personnel	43
1.k Paiements à base d'actions	45
1.l Provisions de passif	45
1.m Impôt courant et différé	46
1.n Tableau des flux de trésorerie	46
1.o Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	47
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	48
2.a Marge d'intérêts	48
2.b Commissions	50
2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	50
2.d Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	51
2.e Produits nets des activités d'assurance	51
2.f Produits et charges des autres activités	52
2.g Autres charges générales d'exploitation	52
2.h Coût du risque	52
2.i Gains nets sur autres actifs immobilisés	63
2.j Impôt sur les bénéfices	63
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	64
4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2022	68
4.a Instruments financiers en valeur de marché par résultat	68
4.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	70
4.c Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	72
4.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	73
4.e Actifs financiers au coût amorti	83
4.f Encours dépréciés (strate 3)	85
4.g Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle	86
4.h Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	86
4.i Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	88
4.j Provisions techniques et autres passifs d'assurance	90
4.k Impôts courants et différés	91
4.l Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	92

4.m Participations dans les sociétés mises en équivalence	92
4.n Immobilisations de placement et d'exploitation	93
4.o Ecarts d'acquisition	95
4.p Provisions pour risques et charges	98
4.q Compensation des actifs et passifs financiers	99
4.r Transferts d'actifs financiers	102
5. ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS	103
5.a Engagements de financement donnés ou reçus	103
5.b Engagements de garantie donnés par signature	103
5.c Engagements sur titres	104
5.d Autres engagements de garantie	104
6. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	105
6.a Frais de personnel	105
6.b Avantages postérieurs à l'emploi	105
6.c Autres avantages à long terme	113
6.d Indemnités de fin de contrat de travail	113
6.e Paiements à base d'actions	114
7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	115
7.a Evolution du capital et résultat par action	115
7.b Procédures judiciaires et d'arbitrage	119
7.c Regroupement d'entreprises et perte de contrôle ou d'influence notable	120
7.d Activités destinées à être cédées	122
7.e Evénement postérieur à la clôture	125
7.f Intérêts minoritaires	125
7.g Restrictions significatives dans les filiales, coentreprises et entreprises associées	127
7.h Entités structurées	128
7.i Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	130
7.j Relations avec les autres parties liées	132
7.k Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	133
7.l Périmètre de consolidation	135
7.m Honoraires des commissaires aux comptes	158

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration de BNP Paribas le 6 février 2023. Les états financiers consolidés sont présentés au titre des exercices 2022 et 2021. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2020 est consultable dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mars 2022 sous le numéro D.22-0098.

Le Groupe a conclu le 18 décembre 2021 un accord avec BMO Groupe Financier pour la cession de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par l'ensemble homogène BancWest. Les conditions de cette opération rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente (cf. note 7.d *Activités destinées à être cédées*) conduisant à présenter sur une ligne distincte le « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Un reclassement similaire est opéré au sein de l'état du Résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ainsi qu'au sein du Tableau des flux de trésorerie. L'effet de ce reclassement sur les agrégats du compte du résultat est présenté en note 3 *Informations sectorielles*. A la suite de la réception des autorisations réglementaires, l'opération a été finalisée le 1er février 2023.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

En millions d'euros	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Intérêts et produits assimilés	2.a	41 082	29 518
Intérêts et charges assimilées	2.a	(20 251)	(10 280)
Commissions (produits)	2.b	14 622	15 037
Commissions (charges)	2.b	(4 444)	(4 675)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	9 358	7 615
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	2.d	138	164
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		(41)	(2)
Produits nets des activités d'assurance	2.e	4 296	4 332
Produits des autres activités	2.f	15 701	15 482
Charges des autres activités	2.f	(12 830)	(13 429)
PRODUIT NET BANCAIRE DES ACTIVITES POURSUIVIES		47 631	43 762
Frais de personnel	6.a	(17 605)	(16 417)
Autres charges générales d'exploitation	2.g	(11 696)	(10 705)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.n	(2 394)	(2 344)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES		15 936	14 296
Coût du risque	2.h	(3 004)	(2 971)
RESULTAT D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES		12 932	11 325
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.m	699	494
Gains nets sur autres actifs immobilisés	2.i	(253)	834
Ecarts d'acquisition	4.o	249	91
RESULTAT AVANT IMPOT DES ACTIVITES POURSUIVIES		13 627	12 744
Impôt sur les bénéfices des activités poursuivies	2.j	(3 716)	(3 584)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		9 911	9 160
Résultat net des activités destinées à être cédées	7.d	686	720
RESULTAT NET		10 597	9 880
dont intérêts minoritaires		401	392
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		10 196	9 488
Résultat par action	7.a	7,80	7,26
Résultat dilué par action	7.a	7,80	7,26

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net	10 597	9 880
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(3 593)	712
Eléments pouvant être rapportés au résultat	(3 953)	26
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	1 041	481
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(754)	(379)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(120)	(115)
- Variations de valeur des placements des activités d'assurance		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(2 513)	(387)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(45)	(191)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(1 468)	(620)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	14	(31)
- Impôt sur les bénéfices	1 249	402
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence, nettes d'impôt	(917)	295
- Variations de valeur des éléments relatifs aux activités destinées à être cédées, nettes d'impôt	(440)	571
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	360	686
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	(20)	413
- Réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas	515	25
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(102)	347
- Impôt sur les bénéfices	(96)	(125)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence, nettes d'impôt	57	17
- Variations de valeur des éléments relatifs aux activités destinées à être cédées, nettes d'impôt	6	9
Total	7 004	10 592
- Part du Groupe	6 519	10 200
- Part des minoritaires	485	392

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIF			
Caisse, banques centrales		318 560	347 883
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	4.a	166 077	191 507
Prêts et opérations de pension	4.a	191 125	249 808
Instruments financiers dérivés	4.a	327 932	240 423
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	25 401	8 680
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			
Titres de dette	4.c	35 878	38 906
Instruments de capitaux propres	4.c	2 188	2 558
Actifs financiers au coût amorti			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.e	32 616	21 751
Prêts et créances sur la clientèle	4.e	857 020	814 000
Titres de dette	4.e	114 014	108 510
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(7 477)	3 005
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	4.i	247 403	280 766
Actifs d'impôts courants et différés	4.k	5 893	5 866
Comptes de régularisation et actifs divers	4.l	209 092	179 123
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.m	6 263	6 528
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	4.n	38 468	35 083
Immobilisations incorporelles	4.n	3 790	3 659
Ecarts d'acquisition	4.o	5 294	5 121
Actifs destinés à être cédés	7.d	86 839	91 267
TOTAL ACTIF		2 666 376	2 634 444
DETTES			
Banques centrales		3 054	1 244
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	4.a	99 155	112 338
Dépôts et opérations de pension	4.a	234 076	293 456
Dettes représentées par un titre	4.a	70 460	70 383
Instruments financiers dérivés	4.a	300 121	237 397
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	40 001	10 076
Passifs financiers au coût amorti			
Dettes envers les établissements de crédit	4.g	124 718	165 699
Dettes envers la clientèle	4.g	1 008 054	957 684
Dettes représentées par un titre	4.h	154 143	149 723
Dettes subordonnées	4.h	24 156	24 720
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(20 201)	1 367
Passifs d'impôts courants et différés	4.k	3 054	3 103
Comptes de régularisation et passifs divers	4.l	185 456	145 399
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	4.j	226 532	254 795
Provisions pour risques et charges	4.p	10 040	10 187
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	7.d	77 002	74 366
TOTAL DETTES		2 539 821	2 511 937
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		115 149	108 176
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		10 196	9 488
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		125 345	117 664
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(3 553)	222
Total part du Groupe		121 792	117 886
Intérêts minoritaires	7.f	4 763	4 621
TOTAL CAPITAUX PROPRES		126 555	122 507
TOTAL PASSIF		2 666 376	2 634 444

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2022

En millions d'euros	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat avant impôt des activités poursuivies		13 627	12 744
Résultat avant impôt des activités destinées à être cédées		823	893
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat		21 425	26 336
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		6 516	6 781
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		91	22
Dotations nettes aux provisions		2 743	13 150
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(699)	(494)
Charges (produits) nets des activités d'investissement		265	(923)
(Produits) nets des activités de financement		(1 192)	(1 105)
Autres mouvements		13 701	8 905
Diminution (augmentation) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(88 712)	2 403
Diminution (augmentation) nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit		(46 852)	39 029
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(29 798)	(24 497)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(10 063)	(9 773)
Impôts versés		(1 999)	(2 356)
DIMINUTION (AUGMENTATION) NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		(52 837)	42 376
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations		366	482
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(2 529)	(1 664)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(2 163)	(1 182)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(2 578)	(5 699)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		11 828	20 215
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		9 250	14 516
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		1 030	107
DIMINUTION (AUGMENTATION) NETTE DE LA TRESORERIE		(44 720)	55 817
dont diminution (augmentation) nette de la trésorerie des activités destinées à être cédées	7.d	(11 935)	10 739
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		362 418	306 601
Comptes actifs de caisse, banques centrales		347 901	308 721
Comptes passifs de banques centrales		(1 244)	(1 594)
Prêts à vue aux établissements de crédit		10 156	8 380
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.g	(9 105)	(8 995)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		156	89
Comptes de trésorerie et assimilée classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »		14 554	
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		317 698	362 418
Comptes actifs de caisse, banques centrales		318 581	347 901
Comptes passifs de banques centrales		(3 054)	(1 244)
Prêts à vue aux établissements de crédit		11 927	10 156
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.g	(12 538)	(9 105)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		163	156
Comptes de trésorerie et assimilée classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »		2 619	14 554
DIMINUTION (AUGMENTATION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		(44 720)	55 817

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat				
	Actions ordinaires et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Activités destinées à être cédées	Total
En millions d'euros									
Situation au 1er janvier 2021	27 053	9 948	76 294	113 295	461	(303)	154		312
Effet du changement de méthode de calcul des indemnités de fin de carrière (note 6.b)			74	74					
Affectation du résultat de l'exercice 2020			(3 323)	(3 323)					
Augmentations de capital et émissions		1 026	(1)	1 025					
Réduction ou remboursement de capital	(897)	(1 768)	(26)	(2 691)					
Mouvements sur titres propres	191	1	18	210					
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(412)	(412)					
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 7.f)									
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 7.f)			8	8					
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			5	5					
Autres variations			(9)	(9)					
Gains ou pertes réalisés reclassés en réserves			(6)	(6)	(11)	17			6
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					390	19	270		679
Résultat net au 31 décembre 2021			9 488	9 488					
Reclassement des activités destinées à être cédées							125	(125)	
Situation au 31 décembre 2021	26 347	9 207	82 110	117 664	840	(267)	549	(125)	997
Effet de la 1^{ère} application de la norme IAS 29 en Turquie			(39)	(39)					
Situation au 1er janvier 2022	26 347	9 207	82 071	117 625	840	(267)	549	(125)	997
Affectation du résultat de l'exercice 2021			(4 527)	(4 527)					
Augmentations de capital et émissions		5 024	(4)	5 020					
Réduction ou remboursement de capital		(2 430)	(123)	(2 553)					
Mouvements sur titres propres	(157)	(1)	(151)	(309)					
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(374)	(374)					
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 7.f)									
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			1	1					
Autres variations			2	2					
Gains ou pertes réalisés reclassés en réserves			263	263	(267)	3	1		(263)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					(25)	383	(10)	6	354
Résultat net au 31 décembre 2022			10 196	10 196					
Situation au 31 décembre 2022	26 190	11 800	87 355	125 345	548	119	540	(119)	1 088

DU 1er JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2022

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat						Total part du Groupe	Intérêts minoritaires (note 7.f)	Capitaux propres totaux
Parités monétaires	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Placements de l'activité d'assurance	Instruments dérivés de couverture	Activités destinées à être cédées	Total			
(5 033)	557	2 234	1 434		(808)	112 799	4 550	117 349
					-	74		74
					-	(3 323)	(221)	(3 544)
					-	1 025	10	1 035
					-	(2 691)	(73)	(2 764)
					-	210		210
					-	(412)		(412)
					-	-	(139)	(139)
					-	8	55	63
					-	5	38	43
					-	(9)	9	-
					-	-	-	-
1 385	(476)	(423)	(453)		33	712		712
					-	9 488	392	9 880
(687)	41		38	608	-	-		-
(4 335)	122	1 811	1 019	608	(775)	117 886	4 621	122 507
165					165	126	48	174
(4 170)	122	1 811	1 019	608	(610)	118 012	4 669	122 681
					-	(4 527)	(133)	(4 660)
					-	5 020	34	5 054
					-	(2 553)		(2 553)
					-	(309)		(309)
					-	(374)		(374)
					-	-	(136)	(136)
					-	1	(157)	(156)
					-	2	(1)	1
					-	-	-	-
976	(633)	(3 165)	(769)	(440)	(4 031)	(3 677)	84	(3 593)
					-	10 196	401	10 597
(3 194)	(511)	(1 354)	250	168	(4 641)	121 792	4 763	126 555

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES

1.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues.

Les informations relatives à la nature et à l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux contrats d'assurance requises par IFRS 4 « Contrats d'assurance », ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2022 sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers et sont identifiées dans le rapport de gestion par la mention « audité ». La section 4 du chapitre 5, paragraphe Expositions, provisions et coût du risque, présente notamment les informations relatives à IFRS 7 concernant les expositions au risque de crédit et dépréciations correspondantes détaillées en fonction de leur statut, performant ou non performant, par zone géographique et par secteur, ainsi que le détail des prêts et créances sujets à moratoires ou aux mécanismes de garanties publiques en réponse à la crise sanitaire.

- Dans le cadre de la réforme des taux IBOR et Eonia, le Groupe a lancé fin 2018 un programme mondial de transition impliquant l'ensemble des métiers et fonctions. Ce programme vise à encadrer et à mettre en œuvre le processus de transition des anciens taux d'intérêt de référence vers les nouveaux taux dans les juridictions et les devises majeures (euro, livre sterling, dollar américain, franc suisse et yen), tout en réduisant les risques liés à cette transition et en respectant les délais fixés par les autorités compétentes. Le Groupe a contribué aux travaux de place menés conjointement avec les banques centrales et les superviseurs.

Les annonces des autorités publiques du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'administrateur des taux Libor (ICE BA) fin novembre 2020 ont modifié le calendrier de transition qui devait s'achever initialement à la fin de l'année 2021. Pour les Libor GBP et JPY, des Libor synthétiques ont été publiés au-delà de cette échéance pour certains contrats qualifiés de « *tough legacy* » (i.e. n'ayant pas basculé de Libor à un indice de remplacement). La publication des Libor synthétiques GBP et JPY a été interrompue fin 2022. Aux États-Unis, la publication du Libor USD perdurera jusqu'à mi-2023, et une solution législative a été adoptée au niveau fédéral au premier trimestre 2022 en vue d'adresser le cas des contrats dit « *legacy* ». En outre, la FCA (Financial Conduct Authority) britannique a lancé une consultation au cours de l'été 2022 concernant une éventuelle publication d'un Libor synthétique en USD – qui serait applicable aux contrats régis par le droit britannique.

Pour les contrats indexés sur le Libor CHF et n'ayant pu être renégociés avant sa disparition fin 2021, la Commission européenne a prévu une solution législative remplaçant ce taux par un taux SARON (Swiss Average Rate OverNight) capitalisé quotidiennement, plus un spread visant à assurer la neutralité économique de ce changement.

En Europe, la transition Eonia-€STR, de nature strictement technique compte tenu du lien fixe entre ces deux indices, s'est finalisée fin décembre 2021, tandis que le maintien de l'Euribor sur une base *sine die* a été confirmé.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Sur la base des progrès réalisés à ce jour, notamment par la définition d'un plan détaillé et son exécution, la Banque est confiante dans sa capacité opérationnelle à gérer le processus de transition de larges volumes de transactions vers les nouveaux taux de référence.

La réforme des taux IBOR expose la Banque à divers risques que le programme vise à gérer étroitement, en particulier :

- des risques de conduite du changement, mais aussi de contentieux et de comportement liés aux négociations avec les clients et les contreparties de marché dans le cadre de la modification des contrats existants ;
- des risques opérationnels, liés aux modifications des systèmes informatiques et des processus de la banque ;
- des risques économiques en cas de perturbations des marchés financiers liées aux différentes transitions induites par la réforme IBOR ;
- des risques de valorisation dans un scénario de réduction de liquidité pendant la transition sur certains segments de marché d'instruments dérivés.

En septembre 2019, l'IASB a publié des amendements « Phase 1 » à IAS 39 et IFRS 7 modifiant les exigences relatives à la comptabilité de couverture, afin que les couvertures affectées par la réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré l'incertitude liée à la période de transition des instruments couverts et de couverture vers les nouveaux taux. Ces amendements, adoptés par la Commission européenne le 15 janvier 2020, sont appliqués par le Groupe depuis le 31 décembre 2019.

L'IASB a publié en août 2020 des amendements « Phase 2 » à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 introduisant plusieurs modifications applicables lors de la transition effective vers les nouveaux taux d'intérêt de référence. Ces amendements permettent de traiter les changements apportés aux flux de trésorerie contractuels des instruments financiers résultant de la réforme des taux IBOR comme une simple refixation de leur taux d'intérêt variable, à condition cependant que ces changements s'effectuent sur une base économiquement équivalente. Ils permettent par ailleurs la poursuite des relations de couverture, sous réserve d'amender leur documentation pour refléter les changements apportés aux instruments couverts, aux instruments de couverture, au risque couvert, et/ou à la méthode de mesure de l'efficacité lors de la transition vers les nouveaux taux de référence. Les mesures introduites dans ce cadre incluent par ailleurs :

- la possibilité de documenter un taux d'intérêt comme composante de risque couverte même si ce taux n'est pas immédiatement séparément identifiable, et ce à condition de s'attendre raisonnablement à ce qu'il le devienne dans un délai de 24 mois ;
- la possibilité de refixer à zéro les variations de valeur cumulées dans le cadre du test sur l'inefficacité des relations de couverture ; et
- l'obligation d'isoler dans des sous-groupes, dans le cadre des couvertures de portefeuille, les instruments faisant référence aux nouveaux taux sans risque de référence.

Ces amendements, adoptés par la Commission européenne en décembre 2020, sont appliqués par le Groupe depuis le 31 décembre 2020, ce qui lui permet de maintenir ses relations de couvertures existantes ayant été modifiées du fait de la transition vers les nouveaux taux de référence.

Le Groupe a documenté des relations de couverture au regard des taux d'intérêt de référence visés par la réforme, principalement l'Eonia et les taux Libor. Pour ces relations de couverture, les instruments couverts et de couverture sont progressivement amendés, quand nécessaire, afin d'incorporer les nouveaux taux. Les amendements « Phase 1 » à IAS 39 et IFRS 7 sont applicables dès lors que les termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture n'ont pas encore été amendés (par exemple avec l'inclusion d'une clause de « fallback »), ou s'ils ont été amendés et que les termes et la date de la transition vers les nouveaux taux d'intérêt de référence n'ont pas été clairement stipulés. Inversement, les amendements « Phase 2 » sont applicables dès lors que les termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture ont été amendés, et que les termes et la date de transition vers les nouveaux taux d'intérêt de référence ont été clairement stipulés.

Les montants notionnels des instruments de couverture documentés dans les relations de couverture impactées par la réforme des taux d'intérêt de référence sont présentés dans la note 4.b *Instruments financiers dérivés à usage de couverture*.

Au 31 décembre 2022, 56 808 contrats demeurent adossés au Libor USD, parmi lesquels 50 478 contrats de dérivés.

Au 31 décembre 2021, 112 405 contrats sont adossés au Libor USD, dont 72 867 contrats ayant une date de maturité postérieure au 30 juin 2023, parmi lesquels 54 628 contrats de dérivés.

- Le 16 mars 2022, l'International Practices Task Force du Center for Audit Quality, a inscrit la Turquie dans la liste des économies en hyperinflation, le taux d'inflation cumulée sur trois ans ayant atteint 100,6% à fin février 2022. En conséquence, le Groupe applique la norme IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes » pour la présentation des comptes de ses filiales consolidées situées en Turquie.

Ainsi, pour ces filiales, l'ensemble des actifs et passifs non monétaires, y compris les capitaux propres, et chacune des lignes du compte de résultat, sont réévalués en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (Consumer Price Index – CPI). Cette réévaluation entre le 1er janvier et la date de clôture se traduit par la constatation d'un gain ou d'une perte sur situation monétaire nette, constaté au sein de la ligne « Gains nets sur autres actifs immobilisés » (cf. note 2.i). Les comptes de ces filiales sont convertis en euros au taux de clôture, conformément aux dispositions spécifiques de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » applicables à la conversion des comptes des entités situées dans des pays en hyperinflation.

Conformément aux dispositions de la décision de l'IFRIC de mars 2020 sur le classement des effets de l'indexation et de la conversion des comptes des filiales en économie hyperinflationniste, le Groupe a opté pour la présentation de ces effets (y compris celui sur la situation nette en date de première application de la norme IAS 29) en variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres liées aux parités monétaires.

Au 1er janvier 2022, la première application d'IAS 29 se traduit par une augmentation de 174 millions d'euros des capitaux propres, dont 227 millions d'euros en « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres – parités monétaires ».

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2022 n'a pas eu d'effet sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2022.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2022 est optionnelle.

1.a.2 PRINCIPALES NOUVELLES NORMES PUBLIEES ET NON ENCORE APPLICABLES

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » publiée en mai 2017 puis amendée en juin 2020, remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Elle a été adoptée par l'Union européenne en novembre 2021, accompagnée d'une exemption optionnelle à l'application du regroupement par cohorte annuelle des contrats participatifs qui reposent sur une mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs sous-jacents aux engagements techniques. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. La date de transition à IFRS 17 sera donc le 1er janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme.

Le Groupe ayant différé l'application d'IFRS 9 pour ses entités d'assurance jusqu'à l'entrée en vigueur d'IFRS 17, celles-ci appliqueront donc cette norme à compter du 1er janvier 2023.

L'amendement à IFRS 17 relatif à la présentation du comparatif IFRS 9 et IFRS 17, publié par l'IASB en décembre 2021, a été adopté par l'Union européenne le 8 septembre 2022² et sera également appliqué par le Groupe.

Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis (si l'entité émet également des contrats d'assurance). La définition d'un contrat d'assurance n'a pas été modifiée par rapport à IFRS 4, à l'exception de l'appréciation du risque de perte pour l'assureur qui doit s'effectuer sur la base d'une valeur actuelle.

Comptabilisation et évaluation

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres. Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle

² Règlement UE n°2022/1491 du 8 septembre 2022

au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle), sauf lorsque l'exemption optionnelle prévue par le règlement européen trouve à s'appliquer.

- **Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)**

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière » déterminé selon la norme. Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels. L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

Si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ; si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat puis reprise sur la durée des contrats ou lorsque ces derniers redeviennent profitables. Les frais d'acquisition payés avant la première comptabilisation d'un groupe de contrats sont d'abord comptabilisés au bilan (et présentés en diminution des passifs ou en augmentation des actifs d'assurance selon la position globale du portefeuille), puis déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent lors de la comptabilisation de celui-ci.

A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif pour la couverture restante (qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels restante à cette date) et du passif pour les sinistres survenus (qui comprend uniquement les flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus, sans marge sur services contractuels). Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier sont mises à jour, ainsi que le taux d'actualisation, afin de refléter la situation à la clôture. La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimation des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période. Le relâchement des flux d'exécution des contrats attendus au titre de la période et la variation des estimations au titre des services passés sont enregistrés en résultat. L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en résultat ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

- **Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)**

Dans le cas des contrats participatifs directs, pour lesquels l'assureur doit payer à l'assuré une somme correspondant à la valeur de marché ou de modèle d'éléments sous-jacents clairement identifiés, diminuée d'une rémunération variable, un modèle spécifique (appelé « méthode des honoraires variables ») a été développé en adaptant le modèle général.

A chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché ou de modèle des éléments sous-jacents : la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie du résultat et la part revenant à l'assureur vient alimenter la marge sur services contractuels. Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier de ces contrats devrait être nul. Si certains actifs sous-jacents ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, l'assureur peut choisir de reclasser en capitaux propres la variation du passif liée à ces actifs.

- **Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)**

Les contrats de courte durée (moins d'un an) peuvent faire l'objet d'une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes, également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante. Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

- **Traitement de la réassurance**

La réassurance acceptée est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié. La réassurance cédée est également traitée selon le modèle général ou en modèle simplifié mais la marge sur services contractuels représentant le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance peut être négative et les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non performance du réassureur.

Présentation au bilan et au compte de résultat

En application des modifications d'IAS 1 résultant d'IFRS 17 :

- les contrats d'assurance (et de réassurance) émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent ;
- les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat entre :
 - o les produits des contrats d'assurance : relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement³), variation de l'ajustement pour risque, amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, écarts d'expérience sur primes ;
 - o les charges des contrats d'assurance : charges réelles rattachables aux contrats d'assurance engagées sur la période (à l'exclusion des remboursements de composantes d'investissement) et variations liées aux services passés, amortissement des frais d'acquisition, composante de perte initiale pour les contrats onéreux ainsi que son amortissement ;
 - o les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance : variation de la valeur comptable des contrats d'assurance résultant de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier y compris les changements d'hypothèses financières (à l'exception de celles ajustant la marge sur services contractuels dans le cas des contrats d'assurance avec éléments de participation directe), pour la part qui n'a pas été portée directement en capitaux propres sur option.
- concernant les éléments présentés en capitaux propres :
 - o dans le cas des contrats évalués selon le modèle général ou l'approche simplifiée, les effets de la variation des variables financières (notamment le taux d'actualisation) peuvent être présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pouvant être reclassés en résultat. Cette option peut être exercée par portefeuille ;
 - o dans le cas des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables, l'option de présenter séparément les produits financiers ou charges financières entre le compte de résultat et les capitaux propres peut être utilisée pour éviter une non-concordance comptable avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat net relativement aux éléments sous-jacents détenus.

Modalités d'application et principales options utilisées par le Groupe dans le cadre de la transition

Les principaux contrats relevant d'IFRS 17 émis par le Groupe correspondent à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens et à des contrats de type vie épargne.

Les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance et ceux couvrant les autres risques non vie seront évalués soit selon le modèle général, soit, si les conditions sont remplies, selon l'approche simplifiée. BNP Paribas retient pour la constitution des portefeuilles de contrats homogènes les critères discriminants suivants : entité juridique, nature des risques et partenaire distributeur. Le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque ajusté pour tenir compte de l'illiquidité des passifs. L'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode des quantiles. L'unité de couverture retenue pour l'amortissement de la marge sur services contractuels est dérivée de la prime de risque acquise à la période.

Les contrats vie et épargne sont constitués des contrats mono et multi-supports avec ou sans risque d'assurance incluant une composante à participation discrétionnaire adossée à des fonds en euros ou en devises (généralement des actifs financiers et immobiliers) et des contrats en unités de comptes avec une garantie plancher en cas de décès. Ces différents types de contrats répondent à la définition de contrats participatifs directs et seront donc évalués selon la méthode des honoraires variables. Lorsque ces contrats incluent une valeur de rachat, celle-ci répond à la définition d'une composante d'investissement non séparée. BNP Paribas retient pour les portefeuilles

³ Une composante d'investissement non distincte correspond au montant qui serait payé à l'assuré dans tous les cas de figure, que le sinistre couvert survienne ou non.

d'assurance vie et d'épargne les critères suivants : entité juridique, produit et actif sous-jacent. Les activités d'épargne et de retraite ont été classées dans des portefeuilles distincts (y compris sur la période précédant la transition). Le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque, extrapolé sur la durée excédant les données observables et corrigé d'une prime de liquidité déterminée sur la base des actifs sous-jacents. L'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode du coût du capital. L'unité de couverture retenue pour l'amortissement de la marge sur services contractuels correspond à la variation de l'épargne revenant aux assurés (déterminée en valeur actuelle), ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des actifs financiers par rapport à la projection actuarielle en risque neutre. Le Groupe a choisi d'appliquer l'option introduite par le règlement européen de ne pas diviser par cohorte annuelle les portefeuilles de contrats participatifs qui reposent sur une mutualisation intergénérationnelle. Cette option devrait s'appliquer aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire éligibles à la méthode des honoraires variables, mono-supports euros ou multi-supports incluant un fonds en euros, pour lesquels la participation aux bénéfices des assurés est mutualisée entre les différentes générations de souscripteurs, en France, en Italie et au Luxembourg.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente, comme l'autorise la norme. Pour les contrats Protection évalués en modèle général et pour les passifs pour des sinistres survenus des contrats en modèle simplifié, le choix des portefeuilles concernés a été fait en tenant compte à la fois des effets en résultat de la désactualisation des passifs et des modalités de comptabilisation des actifs les adossant. Dans le cas des contrats évalués selon le modèle des honoraires variables, le choix a été fait pour neutraliser les non-concordances comptables pouvant exister dans le compte de résultat entre l'effet des variations de valeur de marché sur les passifs d'assurance ou d'investissement et celui des actifs sous-jacents lorsque ces derniers ne sont pas comptabilisés en valeur de marché par résultat.

Le Groupe a choisi de présenter ses états financiers d'après le format proposé par la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-01 du 8 avril 2022. Selon l'option ouverte par la recommandation, le Groupe a prévu de présenter les placements des activités d'assurance et leur résultat distinctement des actifs et passifs financiers de l'activité bancaire.

Des contrats d'assurance peuvent être distribués et gérés par des entités non assurance du Groupe qui sont rémunérées à ce titre par des commissions payées par les entités d'assurance. Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels. Dans le cas de commissions entre des sociétés consolidées du Groupe, conformément aux recommandations de l'ESMA (32-63-1320) et de l'AMF (DOC-2022-06), le Groupe procédera au retraitement de la marge interne au bilan⁴ et au compte de résultat (dans la décomposition des passifs d'assurance et des résultats liés entre flux d'exécution et marge sur services contractuels) en présentant en charges des contrats d'assurance la part des frais généraux des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance. La marge interne retraitée est déterminée à partir de données de gestion normalisées de chacun des réseaux de distribution concernés.

Effets de transition attendus

- **IFRS 17**

Lancé dès 2017, le projet de préparation à la mise en œuvre de la norme IFRS 17 arrive à son terme avec la date de première application de la norme. Le déploiement des nouveaux outils de modélisation et de reporting s'est déroulé conformément au calendrier défini. Certaines options restent susceptibles d'évoluer dans le futur en fonction des interprétations normatives pouvant intervenir notamment au niveau de l'IFRIC.

La transition d'IFRS 4 vers IFRS 17 va conduire à annuler par contrepartie des capitaux propres les actifs et passifs des contrats d'assurance reconnus selon l'ancienne norme nets d'impôts différés : les passifs d'assurance et les actifs de réassurance détenus, la participation aux bénéfices différée résultant de la comptabilité reflet et les actifs incorporels spécifiques aux contrats d'assurance lorsqu'ils étaient reconnus. Les créances et dettes liées aux contrats d'assurance ou de réassurance doivent être rattachées à la nouvelle évaluation des passifs et actifs d'assurance.

IFRS 17 s'applique rétroactivement à l'ensemble des contrats en cours à la date de transition, soit au 1er janvier 2022 du fait de la période comparative obligatoire. Trois méthodes de transition sont prévues : une approche rétrospective complète et, si celle-ci ne peut pas être mise en œuvre, une approche rétrospective modifiée ou une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

Les entités contrôlées par le Groupe ont majoritairement appliqué l'approche rétrospective modifiée et plus marginalement, pour certains portefeuilles, une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

⁴ Ce retraitement a été pris en compte pour le bilan à la date de transition au 1^{er} janvier 2022.

En effet, l'ensemble des informations nécessaires n'étaient pas disponibles ou ne l'étaient pas à la granularité suffisante, notamment en raison des migrations de systèmes et des exigences de conservation des données, pour permettre une approche rétrospective complète. C'est le cas pour les flux de trésorerie historiques, les taux d'actualisation et les changements d'hypothèses et d'estimations qui seraient intervenus sur la période précédant la transition, d'autant que des modifications sont intervenues dans les modèles de projection au cours de cette période. De surcroît, l'approche rétrospective complète aurait exigé de reconstituer ce qu'auraient été les hypothèses ou les intentions de la direction au cours des périodes antérieures.

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée est de parvenir à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui aurait été obtenu par l'application rétrospective de la norme, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Les dispositions de transition d'IFRS 17 dans le cadre de cette approche autorisent différentes simplifications en matière de regroupement des contrats, de reconstitution des évaluations des contrats lors de la comptabilisation initiale, d'évaluation de la marge sur services contractuels (ou de l'élément de perte) et pour les produits financiers ou charges financières d'assurance (pour la partie enregistrée en capitaux propres).

Ainsi, les entités concernées ont appliqué l'approche rétrospective modifiée sur la majorité des portefeuilles de contrats existants, que ce soit en Protection ou en Vie / Epargne. Les simplifications utilisées ont été fonction des modèles d'évaluation et de la disponibilité des informations nécessaires selon les portefeuilles considérés.

Dans le cas des contrats Protection évalués selon le modèle général, le principe de l'approche rétrospective modifiée consiste à reconstituer les passifs à la date de comptabilisation initiale à partir de leur évaluation à la date de transition, en reconstituant rétroactivement les mouvements intervenus entre les deux dates avec des simplifications :

- les flux de trésorerie à l'origine sont estimés en ajoutant au montant à la date de transition les flux de trésorerie réels constatés entre les deux dates ;
- le taux d'actualisation à l'origine peut être déterminé avec des courbes de taux simulant celles à la date de première comptabilisation ;
- les variations de l'ajustement pour risque non financier entre la date d'origine et la date de transition peuvent être estimées à partir de chroniques de relâchement observées sur des contrats similaires.

Pour les passifs au titre de la couverture restante ainsi reconstitués à la date d'origine, la marge sur services contractuels initiale (si elle existe), déduction faite des frais d'acquisition payés sur la période intercalaire, est amortie sur la base des services rendus sur la période précédant la transition afin de déterminer le montant de la marge sur services contractuels restant à cette date, nette des frais d'acquisition restant à amortir.

Lorsque les contrats sont regroupés en un groupe unique à la date de transition, il est possible d'utiliser le taux d'actualisation à cette date.

Lorsque l'option de ventilation des variations financières entre résultat et capitaux propres est choisie, celle-ci nécessite de reconstituer le montant porté en capitaux propres à la date de transition à partir du taux à l'origine dans le cas du passif au titre de la couverture restante et du taux à la date de survenance dans le cas du passif au titre des sinistres survenus. Lorsqu'une telle reconstitution n'est pas possible, le montant porté en capitaux propres est nul.

Pour les besoins de cette reconstitution, les simplifications utilisées ont porté principalement sur les éléments suivants :

- la reconstitution des cohortes annuelles ou le regroupement en un seul groupe de contrats à la date de transition selon les données disponibles ;
- la reconstitution des flux de trésorerie d'exécution et des frais d'acquisition à amortir ;
- le relâchement de l'ajustement pour risque entre la date d'émission des contrats et la date de transition ;
- les taux d'actualisation (taux à l'origine dans le cas d'une reconstitution par cohortes annuelles ou taux moyen dans le cas d'un regroupement en un groupe unique de contrats à la date de transition) ;
- le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre des variations de taux d'actualisation, qui a été reconstitué sur la base des taux historiques ou mis à zéro si une telle reconstitution n'était pas réalisable.

Dans le cas des contrats Protection évalués selon le modèle simplifié, les provisions pour couverture restante ont généralement été déterminées à la transition à partir des anciennes provisions pour primes non acquises, nettes des frais d'acquisition. Les provisions pour sinistres survenus correspondant à ces contrats sont constituées des flux de trésorerie attendus et de l'ajustement pour risque non financier à la date de transition. Lorsque les flux de trésorerie ont été actualisés et pour les portefeuilles ayant fait l'objet du choix de la ventilation des variations financières entre résultat et capitaux propres, le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition

au titre des variations de taux d'actualisation a été reconstitué sur la base des taux historiques ou mis à zéro si une telle reconstitution n'était pas réalisable.

Pour les contrats Vie / Epargne évalués selon le modèle des honoraires variables, l'approche rétrospective modifiée consiste également à reconstituer le passif à la date d'origine en partant du passif à la date de transition. Toutefois, pour les passifs au titre de la couverture restante, la norme prévoit que la marge sur services contractuels à la date de transition soit déterminée selon l'approche suivante :

- de la valeur de réalisation des actifs sous-jacents à la date de transition sont d'abord déduits les flux de trésorerie d'exécution (flux de trésorerie actualisés et ajustement pour risque) à cette même date ;
- à ce montant sont ajoutés les produits prélevés sur les assurés, les variations de l'ajustement pour risque et déduits les frais d'acquisition payés sur la période intercalaire ;
- la marge sur services contractuels nette des frais d'acquisition ainsi reconstituée à l'origine est ensuite amortie jusqu'à la date de transition pour refléter les services rendus à cette date, ainsi que les frais d'acquisition restant à amortir.

Pour la mise en œuvre de cette approche, les principales simplifications ont été les suivantes :

- les contrats existants ont été regroupés selon la segmentation prévue post transition, sans découpage par cohortes annuelles, en lien avec le choix de l'exception prévue par le règlement européen ;
- dans le cas des fonds généraux communs à des contrats participatifs, non participatifs et aux capitaux propres, les actifs sous-jacents ont été définis sur la base de la répartition utilisée dans les comptes sociaux pour le calcul de la participation des assurés ;
- la marge sur services contractuels à la date de transition a ainsi été reconstituée :
 - o à partir de la valeur de marché des actifs sous-jacents (voir ci-avant) déduction faite des flux de trésorerie d'exécution à la date de transition ;
 - o en ajoutant les marges passées issues des données historiques (comptables ou de gestion), qui ont été réévaluées jusqu'à la date de transition (en utilisant la même approche, tenant compte du « sur rendement » des actifs, que celle qui sera utilisée après la transition) et ;
 - o déduction faite des frais d'acquisition restant à amortir ;
- le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre de l'ajustement pour non concordance comptable a été déterminé en utilisant la valeur de réalisation des actifs sous-jacents constatée en capitaux propres à la date de transition, comme autorisé par la norme.

Enfin, selon la méthode reposant sur la valeur de marché, la marge sur services contractuels à la date de transition est déterminée comme l'écart à la date de transition entre la valeur de réalisation (« juste valeur, déterminée sans tenir compte des composantes exigibles à vue ») et les flux d'exécution des contrats. Cette approche a été utilisée sur certains portefeuilles non significatifs lorsque l'approche rétrospective modifiée ne pouvait pas être mise en œuvre. Pour ces portefeuilles, la « juste valeur » a été estimée sur la base d'une évaluation selon Solvabilité 2 et, dans le cas particulier d'un regroupement d'entreprises récent datant de 2018, sur la base du montant affecté aux contrats lors de l'allocation du prix d'acquisition.

• IFRS 9

Le projet de mise en œuvre d'IFRS 9 au niveau du métier Assurance s'est largement appuyé sur l'expérience acquise par les autres métiers du Groupe appliquant déjà cette norme, notamment afin d'assurer une cohérence en matière de classification.

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance sont gérés par portefeuilles correspondant aux passifs d'assurance qu'ils adossent ou aux fonds propres. Les modèles de gestion ont donc été déterminés selon ces portefeuilles à la date de transition à IFRS 9.

En application des critères du modèle de gestion et des flux de trésorerie, les instruments de dettes seront en grande partie classés selon le modèle « collecte et vente », à l'exception de ceux en représentation des contrats en unités de compte, des instruments de dette détenus par les OPCVM consolidés et gérés en valeur liquidative, qui seront classés en valeur de marché ou de modèle par résultat. Certains actifs spécifiques seront évalués en valeur de marché sur option. Les instruments de capitaux propres seront majoritairement évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat sauf dans le cas de certains actifs des portefeuilles adossant les fonds propres et les contrats non participatifs, qui seront évalués en valeur de marché par contrepartie des capitaux propres. Les fonds non consolidés classés en actifs financiers disponibles à la vente sous IAS 39 seront reclassés en valeur de marché par contrepartie du résultat. Le traitement des dérivés reste inchangé, y compris pour la comptabilité de couverture pour laquelle les règles d'IAS 39 ont été maintenues par le Groupe.

Depuis début 2022, les actifs financiers sont suivis à la fois selon IAS 39 et IFRS 9. Le Groupe a prévu d'utiliser l'approche optionnelle de superposition de classification introduite par l'amendement à IFRS 17 relatif à la présentation du comparatif IFRS 9 - IFRS 17, qui permet de présenter les actifs financiers dans le comparatif 2022 comme si IFRS 9 était applicable à cette date. Ce choix s'appliquerait à l'ensemble des instruments financiers, y compris ceux décomptabilisés en 2022, tant en matière de classification que d'évaluation (y compris les dépréciations).

- **Amendements à d'autres normes**

Le Groupe a également prévu d'appliquer les modifications d'IAS 40 et d'IAS 16, consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en valeur de marché ou de modèle par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents de contrats participatifs directs. Il est également prévu d'appliquer les amendements à IAS 32 et IFRS 9 qui permettent de maintenir au bilan les actifs financiers émis par le Groupe qui sont détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs et qui sont évalués en valeur de marché par résultat.

- **Impacts estimés au 1er janvier 2022**

Concernant les contrats d'assurance, un exercice complet d'évaluation a été réalisé courant 2022 pour constituer le bilan d'ouverture au 1er janvier 2022 et préparer la période comparative au titre de 2022.

Sur la base de ces travaux, l'impact estimé sur les capitaux propres part du Groupe⁵ au 1er janvier 2022 de l'application des normes IFRS 17 et IFRS 9 et des différents amendements aux autres normes s'élève à -1,6 milliard d'euros. Cet impact est composé de 0,5 milliard d'euros lié à la transition d'IAS 39 à IFRS 9 et de -2,1 milliards d'euros liés à la transition d'IFRS 4 à IFRS 17⁶.

Au 1^{er} janvier 2022, pour les entités contrôlées, les passifs relatifs aux contrats d'assurance, nets des portefeuilles d'assurance en situation active, représentent 239,3 milliards d'euros et sont composés des éléments suivants :

- 219,2 milliards d'euros au titre de la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs ;
- 1,5 milliard d'euros au titre de l'ajustement pour risque ;
- 18,6 milliards d'euros au titre de la marge sur services contractuels.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

⁵ Y compris variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat.

⁶ Y compris les amendements à d'autres normes liés à l'entrée en vigueur d'IFRS 17, dont l'impact lié à la réévaluation des immeubles en valeur de marché pour 1,5 milliards d'euros, compensé par la réévaluation corrélative des passifs des contrats participatifs directs.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives, alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle est réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Lorsque le Groupe détient une participation dans une entreprise associée, directement ou indirectement via une entité qui est un organisme de capital-risque, un fonds commun de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité semblable telle qu'un fonds d'assurance lié à des placements, il peut choisir d'évaluer cette participation à la valeur de marché par résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres et des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyperinflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix, sont convertis au cours de clôture. Ce cours s'applique aussi bien pour la conversion des éléments d'actif et de passif qu'aux produits et charges.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers, sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

• Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survalueur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant antérieurement à cette date, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

• Evaluation des écarts d'acquisition

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"⁷. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

⁷ Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- **Actifs et passifs monétaires⁸ libellés en devises**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- **Actifs non monétaires libellés en devises**

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

⁸ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

1.d MARGE D'INTERETS, COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES

1.d.1 MARGE D'INTERETS

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Intérêts et produits / charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable. Les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

1.d.2 COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres, etc.

S'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions ;

- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distributions reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil, etc.

Produits des autres activités

Les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location simple sont enregistrés dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat.

S'agissant des revenus de promotion immobilière, le Groupe les enregistre en résultat :

- progressivement, lorsque la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation (par exemple des travaux en cours contrôlés par le client sur le terrain duquel l'actif se situe...), ou lorsque la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement et lui donne un droit exécutoire au paiement de la part effectuée jusqu'à la date considérée. Tel est le cas des contrats de type VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) en France ;
- à l'achèvement dans les autres cas.

S'agissant des revenus de prestations de services connexes à des contrats de location, le Groupe les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance.

1.e ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers, à l'exception de ceux relatifs aux activités d'assurance (cf note 1.f) sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

1.e.1 ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ». Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont elles aussi compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante « taux » - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli. Certains actifs financiers du groupe présentent une non-concordance entre la fréquence de révision du taux et la maturité de celui-ci, ou des taux déterminés selon des moyennes. Le Groupe a développé une démarche homogène permettant d'analyser cette altération de la valeur temps de l'argent.

S'agissant des taux règlementés, ils répondent au critère des flux de trésorerie dès lors qu'ils fournissent une contrepartie qui correspond globalement au passage du temps et n'exposent pas à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels qui seraient incohérents avec ceux d'un prêt de base (exemple : prêts accordés dans le cadre de la collecte des Livrets A).

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat. Par exemple, dans le cas des prêts aux particuliers, la pénalité limitée à 6 mois d'intérêts ou 3 % du capital restant dû est considérée comme raisonnable. Les pénalités actuarielles correspondant à la différence actualisée entre les flux de trésorerie contractuels résiduels du prêt et leur remplacement auprès d'une contrepartie similaire ou sur le marché interbancaire pour une maturité équivalente sont également considérées comme raisonnables, y compris lorsque la pénalité peut être positive ou négative (i.e. pénalité dite symétrique). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause. Les clauses d'ajustement de la marge en fonction de l'atteinte d'objectifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG), présentes dans des financements octroyés en vue d'encourager le développement durable des entreprises, ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie dès lors que cet ajustement est considéré comme de minimis. Les instruments structurés indexés sur des indices ESG de marché ne remplissent pas le critère des flux de trésorerie.

Dans le cas particulier des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs (« tranches »), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère « sans recours », contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité ad-hoc. C'est le cas notamment de nombreux prêts de financement de projets ou de financement d'actifs. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure où ces prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie. En pratique, le seul fait que l'actif financier donne lieu à des paiements correspondant au principal et aux intérêts n'est pas suffisant pour conclure que l'instrument sans recours remplit le critère des flux de trésorerie. Dans ce cas, les actifs sous-jacents particuliers sur lesquels porte le recours limité doivent être analysés selon l'approche dite « par transparence ». Si ces actifs ne remplissent pas eux-mêmes les critères de flux de trésorerie, une appréciation du rehaussement de crédit existant est effectuée. Les éléments suivants sont notamment analysés : structuration et dimensionnement de l'opération, niveau de fonds propres de la structure emprunteuse, source de remboursement attendue, volatilité du prix de l'actif sous-jacent. Cette analyse est appliquée aux prêts « sans recours » accordés par le Groupe.

La catégorie « Actifs financiers au coût amorti » inclut notamment les crédits consentis par le Groupe, ainsi que les prises en pension et les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectent le critère des flux de trésorerie.

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (note 1.e.5).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

1.e.2 ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.
- critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». De même, les pertes attendues, calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en coût du risque, ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

1.e.3 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

1.e.4 CONTRATS D'ÉPARGNE ET PRETS RÉGLEMENTÉS

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.e.5 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI ET DES INSTRUMENTS DE DETTE EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général

Le Groupe identifie trois "strates" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (« strate 3 ») : la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

S'agissant des produits d'intérêts, pour les encours des « strates 1 et 2 », ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la « strate 3 », les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés. Cette définition tient compte des orientations de l'EBA du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Actifs financiers dépréciés ou douteux

Définition

Un actif financier est considéré comme déprécié ou douteux et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section *Restructuration des actifs financiers*).

Cas particulier des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission

Dans certains cas, les actifs financiers sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale.

Pour ces actifs, il n'est pas constaté de provision à la comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif résulte de la prise en compte des pertes de crédit attendues à maturité dans les flux de trésorerie estimés initialement. Toute variation ultérieure, positive ou négative, des pertes de crédit attendues à maturité donne lieu à un ajustement de dépréciation en résultat.

Modèle simplifié

Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêté.

Le Groupe applique ce modèle aux créances commerciales de maturité inférieure à 12 mois.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut issues des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'appréciation de la détérioration s'appuie également sur l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois.

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'octroi de moratoires répondant aux critères définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020, et amendées le 2 décembre 2020, n'a pas été considéré, pris isolément, comme un indicateur de détérioration significative du risque de crédit entraînant un transfert automatique en strate 2. L'octroi de moratoires « privés » répondant à des critères équivalents à ceux définis dans les orientations de l'EBA a suivi ce même traitement. Les moratoires ne déclenchent pas le décompte des jours de retard de paiement tant que le nouvel échéancier est respecté.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 2.h *Coût du risque*.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2). Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, compte tenu des caractéristiques des portefeuilles, la méthode utilisée est basée d'une part sur les probabilités de transition vers la déchéance du terme, et d'autre part sur des taux de perte actualisés post-déchéance du terme. Les calculs des paramètres sont réalisés statistiquement par population homogène.

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (i.e. qui devraient être reçus). Le cas échéant, l'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte d'un scénario de flux de trésorerie provenant de la cession des prêts ou d'ensembles de prêts en défaut. Le produit de la vente est considéré net des coûts de cession.

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été ajusté pour être conforme aux dispositions d'IFRS 9, notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier sont pris en compte, y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle est utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

Probabilités de défaut (PD)

La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La détermination des PD s'appuie sur le système de notation interne du Groupe qui est décrit dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel (partie 5.4 *Risque de crédit – Dispositif de gestion du risque de crédit*). Cette section décrit la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les politiques de crédit et de notation, notamment par la mise en place d'un nouvel outil d'évaluation : l'*ESG Assessment*.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles (« Point in Time » ou "PIT").

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (Exposure At Default – « EAD »).

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Dans le cadre des prêts garantis, la garantie est considérée comme intrinsèque au contrat de prêt si elle est incluse dans les conditions contractuelles de celui-ci ou est accordée de façon concomitante à l'octroi du prêt, et si le montant de remboursement attendu peut bien être rattaché à un prêt en particulier (absence d'effet de mutualisation par un mécanisme de subordination ou de plafond global pour tout un portefeuille). Dans ce cas, elle est prise en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues, sinon elle donne lieu à la comptabilisation d'un actif de remboursement séparé.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet « bas de cycle » et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 2.h *Coût du risque*.

Passages en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour rappel, en réponse à la crise sanitaire, de nombreux moratoires ont été accordés aux clients. Ces moratoires ont consisté le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois, avec ou sans facturation d'intérêts supplémentaires liés à ces décalages d'échéancier. A ce titre, la modification a été considérée dans la plupart des cas comme non substantielle. La décote associée (liée à l'absence de facturation des intérêts, ou à une facturation à un taux inférieur au TIE du crédit) a été alors comptabilisée en PNB sous réserve du respect de certains critères⁹. Le moratoire a été en effet dans ce cas considéré comme ne répondant pas à une difficulté financière de l'emprunteur, mais à une crise de liquidité passagère et le risque de crédit n'est pas considéré par défaut comme ayant augmenté significativement.

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont ni réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur, ni dans le cadre de moratoires (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché. Elles consistent en effet à remettre le taux du prêt aux conditions de marché, le client étant en mesure de changer d'établissement de crédit et ne subissant pas de difficulté financière.

⁹ Moratoires qualifiés de « Mesure Générale COVID-19 » (i.e. répondant aux critères définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020 et modifiées le 2 décembre 2020) ou équivalent et n'entraînant pas de transfert en strate 3.

Périodes probatoires

Le Groupe applique des périodes d'observation pour évaluer le retour possible à une strate de meilleure qualité. Ainsi, pour le passage de la strate 3 à la strate 2, une période probatoire de 3 mois est observée, étendue à 12 mois en cas de restructuration en raison de difficultés financières.

Pour le passage de la strate 2 à la strate 1, une période probatoire de 2 ans est observée pour les créances ayant fait l'objet d'une restructuration en raison de difficultés financières.

1.e.6 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dépréciations couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (strate 1 et strate 2) relatives aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;
- les dépréciations des actifs financiers (y compris ceux en valeur de marché par résultat) pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ;
- les dépréciations des titres à revenus fixes des entités d'assurance individuellement dépréciés (qui relèvent d'IAS 39).

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.e.7 INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option

Le Groupe utilise cette catégorie dans les deux cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes.

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

1.e.8 PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont des instruments hybrides susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

Instruments de capitaux propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même, la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres (e.g. Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) sont présentés au bilan en « Capital et réserves ».

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.e.9 COMPTABILITE DE COUVERTURE

Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations de valeur enregistrées directement en

capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits et charges assimilés » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

1.e.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché est déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, et plus marginalement pour certains instruments financiers présentés dans le Niveau 2, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou

lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.e.11 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe transfère l'actif - soit sur la base d'un transfert des droits contractuels à ses flux de trésorerie, soit en conservant les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif tout en assumant l'obligation de payer les flux de trésorerie de l'actif dans le cadre d'un dispositif de rétrocession éligible – de même que la quasi-totalité des risques et des avantages de l'actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan à hauteur de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres

Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

Opérations de pension et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de « Passifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique « Actifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

1.e.12 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pension livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.f NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement à IFRS 4 « Contrats d'assurance » publié par l'IASB le 25 juin 2020 donne aux entités qui exercent principalement des activités d'assurance la possibilité de reporter jusqu'au 1^{er} janvier 2023 la date d'application de la norme IFRS 9 en lien avec le report de la date d'application obligatoire de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

Ce report permet aux entités concernées de continuer à présenter leurs états financiers selon la norme IAS 39 existante.

Cette exemption temporaire d'application d'IFRS 9, limitée aux groupes dont les activités d'assurance sont prédominantes dans l'amendement de l'IASB, a été étendue aux entités d'assurance des conglomérats financiers tels que définis par la Directive 2002/87/EC dans le cadre de l'adoption par l'Union européenne. Cette possibilité est conditionnée notamment à l'absence de cessions internes d'instruments financiers entre les entités d'assurance et les autres entités du conglomérat (hormis les instruments financiers qui sont évalués à la valeur de marché par résultat).

Le Groupe applique cet amendement à l'ensemble de ses entités d'assurance, y compris les fonds relevant de cette activité, qui appliqueront ainsi la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » jusqu'au 31 décembre 2022.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.f.1 COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous la rubrique « Produits nets des activités d'assurance ».

Cette rubrique du compte de résultat comprend les primes acquises, les produits nets sur contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire et autres prestations, les produits nets des placements des entités d'assurance (y compris les résultats sur immeubles de placement et les dépréciations sur les actions et autres instruments de capitaux propres), les charges techniques des contrats (y compris les charges relatives à la participation aux bénéfices), les charges des cessions en réassurance, et les charges des prestations externes (y compris les commissions).

Les autres produits et charges relatifs à l'activité de l'assurance (i.e. relevant des entités d'assurance) sont présentés dans les autres rubriques du compte de résultat en fonction de leur nature.

1.f.2 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les placements et autres actifs liés aux activités d'assurance comprennent principalement :

- les placements des entités d'assurance dans des instruments financiers qui sont comptabilisés selon les principes d'IAS 39, qui comprennent les placements en représentation des provisions techniques des activités d'assurance et notamment des contrats en unités de compte ;
- les instruments dérivés dont la valeur de marché est positive. Les entités d'assurance du Groupe souscrivent des instruments dérivés à des fins de couverture des placements ;
- les immeubles de placement ;
- les placements dans des sociétés consolidées par mise en équivalence ;
- la part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement ;
- ainsi que la participation différée active aux bénéficiaires.

Placements dans des instruments financiers

Les placements financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe sont classés dans l'une des quatre catégories prévues par la norme IAS 39 : les actifs financiers en valeur de marché par résultat, les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances et les actifs financiers disponibles à la vente.

- *Actifs financiers à la valeur de marché par résultat*

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend les dérivés et les actifs financiers que le Groupe a choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39.

Les actifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants (selon IAS 39) :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Les placements en représentation des contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) sont comptabilisés à la valeur de marché par résultat sur option.

Lorsque le Groupe valorise en valeur de marché par résultat des entités représentatives de placements sur lesquelles il exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, ces investissements sont présentés sur la ligne « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » (cf. note 1.b.2).

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêt, ils sont évalués à leur valeur de marché ou de modèle.

Les variations de valeur constatées par rapport à la dernière évaluation, les revenus, les dividendes et les plus et moins-values de cession réalisées sont présentées dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- *Prêts et créances*

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent qui, en règle générale, correspond au montant net décaissé à l'origine.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et déduction faite des remboursements en capital et intérêts éventuellement intervenus.

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui comprend les intérêts, les coûts de transaction et commissions compris dans leur valeur initiale et sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur instruments financiers au coût amorti ».

Les dépréciations constituées lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à l'acquisition de l'actif sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres de dette, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur instruments financiers au coût amorti ». Les dépréciations constituées lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à l'acquisition de l'actif sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres de dette ou de capitaux propres qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres sont constatées en compte de résultat dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres de dette, les dividendes perçus et les dépréciations (en cas de baisse significative ou durable de la valeur des titres) des titres de capitaux propres sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les dépréciations au titre du risque de crédit sur les titres de dette sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Immeubles de placement

Les immeubles de placement correspondent aux immeubles détenus en direct par les sociétés d'assurance et par les sociétés immobilières contrôlées.

Les immeubles de placement, à l'exception de ceux servant de supports à des contrats en unités de compte, sont comptabilisés au coût et suivent les modes de comptabilisation des immobilisations décrits par ailleurs.

Les immeubles de placement, supports de contrats en unités de compte, sont valorisés en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Placements consolidés par mise en équivalence

Sont enregistrés dans ce poste les placements investis dans des sociétés ou fonds immobiliers sur lesquels le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et qui sont consolidés par mise en équivalence.

1.f.3 PROVISIONS TECHNIQUES ET AUTRES PASSIFS D'ASSURANCE

Dans le poste « Provisions techniques et autres passifs d'assurance » figurent :

- les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats, et qui regroupent les provisions techniques des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, longévité, invalidité, incapacité, etc.) et les passifs techniques des contrats d'investissement comportant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire, relevant de la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés ;
- les autres passifs d'assurance afférents aux contrats en unités de compte qui relèvent de la norme IAS 39 (c'est-à-dire les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire) ;
- la participation aux bénéfices différée passive ;
- les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance, dont les dettes envers les assurés ;
- les instruments financiers dérivés des activités d'assurance, comptabilisés à la valeur de marché par résultat, dont la valeur de marché est négative. Les entités d'assurance du Groupe souscrivent des instruments dérivés à des fins de couverture des placements.

Les passifs financiers qui ne sont pas des passifs d'assurance, (par exemple les dettes subordonnées) relèvent de la norme IAS 39. Ils sont présentés en « Passifs financiers au coût amorti ».

Contrats d'assurance et de réassurance et contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les garanties proposées en assurance vie couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) et en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et le chômage.

En assurance vie, les provisions techniques sont principalement constituées des provisions mathématiques qui correspondent au minimum aux valeurs de rachat des contrats et des provisions pour participation aux bénéfices exigible et différée.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend les montants résultant de l'application de la « comptabilité reflet », correspondant à la quote-part des assurés, principalement des sociétés d'assurance vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarios étudiés.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance vie françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe pour autant que son utilisation apparaisse fortement probable.

En assurance non-vie, les provisions techniques sont constituées des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer incluant les frais de gestion des sinistres.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques (net des frais d'acquisition restant à étaler) est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. Cette participation différée active est présentée avec les autres actifs des activités d'assurance au sein du poste « Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance ». L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût), de la capacité et de l'intention de l'entreprise de conserver les placements en moins-value latente.

Contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire correspondent principalement à des contrats en unités de compte qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les passifs afférents aux contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêt.

1.g IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. note 1.h.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux représentatifs de contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque est supporté par les assurés (contrats en unités de compte), qui sont valorisés à la valeur de marché par résultat et présentés au bilan dans la rubrique « Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance » (note 1.f.2).

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.h CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.h.1 SOCIETE DU GROUPE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.h.2 SOCIETE DU GROUPE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain. En France par exemple, le contrat type en immobilier est le contrat de bail commercial dit bail « trois, six, neuf », pour lequel la période exécutoire de base est au maximum de neuf ans, avec une première période de trois ans non résiliable suivie de deux périodes optionnelles de renouvellement de trois ans ; ainsi, suivant les analyses, les durées peuvent être de trois, six ou neuf ans. Lorsque des investissements de type agencements, aménagements et installations sont effectués dans le cadre du contrat, la durée du contrat de location est alignée sur la durée d'amortissement de ceux-ci. Pour les contrats renouvelables tacitement (avec ou sans période exécutoire), des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la base d'une estimation de la durée économique raisonnablement prévisible des contrats, période minimale d'occupation incluse ;
- les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature. Le taux marginal d'endettement est déterminé en tenant compte de la durée moyenne (duration) du contrat ;
- en cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

1.i ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs destinés à être cédés ». Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il classe tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

1.j AVANTAGES BENEFICIANT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois, versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.k PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, *pro rata temporis* sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

1.l PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, litiges, amendes et pénalités.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.m IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

S'agissant de l'évaluation des positions fiscales incertaines, le Groupe adopte la démarche suivante :

- la probabilité qu'un traitement fiscal incertain soit agréé par les autorités fiscales est appréciée ;
- l'incertitude éventuelle est reflétée lors de la détermination du résultat fiscal en retenant soit le montant le plus probable (probabilité d'occurrence la plus élevée), soit l'espérance mathématique (somme des résultats possibles pondérés par leur probabilité d'occurrence).

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres. Ceci concerne en particulier l'effet d'impôt relatif aux coupons versés sur les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres comme les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.n TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux placements des activités d'assurance et aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.0 UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- de l'analyse du critère des flux de trésorerie de certains actifs financiers ;
- du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- de l'analyse des crédits renégoiés afin de déterminer leur maintien au bilan ou leur décomptabilisation ;
- de l'analyse du caractère actif ou non d'un marché et de l'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels une information est donnée dans les notes annexes aux états financiers ;
- des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers à chaque type de risque de marché, ainsi que la sensibilité de ces valorisations aux principaux paramètres non observables telles que présentées dans les notes annexes aux états financiers ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de l'estimation des valeurs résiduelles d'immobilisations faisant l'objet de contrats de location simple et servant de base à la détermination de leur amortissement ainsi que leur dépréciation éventuelle notamment en lien avec l'effet des considérations environnementales sur l'évaluation des prix futurs des véhicules d'occasion ;
- des actifs d'impôt différé ;
- de l'estimation des provisions techniques d'assurance et de la participation aux bénéfices différée ;
- de la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours est difficile à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti et des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Dans le cas d'intérêts négatifs associés à des prêts et créances ou à des dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, ceux-ci sont comptabilisés respectivement en charges d'intérêts ou en produits d'intérêts.

En millions d'euros	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	34 794	(15 507)	19 287	24 122	(7 032)	17 090
Comptes et prêts / emprunts	30 749	(11 714)	19 035	21 423	(5 024)	16 399
Opérations de pension	274	(83)	191	199	(56)	143
Opérations de location-financement	1 762	(102)	1 660	1 626	(101)	1 525
Titres de dette	2 009		2 009	874		874
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(3 608)	(3 608)		(1 851)	(1 851)
Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	738	-	738	851	-	851
Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)	59	(279)	(220)	36	(163)	(127)
Instruments de couverture de résultats futurs	3 025	(1 449)	1 576	1 982	(1 010)	972
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	2 466	(2 966)	(500)	2 527	(2 031)	496
Passif de location	-	(50)	(50)	-	(44)	(44)
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	41 082	(20 251)	20 831	29 518	(10 280)	19 238

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 287 millions d'euros pour l'exercice 2022 contre 331 millions d'euros pour l'exercice 2021.

Le Groupe a souscrit au programme de TLTRO III (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*), tel que modifié par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne en mars 2020, décembre 2020 et octobre 2022 (cf. note 4.g). Le Groupe a répondu aux critères de croissance d'octroi de crédit lui permettant de bénéficier des conditions de taux favorables applicables pour chaque période de référence, à savoir :

- sur les deux périodes spéciales d'intérêt (i.e. de juin 2020 jusqu'en juin 2022) : le taux moyen de la facilité de dépôt (« DFR ») -50 points de base, soit -1 % ;
- sur la période suivante (i.e. de juin 2022 à novembre 2022) : la moyenne du DFR entre la date de souscription initiale à l'opération de TLTRO III et le 22 novembre 2022, soit, pour les principaux tirages, -0,36 % pour celui de juin 2020 et -0,29 % pour celui de mars 2021 ;
- sur la dernière période (depuis le 23 novembre 2022) : la moyenne du DFR entre le 23 novembre 2022 et la date de remboursement. Le taux d'intérêt effectif moyen appliqué au titre de cette dernière période est de 1,64 % au 31 décembre 2022.

Ce taux révisable est considéré comme un taux de marché car il est défini par la Banque centrale européenne et est applicable à tous les établissements de crédit répondant aux critères d'octroi. Le taux d'intérêt effectif de ces passifs financiers est déterminé pour chaque période de référence, ses deux composantes (taux de référence et marge) ayant un caractère révisable ; il correspond au taux nominal. L'ajout en octobre 2022 de la dernière période d'intérêt fait partie des décisions de la Banque centrale européenne dans le cadre de sa politique monétaire et n'est pas considéré à ce titre comme une modification contractuelle au sens d'IFRS 9 mais comme la révision du taux de marché.

2.b COMMISSIONS

En millions d'euros	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 772	(1 172)	3 600	4 489	(1 024)	3 465
Opérations sur titres et dérivés	2 051	(1 578)	473	2 363	(1 628)	735
Engagements de financement et de garantie	1 181	(100)	1 081	1 152	(55)	1 097
Prestations de service et gestion d'actifs	5 425	(337)	5 088	5 912	(748)	5 164
Autres	1 193	(1 257)	(64)	1 121	(1 220)	(99)
Produits et charges de commissions	14 622	(4 444)	10 178	15 037	(4 675)	10 362
- dont détention ou placement d'actifs pour le compte de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite ou de prévoyance et d'autres institutions	3 248	(268)	2 980	3 333	(357)	2 976
- dont instruments financiers non évalués à la valeur de marché par résultat	3 048	(370)	2 678	3 129	(337)	2 792

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, aux titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi qu'aux instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Instruments financiers du portefeuille de transaction	(2 017)	6 293
Instruments financiers de taux et de crédit	(6 014)	(2 633)
Instruments financiers de capital	(3 268)	5 641
Instruments financiers de change	5 898	2 317
Opérations de pension	(1 320)	(116)
Autres instruments financiers	2 687	1 084
Instruments évalués en valeur de marché sur option	11 328	281
Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat	143	956
Incidence de la comptabilité de couverture	(96)	85
Instruments dérivés de couverture de valeur	(9 123)	(2 445)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	9 027	2 530
Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	9 358	7 615

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Les gains nets du portefeuille de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2022 et 2021, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Les facteurs potentiels d'inefficacité sont les différences entre les instruments de couverture et les instruments couverts, notamment du fait de divergences dans les caractéristiques des instruments, telles que la fréquence et la date de révision des index de taux, la fréquence des paiements et les courbes d'actualisation utilisées, ou lorsque les instruments dérivés ont une valeur de marché non nulle à la date de documentation de la relation de couverture. Les ajustements de valeur pour risque de contrepartie s'appliquant aux instruments de couverture sont également sources d'inefficacité.

Les variations de valeur cumulées en capitaux propres relatives à des couvertures de flux futurs interrompues qui ont été reclassées en résultat pour l'exercice 2022 sont non significatives, dans tous les cas, que l'instrument couvert existe ou n'existe plus.

2.d GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Plus ou moins-values sur instruments de dette	9	58
Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres	129	106
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	138	164

Les produits d'intérêt relatifs aux titres de dette sont compris dans la note 2.a *Marge d'intérêts* et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein de la note 2.h *Coût du risque*.

2.e PRODUITS NETS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Primes acquises	25 810	27 619
Produits nets sur contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire et autres prestations	30	12
Produits nets des placements	(9 280)	14 503
Charges techniques des contrats	(10 008)	(35 848)
Charges de cessions en réassurance	(405)	(215)
Charges de prestations externes	(1 851)	(1 739)
Produits nets des activités d'assurance	4 296	4 332

- **Produits nets des placements**

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat sur actifs disponibles à la vente	1 975	3 082
<i>Intérêts et dividendes</i>	2 770	2 634
<i>Variation des dépréciations</i>	(57)	(10)
<i>Plus et moins-values réalisées</i>	(738)	458
Résultat sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	(11 359)	11 163
Résultat sur instruments financiers au coût amorti	78	118
Résultat des immeubles de placement	45	142
Quote-part de résultat des entités sous influence notable représentant des placements	(4)	1
Autres charges liées aux placements	(15)	(3)
Total produits nets des placements	(9 280)	14 503

2.f PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immeubles de placement	58	(30)	28	103	(43)	60
Produits nets des immobilisations en location simple	13 134	(10 365)	2 769	12 426	(10 525)	1 901
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	773	(653)	120	988	(777)	211
Autres charges nettes	1 736	(1 782)	(46)	1 965	(2 084)	(119)
Total net des produits et charges des autres activités	15 701	(12 830)	2 871	15 482	(13 429)	2 053

2.g AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(9 191)	(8 712)
Taxes et contributions ⁽¹⁾	(2 505)	(1 993)
Total des autres charges générales d'exploitation	(11 696)	(10 705)

⁽¹⁾ Les contributions au Fonds de résolution européen, y compris contributions exceptionnelles, s'élèvent à 1 256 millions d'euros pour l'exercice 2022 contre 967 millions d'euros pour l'exercice 2021.

2.h COUT DU RISQUE

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.e.5 et utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes s'appuient sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

Au 31 décembre 2022, BNP Paribas a fait évoluer ses critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

Précédemment, hors métier spécialisé du crédit à la consommation, l'analyse de la détérioration du risque de crédit s'appuyait pour l'essentiel sur l'évolution de la note interne de crédit, indicateur de la probabilité de défaut moyenne à 1 an sur l'ensemble du cycle. Afin de prendre en compte de manière plus complète l'information prospective, les nouveaux critères retiennent comme indicateur principal la probabilité de défaut à maturité, dérivée de la note interne en y intégrant les conséquences attendues de l'évolution des scénarios macroéconomiques.

Selon ces nouveaux critères, le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement, et l'actif classé en strate 2, si la probabilité de défaut à maturité de l'instrument a été multipliée au moins par 3 depuis l'origination. Ce critère en variation relative est complété par un critère en variation absolue de la probabilité de défaut de 400 points de base.

De plus, pour l'ensemble des portefeuilles (hors métier spécialisé du crédit à la consommation) :

- la facilité est présumée être en strate 1 lorsque sa probabilité de défaut « Point in Time » (PD PiT) à 1 an est inférieure à 0,3 % en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs » ;
- quand la PD PiT à 1 an est supérieure à 20 % en date de clôture, compte tenu des pratiques du Groupe en matière d'émission de crédits, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'existence d'un incident de paiement éventuellement régularisé intervenu au cours des 12 derniers mois est considérée comme une indication d'augmentation significative du risque de crédit et la facilité est alors classée en strate 2.

Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre l'ancien et le nouveau dispositif d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit :

		Niveau de probabilité de défaut présumant l'absence de détérioration (strate 1)	Détérioration depuis l'origination entraînant le passage en strate 2	Niveau de probabilité de défaut présumant la détérioration (strate 2)
Critères antérieurs	Clientèle de détail	Probabilité de défaut un an* < 0,25 %	$\frac{\text{Probabilité de défaut un an}}{\text{Probabilité de défaut un an à l'origination}} > 4$ ou Détérioration de la note interne ≥ 6 crans	Probabilité de défaut un an > 10 %
	Petites et moyennes entreprises	Note interne ≤ 4	Détérioration de la note interne ≥ 6 crans	Note interne $\geq 9+$
	Grandes entreprises		Détérioration de la note interne ≥ 3 crans	
Nouveaux critères		Probabilité de défaut PiT** un an < 0,3 %	$\frac{\text{Probabilité de défaut PiT à maturité}}{\text{Probabilité de défaut PiT à maturité à l'origination}} > 3$ ou Variation de la probabilité de défaut PiT à maturité depuis l'origination > 400 pb	Probabilité de défaut PiT un an > 20 %

* Probabilité de défaut correspondant à une moyenne sur l'ensemble du cycle.

** Probabilité de défaut "Point in Time" (PiT) intégrant l'information prospective.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale et l'actif classé en strate 2, en cas de retard de paiement de plus de 30 jours ou de restructuration en raison de difficultés financières (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

Au cours du premier semestre 2022, les notes internes des contreparties russes (y compris la note souveraine) ont fait l'objet d'une dégradation systématique pour prendre en considération les événements récents entraînant ainsi le transfert de leurs encours en strate 2. Compte tenu du niveau d'exposition limité du Groupe sur ce pays, cette dégradation n'a toutefois pas eu d'effet significatif sur le coût du risque de la période.

Informations prospectives

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss – « ECL »).

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le Groupe a fait le choix de retenir 3 scénarios macroéconomiques par zone géographique, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire ;
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de test de résistance réalisés par le Groupe ;
- un scénario favorable, prenant en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est principalement établi par le biais de la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macroéconomiques permettent de mesurer les pertes attendues pour chaque scénario.

Le dispositif du Groupe est décliné par secteur afin de prendre en compte l'hétérogénéité des dynamiques sectorielles dans l'évaluation de la probabilité de défaut pour les entreprises.

La prise en compte de l'information prospective est également intégrée à la détermination de la détérioration significative du risque de crédit puisque les probabilités de défaut servant de base à cette évaluation intègrent l'information prospective multi-scénario de la même manière que pour le calcul de l'ECL.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est fixé à 50 % pour le scénario central et :

- le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, le scénario adverse a un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie ;
- le poids minimum de chacun des scénarios alternatifs est de 10 % et par conséquent le poids maximum est de 40%.

Lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

Scénarios macroéconomiques

Les trois scénarios macroéconomiques sont définis avec un horizon de projection à 3 ans. Ils correspondent à :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est élaboré par la cellule de Recherche Economique du Groupe, en collaboration avec divers experts du Groupe. Les projections sont déclinées pour chaque marché significatif du Groupe (France, Italie, Belgique, États-Unis et zone euro), au travers des principales variables macroéconomiques (le Produit Intérieur Brut - PIB - et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier, etc.) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de test de résistance ;
- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario central, et dont il résulte une situation économique beaucoup plus défavorable. Le choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée, aux différentes économies considérées. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert ;
- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique plus favorable. Le choc favorable sur le PIB est déduit du choc adverse sur le PIB de telle sorte que les probabilités des deux chocs sont égales en moyenne sur le cycle. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies de la même manière que dans le scénario adverse. Depuis juin 2021, les chocs favorables appliqués ont été substantiellement diminués, toute hausse plus marquée qu'anticipée dans le scénario central risquant d'être limitée par des contraintes d'offre.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est complété par une approche permettant de prendre en compte des aspects d'anticipation non capturés par les modèles dans l'approche générique. Cela est en particulier le cas lorsque des événements sans précédent dans la chronique historique prise en compte pour construire les modèles se réalisent ou sont anticipés, ou lorsque la nature ou l'amplitude de variation d'un paramètre macroéconomique vient remettre en cause les corrélations passées. Ainsi, la situation d'inflation élevée et la hausse, actuelle et projetée, des taux d'intérêt correspond à un aspect non observé dans l'historique de référence. Dans ce contexte, le Groupe a développé une approche permettant de prendre en compte les perspectives économiques à venir dans l'appréciation de la solidité financière des contreparties. Cette approche consiste à simuler l'impact de la hausse des taux sur leurs ratios financiers et l'effet induit sur leur notation.

De plus, des ajustements post-modèles sont considérés pour prendre en compte le cas échéant les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues.

Scénario central

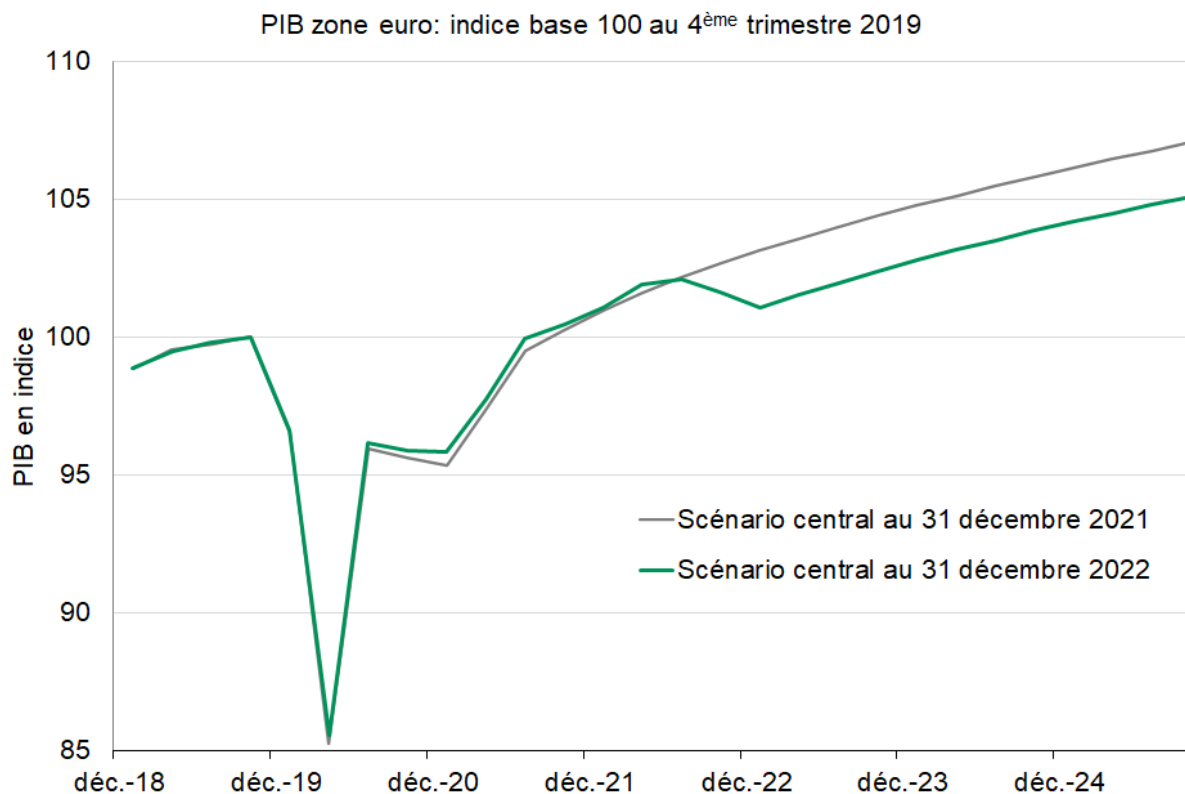
Plusieurs évolutions majeures ont contribué à une détérioration plus marquée que celle qui pouvait être anticipée (après une année 2021 de rebond), en Europe comme aux États-Unis. Au-delà des aspects humanitaires, les conséquences de l'invasion de l'Ukraine ont eu un certain nombre d'effets économiques défavorables, le premier d'entre eux étant de contribuer à porter l'inflation à des niveaux très élevés du fait de fortes perturbations sur les marchés énergétiques et alimentaires. Les pays Européens ont été particulièrement affectés de ce point de vue. En réponse aux niveaux d'inflation anticipés, les banques centrales ont procédé au resserrement monétaire le plus marqué des dernières décennies, suscitant un fort durcissement des conditions financières, pouvant ultérieurement pénaliser l'activité. Enfin, la crise sanitaire a continué à fortement perturber l'activité dans certains pays, notamment en Asie, présentant une protection moindre ou appliquant des mesures strictes afin d'endiguer la crise sanitaire.

Face à un double choc énergétique et monétaire, l'activité devrait se contracter dans un certain nombre d'économies (dont la zone euro et les États-Unis) à la fin de 2022 et au début de 2023, entraînant des révisions à la baisse substantielles des projections de croissance pour 2023. L'activité devrait ainsi stagner tant dans la zone euro qu'aux États-Unis en 2023 (alors qu'au 30 juin 2022, le PIB était attendu en progression d'environ 1,5 % dans les deux régions). Un rebond de la croissance est généralement attendu en 2024 et 2025.

Après avoir atteint des niveaux très élevés à la fin de 2022, l'inflation devrait ralentir dans le courant de 2023, principalement en raison de la baisse de l'inflation énergétique et des conséquences du ralentissement de l'activité (e.g. chômage plus élevé, perturbations plus limitées de la chaîne d'approvisionnement). Toutefois, en moyenne annuelle, l'inflation restera très élevée en 2023 dans de nombreux pays, dépassant nettement les objectifs des banques centrales dans la plupart des cas (notamment en Europe et aux États-Unis). L'inflation retomberait à des niveaux plus habituels en 2024 et 2025.

Dans ce contexte, les principales banques centrales ont jusqu'à présent donné la priorité à la lutte contre l'inflation en resserrant leur politique monétaire. À la fin de 2022, les taux d'intérêt à court et à long terme sont à des niveaux bien supérieurs à ceux observés au cours des dix dernières années, même si les banques centrales n'ont pas encore achevé leur cycle de resserrement. Les principaux taux d'intérêt devraient atteindre un sommet en 2023, avant de se modérer en 2024 et 2025 (lorsque les banques centrales sont supposées abaisser les taux directeurs en présence d'une inflation plus modérée).

Le graphique ci-après présente une comparaison des projections du PIB de la zone euro retenues dans le scénario central pour le calcul des ECL au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022.



- Variables macroéconomiques, scénario central au 31 décembre 2022**

<i>(moyennes annuelles)</i>	2022	2023	2024	2025
Taux de croissance du PIB				
Zone euro	3,2 %	0,1 %	1,6 %	1,3 %
France	2,5 %	0,1 %	1,4 %	1,2 %
Italie	3,7 %	-0,2 %	1,1 %	0,9 %
Belgique	2,3 %	0,0 %	1,5 %	1,2 %
États-Unis	1,7 %	0,0 %	1,7 %	1,6 %
Taux de chômage				
Zone euro	6,8 %	7,5 %	7,6 %	7,3 %
France	7,5 %	8,0 %	8,1 %	7,9 %
Italie	8,1 %	8,6 %	8,4 %	8,3 %
Belgique	5,8 %	6,4 %	6,3 %	6,1 %
États-Unis	3,7 %	4,7 %	4,6 %	4,5 %
Taux d'inflation				
Zone euro	8,5 %	6,3 %	2,4 %	2,0 %
France	6,0 %	5,4 %	2,5 %	2,0 %
Italie	8,7 %	7,3 %	2,1 %	1,7 %
Belgique	10,6 %	7,5 %	2,7 %	2,2 %
États-Unis	8,1 %	3,9 %	2,3 %	2,2 %
Taux des obligations souveraines à 10 ans				
Allemagne	1,22 %	2,64 %	2,19 %	2,00 %
France	1,76 %	3,19 %	2,74 %	2,55 %
Italie	3,18 %	4,94 %	4,49 %	4,30 %
Belgique	1,76 %	3,24 %	2,79 %	2,60 %
États-Unis	3,02 %	4,24 %	3,44 %	3,25 %

Scénario adverse

Le scénario adverse suppose la matérialisation de certains risques baissiers, entraînant une trajectoire économique beaucoup moins favorable que dans le scénario central.

Les risques principaux suivants sont identifiés :

- **Un risque dominant, l'invasion de l'Ukraine et ses implications** (en particulier une inflation plus élevée) : Les impacts mentionnés dans le scénario central pourraient s'aggraver en raison de développements négatifs supplémentaires. En particulier, le scénario adverse suppose un choc plus prononcé sur les prix des matières premières, alimentant davantage l'inflation et conduisant à des perturbations plus sévères de l'activité. Une inflation plus élevée aurait un effet négatif direct sur la consommation et la production. En outre, les gouvernements des économies les plus exposées pourraient prendre des mesures de rationnement ciblant les secteurs ayant la plus forte intensité énergétique (avec des conséquences indirectes potentielles pour d'autres secteurs). L'activité peut également être affectée négativement par d'autres canaux (e.g. perturbations de la chaîne d'approvisionnement, commerce, tensions financières, incertitude et effets de confiance).
- **Les risques subsistants liés à la crise sanitaire** : Même si le lien entre les difficultés sanitaires et les perturbations économiques s'est nettement atténué dans de nombreuses économies, en particulier grâce à la vaccination, les défis liés à la crise sanitaire demeurent un risque important, du moins dans certains pays.
- **Des finances publiques moins favorables** : Les ratios de la dette publique rapportée au PIB sont élevés et les banques centrales resserrent leur politique monétaire de façon marquée, entraînant une hausse des rendements obligataires qui pourrait générer des tensions dans certains pays du fait de l'écartement des spreads entre les obligations souveraines.
- **Risques relatifs à l'économie chinoise** : Des difficultés supplémentaires en Chine (mesures sanitaires, marché immobilier) pourraient affecter les marchés mondiaux et l'activité dans d'autres pays par le biais du commerce et des chaînes d'approvisionnement.
- **Risques géopolitiques** : Les tensions géopolitiques peuvent peser sur l'économie mondiale à travers des chocs sur les prix des matières premières, les marchés financiers et la confiance des entreprises. Au-delà de l'invasion de l'Ukraine, d'autres régions méritent également d'être surveillées (Asie et Moyen-Orient).
- **Evolution du commerce et de la mondialisation** : L'invasion de l'Ukraine crée des freins supplémentaires au commerce et à la mondialisation, s'ajoutant aux évolutions déjà négatives de ces dernières années (désaccords commerciaux entre les États-Unis et la Chine, volonté de certains gouvernements occidentaux de devenir plus autosuffisants dans certains domaines stratégiques).

Le scénario adverse suppose la matérialisation de ces risques latents à partir du premier trimestre 2023.

Les risques liés à l'invasion de l'Ukraine sont pris en compte dans le scénario adverse à travers certaines spécificités. Premièrement, un choc d'activité supplémentaire est appliqué aux différentes économies, en fonction de leur exposition perçue à cette situation. Ce choc reflète la dépendance des pays vis-à-vis du gaz russe ainsi que leur vulnérabilité aux autres canaux de transmission (exportations, dépendance au niveau de la chaîne d'approvisionnement, poids de l'alimentation et de l'énergie dans l'inflation, liens d'investissement, liens politiques avec la Russie). Deuxièmement, l'inflation est plus élevée dans le scénario adverse que dans le scénario central au cours de la première année de l'horizon de projection, afin de matérialiser les effets spécifiques en la matière (en raison des pressions à la hausse sur les prix des matières premières et des perturbations des chaînes d'approvisionnement).

Parmi les pays considérés, les niveaux du PIB dans le scénario adverse se situent entre 5,8 % et 12,2 % plus bas que dans le scénario central à la fin de la période de choc (trois ans). En particulier, cet écart atteint 10,2 % en moyenne dans la zone euro et 5,8 % aux États-Unis.

Pondération des scénarios et sensibilité du coût du risque :

Au 31 décembre 2022, la pondération du scénario adverse retenue par le Groupe est de 16 % et de 34 % pour le scénario favorable. Au 31 décembre 2021, la pondération du scénario adverse était en moyenne équivalente à celle du scénario favorable.

La sensibilité du montant des pertes attendues (ECL) sur l'ensemble des actifs financiers au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres et aux engagements de crédit est appréciée en comparant l'estimation des pertes attendues issue de la pondération des scénarios ci-dessus à celle issue de chacun des deux scénarios alternatifs :

- une hausse des ECL de 22 %, soit 1 250 millions d'euros selon le scénario adverse (18 % au 31 décembre 2021) ;
- une baisse des ECL de 7 %, soit 400 millions d'euros selon le scénario favorable (12 % au 31 décembre 2021).

Adaptation du dispositif d'évaluation des pertes de crédit attendues pour prendre en compte les spécificités de la crise sanitaire :*Scénarios macroéconomiques en entrée des modèles :*

La mesure de l'impact des scénarios macroéconomiques sur les pertes de crédit attendues a été ajustée pour refléter les spécificités de la crise sanitaire actuelle. Compte tenu des caractères exceptionnels du choc lié aux mesures de confinement temporaires et du soutien apporté par les gouvernements et les banques centrales, les paramètres des scénarios macroéconomiques pour les différents pays ou zones géographiques intégrés dans les modèles de calcul (calibrés sur la base des précédentes crises) ont été adaptés afin d'en extraire une dynamique de moyen terme de l'évolution macroéconomique et de minimiser ainsi une volatilité excessive.

En 2020, la perspective de moyen terme retenue sur le scénario central a réduit la perte de revenus pour la zone euro pour un montant largement inférieur à celui des dispositifs d'aide mis en place par les gouvernements et la Banque centrale européenne. Réciproquement, elle a conduit à une modération des impacts favorables des rebonds économiques constatés sur l'exercice 2021. Cette adaptation a pris fin en 2021.

Moratoires et garanties publiques :

Lorsque les crédits bénéficient d'une garantie de l'État (principalement en France et en Italie), le calcul des pertes de crédit attendues est ajusté en conséquence.

L'absence de report général d'échéance au bénéfice des personnes physiques, notamment en France, a conduit à identifier comme restructurées les créances ayant fait l'objet de mesures d'accompagnement non prévues initialement au contrat. Pour autant, ces mesures n'ont pas été considérées comme critère automatique de transfert vers la strate 2.

Ajustements post-modèles :

Des ajustements conservateurs ont été pris en compte lorsque les modèles utilisés se fondaient sur des indicateurs présentant des niveaux atypiques dans le contexte de la crise sanitaire et en lien avec les mesures de soutien, tels que la hausse des dépôts et la baisse des retards de paiement sur la clientèle de détail et les entrepreneurs.

Pour le métier spécialisé du crédit à la consommation, un ajustement conservateur avait été considéré en 2020 sur les crédits ayant fait l'objet d'un report d'échéance. En 2021, cet ajustement a été repris en lien avec le retour au paiement satisfaisant constaté sur ces crédits. Cependant, un ajustement conservateur avait été constitué pour compenser le niveau atypique des retards de paiement.

Ces ajustements post-modèles ont été repris en 2022.

Adaptation du dispositif d'évaluation des pertes de crédit attendues pour prendre en compte la hausse significative de l'inflation et des taux d'intérêt :

Des ajustements complémentaires ont été constitués en 2022 afin de tenir compte des effets de l'inflation et de la hausse des taux lorsque cet effet n'est pas directement estimé par les modèles. Par exemple, au sein du métier spécialisé du crédit à la consommation, des ajustements ont été considérés pour les catégories de clientèle les plus sensibles à la baisse progressive de leur reste-à-vivre.

L'ensemble des ajustements représente 6,1 % du montant total des pertes de crédit attendues au 31 décembre 2022, contre 4,8 % au 31 décembre 2021.

Coût du risque de la période

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations nettes aux dépréciations	(2 444)	(2 591)
Récupérations sur créances amorties	343	321
Pertes sur créances irrécouvrables	(714)	(701)
Pertes liées à la loi sur l'assistance des emprunteurs en Pologne	(189)	
Total du coût du risque de la période	(3 004)	(2 971)

Coût du risque de la période par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Banques centrales	(6)	(8)
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	(28)	6
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	14	(6)
Actifs au coût amorti	(2 853)	(2 779)
<i>dont prêts et créances</i>	(2 845)	(2 763)
<i>dont titres de dette</i>	(8)	(16)
Autres actifs	(17)	12
Engagements de financement, de garantie et divers	(114)	(196)
Total du coût du risque de la période	(3 004)	(2 971)
<i>Coût du risque sur encours sains</i>	(570)	(17)
<i>dont strate 1</i>	(511)	268
<i>dont strate 2</i>	(59)	(285)
<i>Coût du risque sur encours dépréciés - strate 3</i>	(2 434)	(2 954)

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variations au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	31 décembre 2021	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31 décembre 2022
Dépréciations des actifs					
Banques centrales	18	5		(2)	21
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	121	15		(28)	108
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	140	(14)		4	130
Actifs financiers au coût amorti	20 196	2 374	(4 187)	128	18 511
<i>dont prêts et créances</i>	20 028	2 329	(4 106)	130	18 381
<i>dont titres de dette</i>	168	45	(81)	(2)	130
Autres actifs	59	(6)	(3)	(5)	45
Total des dépréciations d'actifs financiers	20 534	2 374	(4 190)	97	18 815
<i>dont strate 1</i>	1 891	223	(4)	(36)	2 074
<i>dont strate 2</i>	2 748	87	(3)	49	2 881
<i>dont strate 3</i>	15 895	2 064	(4 183)	84	13 860
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	958	32	(15)	5	980
Autres dépréciations	467	38	(56)	1	450
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 425	70	(71)	6	1 430
<i>dont strate 1</i>	230	94		2	326
<i>dont strate 2</i>	374	(33)		(3)	338
<i>dont strate 3</i>	821	9	(71)	7	766
Total des dépréciations et provisions constituées	21 959	2 444	(4 261)	103	20 245

Variation au cours de la période précédente des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	31 décembre 2020	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31 décembre 2021
Dépréciation des actifs					
Banques centrales	17	9		(8)	18
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	148	(20)		(7)	121
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	132	6		2	140
Actifs financiers au coût amorti	21 704	2 438	(3 867)	(79)	20 196
<i>dont prêts et créances</i>	21 546	2 421	(3 867)	(72)	20 028
<i>dont titres de dette</i>	158	17		(7)	168
Autres actifs	104	(15)	(29)	(1)	59
Total des dépréciations d'actifs financiers	22 105	2 418	(3 896)	(93)	20 534
<i>dont strate 1</i>	2 379	(219)	(8)	(261)	1 891
<i>dont strate 2</i>	3 166	176	(6)	(588)	2 748
<i>dont strate 3</i>	16 560	2 461	(3 882)	756	15 895
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	964	60	(1)	(65)	958
Autres dépréciations	383	113	(52)	23	467
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 347	173	(53)	(42)	1 425
<i>dont strate 1</i>	319	(55)		(34)	230
<i>dont strate 2</i>	297	100		(23)	374
<i>dont strate 3</i>	731	128	(53)	15	821
Total des dépréciations et provisions constituées	23 452	2 591	(3 949)	(135)	21 959

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2021	1 867	2 714	15 615	20 196
Dotations nettes aux dépréciations				
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	682	234		916
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(390)	(388)	(822)	(1 600)
Transfert vers strate 2	(133)	1 773	(212)	1 428
Transfert vers strate 3	(65)	(665)	1 806	1 076
Transfert vers strate 1	63	(502)	(36)	(475)
Evolution des critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit	29	(280)		(251)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽²⁾	25	(70)	1 325	1 280
Utilisation de dépréciations	(3)	(3)	(4 181)	(4 187)
Variation des parités monétaires	(6)	(30)	104	68
Variation de périmètre et divers	(34)	77	17	60
Au 31 décembre 2022	2 035	2 860	13 616	18 511

⁽¹⁾ Y compris cessions.

⁽²⁾ Y compris amortissements.

En 2022, la hausse des actifs financiers soumis à dépréciations porte principalement sur les encours classés en strate 1. Ainsi, la valeur brute des prêts et créances envers la clientèle classés en strate 1 s'est accrue de 61 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2021 (cf. note 4.e – Actifs financiers au coût amorti). Cette variation intègre des transferts d'encours de la strate 2 vers la strate 1 pour un montant net de 27 milliards d'euros consécutivement à l'évolution apportée sur les critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit, majoritairement au sein des activités de Banque Commerciale en France et en Belgique. Ce transfert concerne pour l'essentiel les encours les moins risqués parmi ceux classés précédemment en strate 2 (cf. partie 5.4 Risque de crédit du Document d'enregistrement universel, Tableau n° 52 : *Ventilation des actifs financiers soumis à dépréciations par strate et par note interne*). L'impact de ce transfert sur le montant des pertes de crédit attendues est une reprise nette de provision de 251 millions d'euros.

Hors l'effet de ce changement d'estimation, les encours de la strate 2 ont progressé de 10 milliards d'euros au cours de l'exercice 2022. Cette évolution est étroitement liée à la dégradation de l'environnement économique qui a pesé dans l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit.

Ces effets conjoints conduisent à une dotation nette de dépréciations sur les strates 1 et 2 au cours de l'année 2022. Le taux de provisionnement des prêts et créances envers la clientèle classés en strate 2 s'est accru et atteint 3,2 % au 31 décembre 2022, contre 2,6% au 31 décembre 2021.

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période précédente

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2020	2 343	3 142	16 219	21 704
Dotations nettes aux dépréciations	(216)	168	2 486	2 438
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	608	242		850
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(353)	(295)	(896)	(1 544)
Transfert vers strate 2	(190)	1 726	(393)	1 143
Transfert vers strate 3	(22)	(598)	1 837	1 217
Transfert vers strate 1	117	(724)	(45)	(652)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(376)	(183)	1 983	1 424
Utilisation de dépréciations	(8)	(6)	(3 853)	(3 867)
Variation des parités monétaires	(1)	(32)	95	62
Variation de périmètre et divers	(28)	(355)	739	356
Reclassement des actifs destinés à être cédés	(223)	(203)	(71)	(497)
Au 31 décembre 2021	1 867	2 714	15 615	20 196

⁽¹⁾ Y compris cessions.

⁽²⁾ Y compris amortissements.

2.i GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISES

En millions d'euros	Exercice 2022		Exercice 2021	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Gains ou pertes sur participations consolidées (cf. note 6.c)	(257)		355	
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	7		479	
Résultat sur position monétaire nette	(3)			
Gains nets sur autres actifs immobilisés	(253)		834	

En application d'IAS 29 en lien avec la situation d'hyperinflation de l'économie en Turquie, la ligne « Résultat sur position monétaire nette » comprend pour l'essentiel l'effet de l'évolution de l'indice des prix en Turquie sur la valorisation des actifs et passifs non monétaires (-434 millions d'euros) ainsi que sur les revenus courus du portefeuille d'obligations d'Etat turc indexées sur l'inflation détenu par Turk Ekonomi Bankasi AS (+431 millions d'euros, reclassés depuis la marge d'intérêts).

2.j IMPOT SUR LES BENEFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France	Exercice 2022		Exercice 2021	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt⁽¹⁾	(3 275)	25,8%	(3 454)	28,4%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(61)	0,5%	201	-1,7%
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions	54	-0,4%	153	-1,3%
Effet lié à la non déductibilité des taxes et des contributions bancaires ⁽²⁾	(300)	2,4%	(253)	2,1%
Autres effets	(134)	1,0%	(231)	2,0%
Charge d'impôt sur les bénéfices des activités poursuivies	(3 716)	29,3%	(3 584)	29,5%
Charge d'impôt courant de l'exercice	(2 844)		(2 806)	
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 4.k)	(872)		(778)	

⁽¹⁾ Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition

⁽²⁾ Contributions au Fonds de Résolution Unique et autres taxes bancaires non déductibles.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé en trois pôles opérationnels :

- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce pôle regroupe les activités de Global Banking, Global Markets et Securities Services ;
- **Commercial, Personal Banking & Services (CPBS)** : ce pôle réunit les banques commerciales de la zone euro, avec la Banque Commerciale en France (BCEF), la Banque Commerciale en Italie (BNL bc), la Banque Commerciale en Belgique (BCEB) et la Banque Commerciale au Luxembourg (BCEL) ; les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour d'Europe Méditerranée, pour couvrir l'Europe Centrale, l'Europe de l'Est et la Turquie et de BancWest aux États-Unis. Enfin, le pôle regroupe aussi les métiers spécialisés (Arval, BNP Paribas Leasing Solutions, BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Personal Investors et les nouveaux métiers digitaux tels que Nickel, Floa, Lyf) ;
- **Investment & Protection Services (IPS)** : ce pôle regroupe l'Assurance (BNP Paribas Cardif), la Gestion Institutionnelle et Privée (BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Wealth Management et BNP Paribas Real Estate) et la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Principal Investments).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation, d'adaptation et de renforcement IT liés aux programmes transverses du Groupe.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métier en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métier à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 11 % des actifs pondérés minimum. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

Pour disposer d'une référence homogène avec la présentation des comptes 2022, l'exercice 2021 de cette note a été retraité des effets suivants, comme s'ils étaient intervenus au 1^{er} janvier 2021 :

- la nouvelle organisation du Groupe ;
- le changement de méthode d'allocation interne de la contribution au Fonds de résolution unique (FRU), impactant la répartition entre métiers des taxes et contributions bancaires soumises à IFRIC 21. Le Groupe a défini une nouvelle clef d'allocation du FRU entre les métiers pour mieux refléter l'accroissement des ressources de liquidité issu de l'activité commerciale et l'évolution de l'environnement réglementaire ;
- des transferts internes limités d'activités et de résultats, ayant un impact marginal sur la vision 2/3 de la Banque Privée des banques commerciales en France et en Belgique.

Ces effets ne modifient pas les résultats de l'ensemble du Groupe mais seulement la ventilation analytique.

Les informations et éléments financiers contenus dans cette note reflètent une vision opérationnelle et incluent l'activité relative à BancWest au sein des différents agrégats du compte de résultat. Une ligne distincte permet la réconciliation entre la vision opérationnelle et celle impactée par l'application de la norme IFRS 5.

• Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	Exercice 2022						Exercice 2021					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Corporate & Institutional Banking	16 465	(10 753)	(325)	5 387	10	5 398	14 236	(9 467)	(173)	4 596	58	4 654
Global Banking	5 218	(2 878)	(336)	2 004	4	2 009	5 087	(2 652)	(201)	2 234	11	2 246
Global Markets	8 660	(5 806)	11	2 866	4	2 870	6 820	(4 924)	27	1 923	19	1 942
Securities Services	2 587	(2 069)		517	2	519	2 329	(1 892)	1	439	27	466
Commercial, Personal Banking & Services	27 563	(17 518)	(2 458)	7 586	414	8 000	25 216	(16 523)	(2 586)	6 106	340	6 447
Banques Commerciales dans la zone euro	12 948	(8 976)	(726)	3 246	42	3 288	12 303	(8 659)	(1 018)	2 626	56	2 682
Banque Commerciale en France ⁽¹⁾	6 361	(4 530)	(245)	1 587	26	1 613	5 966	(4 395)	(428)	1 144	37	1 181
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	2 548	(1 676)	(464)	408	3	410	2 591	(1 726)	(488)	377		377
Banque Commerciale en Belgique ⁽¹⁾	3 577	(2 502)	(36)	1 039	10	1 049	3 332	(2 277)	(100)	954	19	973
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽¹⁾	461	(268)	19	213	3	216	414	(262)	(2)	150		150
Banques Commerciales dans le reste du monde	4 953	(3 655)	(113)	1 185	292	1 477	4 286	(3 255)	(99)	932	201	1 133
Europe Méditerranée ⁽¹⁾	2 321	(1 641)	(152)	528	289	817	1 926	(1 598)	(145)	182	181	364
BancWest ⁽¹⁾	2 632	(2 014)	39	657	4	660	2 361	(1 656)	45	750	19	769
Métiers spécialisés	9 662	(4 888)	(1 619)	3 155	80	3 235	8 627	(4 609)	(1 469)	2 549	84	2 632
Personal Finance	5 387	(2 922)	(1 373)	1 092	28	1 121	5 216	(2 804)	(1 314)	1 097	78	1 175
Arval & Leasing Solutions	3 438	(1 395)	(146)	1 897	60	1 957	2 675	(1 298)	(150)	1 227	8	1 235
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽¹⁾	837	(571)	(100)	166	(9)	157	735	(506)	(5)	224	(2)	222
Investment & Protection Services	6 670	(4 363)	3	2 309	310	2 620	6 476	(4 218)	(7)	2 251	249	2 499
Assurance	2 774	(1 558)	(2)	1 214	161	1 376	2 827	(1 536)	(1)	1 289	79	1 368
Wealth Management	1 612	(1 230)	3	385	39	424	1 476	(1 134)	(10)	332	1	333
Asset Management ⁽²⁾	2 284	(1 576)	2	710	110	820	2 173	(1 548)	5	630	168	798
Autres Activités	(279)	(1 067)	(185)	(1 531)	(36)	(1 567)	308	(903)	(159)	(754)	792	38
Total Groupe	50 419	(33 702)	(2 965)	13 752	698	14 450	46 235	(31 111)	(2 925)	12 199	1 438	13 637
Effet du reclassement comptable des activités destinées à être cédées (note 7.d)	(2 788)	2 007	(39)	(820)	(3)	(823)	(2 473)	1 645	(46)	(874)	(19)	(893)
Total des activités poursuivies	47 631	(31 695)	(3 004)	12 932	695	13 627	43 762	(29 466)	(2 971)	11 325	1 419	12 744

⁽¹⁾ Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée, BancWest et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie, Pologne et États-Unis.

⁽²⁾ incluant Real Estate et Principal Investments.

- **Commissions nettes par pôle d'activité, y compris celles comptabilisées dans le Produit net des activités d'assurance**

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Corporate & Institutional Banking	2 310	2 766
Global Banking	2 037	2 199
Global Markets	(1 223)	(891)
Securities Services	1 497	1 458
Commercial, Personal Banking & Services	7 220	6 930
Banques Commerciales dans la zone euro	5 059	4 795
Banque Commerciale en France ⁽¹⁾	2 896	2 664
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	1 047	1 071
Banque Commerciale en Belgique ⁽¹⁾	1 028	981
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽¹⁾	88	79
Banques Commerciales dans le reste du monde	876	849
Europe Méditerranée ⁽¹⁾	448	467
BancWest ⁽¹⁾	428	382
Métiers spécialisés	1 285	1 286
Personal Finance	743	750
Arval & Leasing Solutions	41	40
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽¹⁾	501	495
Investment & Protections Services	(893)	(607)
Assurance	(3 288)	(3 072)
Wealth Management	789	836
Asset Management ⁽²⁾	1 606	1 630
Autres Activités	58	(55)
Total Groupe	8 696	9 034

⁽¹⁾ Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée, BancWest et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie, Pologne et États-Unis.

⁽²⁾ incluant Real Estate et Principal Investments.

- Bilan par pôle d'activité**

En millions d'euros, au	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Corporate & Institutional Banking	1 136 501	1 302 279	1 098 288	1 232 312
Global Banking	183 096	239 352	165 082	202 807
Global Markets	913 848	908 354	871 532	872 645
Securities Services	39 557	154 573	61 674	156 860
Commercial, Personal Banking & Services	843 216	793 620	818 842	774 956
Banques Commerciales dans la zone euro	546 268	584 747	529 698	578 604
Banque Commerciale en France	235 614	255 334	218 249	250 094
BNL banca commerciale	94 230	93 880	94 229	92 427
Banque Commerciale en Belgique	189 119	204 538	188 732	204 867
Banque Commerciale au Luxembourg	27 305	30 995	28 488	31 216
Banques Commerciales dans le reste du monde	141 356	138 231	145 625	131 837
Europe Méditerranée	59 132	55 360	57 323	51 206
BancWest	82 224	82 871	88 302	80 631
Métiers spécialisés	155 592	70 642	143 519	64 515
Personal Finance	94 906	24 412	90 753	23 507
Arval & Leasing Solutions	56 668	12 443	50 654	9 439
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors	4 019	33 787	2 112	31 569
Investment & Protections Services	283 029	312 142	318 241	336 654
Assurance	247 403	234 129	280 766	262 238
Wealth Management	28 242	74 563	29 583	70 686
Asset Management	7 384	3 450	7 892	3 730
Autres Activités	403 630	258 335	399 073	290 522
Total Groupe	2 666 376	2 666 376	2 634 444	2 634 444

L'information par pôle d'activité relative aux écarts d'acquisition est présentée dans la note 4.o *Écarts d'acquisition*.

- Informations par secteur géographique**

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités ajusté afin de se rapprocher de l'origine managériale de l'activité. Il ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

Produit net bancaire par secteur géographique y compris produit net bancaire des activités destinées à être cédées

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
EMEA	39 770	36 506
Amériques (Nord et Sud)	6 650	6 153
APAC	3 999	3 576
Total Groupe	50 419	46 235

Bilan en contribution aux comptes consolidés, par secteur géographique

En millions d'euros, au	31 décembre 2022	31 décembre 2021
EMEA	2 190 667	2 173 683
Amériques (Nord et Sud)	305 141	294 601
APAC	170 568	166 160
Total Groupe	2 666 376	2 634 444

4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

4.a INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés –, de certains passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur émission, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
En millions d'euros, au								
Portefeuille de titres	157 138	1 273	7 666	166 077	181 079	2 898	7 530	191 507
Prêts et opérations de pension	186 968		4 157	191 125	247 507		2 301	249 808
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	344 106	1 273	11 823	357 202	428 586	2 898	9 831	441 315
Portefeuille de titres	99 155			99 155	112 338			112 338
Dépôts et opérations de pension	232 351	1 725		234 076	291 577	1 879		293 456
Dettes représentées par un titre (note 4.h)		70 460		70 460		70 383		70 383
<i>dont dettes subordonnées</i>		675		675		947		947
<i>dont dettes non subordonnées</i>		64 110		64 110		62 334		62 334
<i>dont dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers</i>		5 675		5 675		7 102		7 102
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	331 506	72 185		403 691	403 915	72 262		476 177

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.d.

- **Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 70 940 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 59 958 millions d'euros au 31 décembre 2021.

- **Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat**

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction :

- instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en « valeur de marché par capitaux propres » ou au « coût amorti » :
 - leur modèle de gestion n'est pas « de collecter les flux de trésorerie contractuels » ni « de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments » ; et/ou
 - leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal.
- instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de classer en « valeur de marché par capitaux propres ».

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	150 122	125 215	119 219	107 490
Instruments dérivés de change	134 382	129 274	75 314	75 694
Instruments dérivés de crédit	7 294	7 731	8 371	8 451
Instruments dérivés sur actions	22 602	27 291	24 217	35 071
Autres instruments dérivés	13 532	10 610	13 302	10 691
Instruments financiers dérivés	327 932	300 121	240 423	237 397

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	1 442 663	12 349 703	5 254 166	19 046 532	1 319 006	9 761 179	4 846 327	15 926 512
Instruments dérivés de change	40 292	130 148	7 610 392	7 780 832	56 415	133 330	6 873 623	7 063 368
Instruments dérivés de crédit		464 228	518 926	983 154		392 338	545 919	938 257
Instruments dérivés sur actions	1 177 728		535 465	1 713 193	799 005		506 164	1 305 169
Autres instruments dérivés	133 820		95 722	229 542	107 162		92 077	199 239
Instruments financiers dérivés	2 794 503	12 944 079	14 014 671	29 753 253	2 281 588	10 286 847	12 864 110	25 432 545

Dans le cadre de son activité de *Client Clearing*, le Groupe garantit le risque de défaut de ses clients aux chambres de compensation. Le notionnel des engagements concernés s'élève à 1 187 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (contre 1 050 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

4.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les montants notionnels et les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	1 103 455	24 213	36 872	755 989	7 010	9 593
Instruments dérivés de taux	1 094 689	23 955	36 525	746 253	6 689	9 512
Instruments dérivés de change	8 766	258	347	9 736	321	81
Couverture de résultats futurs	213 866	1 126	3 070	213 743	1 606	481
Instruments dérivés de taux	59 641	429	1 602	50 509	1 085	254
Instruments dérivés de change	153 811	664	1 416	162 827	442	209
Autres instruments dérivés	414	33	52	407	79	18
Couverture des investissements nets en devises	1 719	62	59	2 659	64	2
Instruments dérivés de change	1 719	62	59	2 659	64	2
Dérivés utilisés en couverture	1 319 040	25 401	40 001	972 391	8 680	10 076

La description des modalités de gestion des risques de taux et de change est incluse dans le chapitre 5 Pilier 3 du Document d'enregistrement universel (partie 5.7 – *Risque de marché – Risque de marché relatif aux activités bancaires*). Les données quantitatives relatives aux couvertures des investissements nets en devises par des emprunts de devises sont également présentées dans ce chapitre.

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2022 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2022	Instruments de couverture				Instruments couverts			
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeurs cumulées utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Valeur nette comptable - actif	Variations de valeur cumulées - actif	Valeur nette comptable - passif	Variations de valeur cumulées - passif
Couverture de valeur d'instruments identifiés	332 749	11 155	12 711	1 500	114 741	(12 204)	122 280	(10 588)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	325 470	10 992	12 376	1 487	110 376	(12 128)	119 694	(10 540)
Prêts et créances	19 827	613	171	527	18 394	(541)		
Titres de dette	131 460	10 297	1 258	11 521	91 982	(11 587)		
Dépôts	8 081	31	291	(375)			7 878	(388)
Dettes émises	166 102	51	10 656	(10 186)			111 816	(10 152)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	7 279	163	335	13	4 365	(76)	2 586	(48)
Prêts et créances	2 619	95	64	35	2 410	(42)		
Titres de dette	1 957	55	12	34	1 955	(34)		
Dépôts	64		30	2			76	2
Dettes émises	2 639	13	229	(58)			2 510	(50)
Couverture des portefeuilles couverts en taux	770 706	13 058	24 161	(11 240)	204 827	(8 877)	310 192	(20 063)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux ⁽¹⁾	769 218	12 963	24 149	(11 292)	203 490	(8 830)	310 192	(20 063)
Prêts et créances	346 924	9 243	162	9 680	203 490	(8 830)		
Dépôts	422 294	3 720	23 987	(20 972)			310 192	(20 063)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	1 488	95	12	52	1 337	(47)		
Prêts et créances	1 488	95	12	52	1 337	(47)		
Total couverture de valeur	1 103 455	24 213	36 872	(9 740)	319 568	(21 081)	432 472	(30 651)

⁽¹⁾ Sont inclus dans cette rubrique les notionnels de couverture et les swaps de retournement de la position de taux réduisant la relation de couverture lorsque le sous-jacent existe toujours, pour respectivement 121 183 millions d'euros pour les couvertures de prêts et créances et 103 261 millions d'euros pour les couvertures de dépôts.

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2021 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Instruments de couverture				Instruments couverts			
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeurs cumulées utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Valeur nette comptable - actif	Variations de valeur cumulées - actif	Valeur nette comptable - passif	Variations de valeur cumulées - passif
Couverture de valeur d'instruments identifiés	302 733	3 013	6 008	(643)	110 232	1 530	116 360	1 131
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	294 121	2 818	5 939	(741)	105 419	1 601	112 726	1 099
Prêts et créances	20 854	213	518	(278)	19 242	276		
Titres de dette	112 596	1 179	5 399	(1 531)	86 177	1 325		
Dépôts	6 725	351	17	274			6 644	271
Dettes émises	153 946	1 075	5	794			106 082	828
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	8 612	195	69	98	4 813	(71)	3 634	32
Prêts et créances	2 433	140	2	48	2 308	(51)		
Titres de dette	2 518	28	12	20	2 505	(20)		
Dépôts	181	3	21	9			197	9
Dettes émises	3 480	24	34	21			3 437	23
Couverture des portefeuilles couverts en taux	453 256	3 997	3 585	(16)	109 933	1 463	178 771	1 320
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux ⁽¹⁾	452 132	3 871	3 573	(58)	108 893	1 504	178 771	1 320
Prêts et créances	183 765	606	2 574	(1 603)	108 893	1 504		
Dépôts	268 367	3 265	999	1 545			178 771	1 320
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	1 124	126	12	42	1 040	(41)		
Prêts et créances	1 124	126	12	42	1 040	(41)		
Total couverture de valeur	755 989	7 010	9 593	(659)	220 165	2 993	295 131	2 451

⁽¹⁾ Sont inclus dans cette rubrique les notionnels de couverture et les swaps de retournement de la position de taux réduisant la relation de couverture lorsque le sous-jacent existe toujours, pour respectivement 55 414 millions d'euros pour les couvertures de prêts et créances et 86 139 millions d'euros pour les couvertures de dépôts.

Un actif ou un passif ou des ensembles d'actifs et de passifs, peuvent faire l'objet d'une couverture par périodes avec différents instruments financiers dérivés. De même, certaines couvertures sont réalisées par la combinaison de deux instruments dérivés. Dans ces cas, les montants notionnels se cumulent et leur montant total est supérieur au montant couvert. La première situation s'observe plus particulièrement pour les couvertures de portefeuilles et la seconde pour les couvertures de dettes émises.

En ce qui concerne les couvertures de valeur interrompues par rupture du contrat de dérivé, le montant cumulé de réévaluation restant à amortir sur la durée de vie résiduelle des instruments couverts au 31 décembre 2022 s'élève à 1 399 millions d'euros à l'actif et -138 millions d'euros au passif pour les couvertures de portefeuilles d'instruments. Au 31 décembre 2021, ces montants s'élevaient à 1 509 millions d'euros à l'actif et 14 millions d'euros au passif.

Concernant les couvertures d'instruments identifiés, le montant cumulé de réévaluation restant à amortir sur la durée de vie résiduelle des instruments couverts s'élève à 111 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2021, ce montant s'élevait à 117 millions d'euros.

Le montant notionnel de dérivés en couverture de résultats futurs s'élève à 213 866 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élèvent à -245 millions d'euros. Au 31 décembre 2021, le montant notionnel de dérivés de couverture de résultats futurs s'élevait à 213 743 millions d'euros et le montant des variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élevait à 1 329 millions d'euros.

Les tableaux suivants présentent la ventilation des montants notionnels des instruments dérivés à usage de couverture par date d'échéance au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2022	Date d'échéance			
	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couverture de valeur	382 063	430 968	290 424	1 103 455
Instruments dérivés de taux	378 055	426 364	290 270	1 094 689
Instruments dérivés de change	4 008	4 604	154	8 766
Couverture de résultats futurs	142 568	51 041	20 257	213 866
Instruments dérivés de taux	18 178	30 041	11 422	59 641
Instruments dérivés de change	124 223	20 753	8 835	153 811
Autres instruments dérivés	167	247		414
Couverture des investissements nets en devises	1 719	-	-	1 719
Instruments dérivés de change	1 719			1 719

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Date d'échéance			
	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couverture de valeur	149 613	340 799	265 577	755 989
Instruments dérivés de taux	146 649	334 411	265 193	746 253
Instruments dérivés de change	2 964	6 388	384	9 736
Couverture de résultats futurs	146 392	43 108	24 243	213 743
Instruments dérivés de taux	10 350	27 777	12 382	50 509
Instruments dérivés de change	135 867	15 099	11 861	162 827
Autres instruments dérivés	175	232		407
Couverture des investissements nets en devises	2 559	100	-	2 659
Instruments dérivés de change	2 559	100		2 659

4.c ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros, au	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Titres de dette	35 878	(866)	38 906	(1)
États	18 682	(350)	19 980	117
Autres administrations publiques	9 921	(197)	13 000	51
Etablissements de crédit	3 816	(302)	4 138	(169)
Autres	3 459	(17)	1 788	
Titres de capitaux propres	2 188	623	2 558	933
Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	38 066	(243)	41 464	932

Les titres de dette classés en actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres incluent 108 millions d'euros de titres classés en strate 3 au 31 décembre 2022 (contre 105 millions au 31 décembre 2021) pour lesquels les dépréciations au titre du risque de crédit portées en compte de résultat ont été imputées sur les variations de valeur négatives enregistrées en capitaux propres pour 100 millions d'euros à la même date (contre 104 millions d'euros au 31 décembre 2021).

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires à l'exercice de certaines activités.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a cédé deux de ces investissements. En conséquence, une plus-value nette d'impôt de 267 millions d'euros a été transférée vers les réserves (contre 12 millions d'euros en 2021).

4.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal.

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

AJUSTEMENTS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur lié aux coûts futurs de couverture (Future Hedging Costs adjustments – FHC) : cet ajustement s'applique aux positions de niveau 3 qui nécessitent une couverture dynamique tout au long de leur durée de vie donnant lieu à des coûts de bid/offer supplémentaires encourus sur les instruments de couverture. La

méthodologie de calcul de l'ajustement vise à évaluer ces coûts, notamment en fonction de la fréquence optimale anticipée des adaptations de la couverture.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ; et
- l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour financement (Funding Valuation Adjustment – FVA) : lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est diminuée de 160 millions d'euros au 31 décembre 2022, à comparer à une augmentation de valeur de 359 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit une variation de -519 millions d'euros constatée directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat.

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUES A LA VALEUR DE MARCHÉ

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.e.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

En millions d'euros, au	31 décembre 2022											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	130 589	25 744	805	157 138	1 643	1 495	5 801	8 939	32 727	4 395	944	38 066
États	59 860	10 136	28	70 024	-	-	-	-	16 783	1 770	127	18 680
Autres titres de dettes	16 454	14 695	630	31 779	1 152	500	333	1 985	14 497	2 412	288	17 197
Actions et autres titres de capitaux propres	54 275	913	147	55 335	491	995	5 468	6 954	1 447	213	529	2 189
Prêts et opérations de pension	-	186 170	798	186 968	-	1 274	2 883	4 157	-	-	-	-
Prêts	-	6 428	5	6 433	-	1 274	2 883	4 157	-	-	-	-
Opérations de pension	-	179 742	793	180 535	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	130 589	211 914	1 603	344 106	1 643	2 769	8 684	13 096	32 727	4 395	944	38 066
Portefeuille de titres	97 367	1 716	72	99 155	-	-	-	-	-	-	-	-
États	57 949	92	16	58 057	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres de dette	13 183	1 581	47	14 811	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres	26 235	43	9	26 287	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et opérations de pension	-	230 303	2 048	232 351	-	1 472	253	1 725	-	-	-	-
Emprunts	-	6 952	-	6 952	-	1 472	253	1 725	-	-	-	-
Opérations de pension	-	223 351	2 048	225 399	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	-	-	-	1 885	49 630	18 945	70 460	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 4.h)	-	-	-	-	-	675	-	675	-	-	-	-
Dettes non subordonnées (note 4.h)	-	-	-	-	4	45 161	18 945	64 110	-	-	-	-
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	1 881	3 794	-	5 675	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	97 367	232 019	2 120	331 506	1 885	51 102	19 198	72 185	-	-	-	-

En millions d'euros, au	31 décembre 2021											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	152 215	28 234	630	181 079	3 520	1 865	5 043	10 428	33 356	6 987	1 121	41 464
États	82 556	10 962	36	93 554	-	-	-	-	16 263	3 717	-	19 980
Autres titres de dette	20 921	15 697	404	37 022	2 867	696	404	3 967	15 551	3 057	318	18 926
Actions et autres titres de capitaux propres	48 738	1 575	190	50 503	653	1 169	4 639	6 461	1 542	213	803	2 558
Prêts et opérations de pension	-	246 895	612	247 507	-	1 398	903	2 301	-	-	-	-
Prêts	-	6 525	13	6 538	-	1 398	903	2 301	-	-	-	-
Opérations de pension	-	240 370	599	240 969	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	152 215	275 129	1 242	428 586	3 520	3 263	5 946	12 729	33 356	6 987	1 121	41 464
Portefeuille de titres	110 117	2 064	157	112 338	-	-	-	-	-	-	-	-
États	76 019	267	-	76 286	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres de dette	14 382	1 683	117	16 182	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres	19 716	114	40	19 870	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et opérations de pension	-	290 659	918	291 577	-	1 556	323	1 879	-	-	-	-
Emprunts	-	1 758	-	1 758	-	1 556	323	1 879	-	-	-	-
Opérations de pension	-	288 901	918	289 819	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	-	-	-	2 716	47 409	20 258	70 383	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 4.h)	-	-	-	-	-	947	-	947	-	-	-	-
Dettes non subordonnées (note 4.h)	-	-	-	-	2 716	42 076	20 258	62 334	-	-	-	-
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	-	4 386	-	7 102	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	110 117	292 723	1 075	403 915	2 716	48 965	20 581	72 262	-	-	-	-

Les valeurs de marché des instruments dérivés sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

31 décembre 2022								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	873	147 853	1 396	150 122	503	122 659	2 053	125 215
Instruments dérivés de change	33	133 628	721	134 382	35	129 204	35	129 274
Instruments dérivés de crédit		6 382	912	7 294		6 822	909	7 731
Instruments dérivés sur actions	6 760	13 512	2 330	22 602	9 177	13 290	4 824	27 291
Autres instruments dérivés	1 295	12 158	79	13 532	843	9 629	138	10 610
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	8 961	313 533	5 438	327 932	10 558	281 604	7 959	300 121
Instruments financiers dérivés de couverture	-	25 401	-	25 401	-	40 001	-	40 001

31 décembre 2021								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	331	117 854	1 034	119 219	318	105 988	1 184	107 490
Instruments dérivés de change	40	74 827	447	75 314	36	75 388	270	75 694
Instruments dérivés de crédit		7 532	839	8 371		7 562	889	8 451
Instruments dérivés sur actions	9 770	12 741	1 706	24 217	12 593	15 795	6 683	35 071
Autres instruments dérivés	1 284	11 962	56	13 302	1 179	9 359	153	10 691
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	11 425	224 916	4 082	240 423	14 126	214 092	9 179	237 397
Instruments financiers dérivés de couverture	-	8 680	-	8 680	-	10 076	-	10 076

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2022, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIERARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc.). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'entreprises, d'obligations d'État, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que

des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources peuvent être également utilisées, telles que le marché primaire.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent et de la maturité de l'opération de pension.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- les instruments dérivés structurés, dont l'incertitude de modèle est non significative, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- la valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées mesurées en valeur de marché par résultat ou par capitaux propres.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de Niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Certaines opérations de pension sont principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS lorsque l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont en fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.
- **Instruments dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique. De même, les transactions longues sur paniers d'actions sont également classées en Niveau 3 du fait de l'absence d'observabilité de la corrélation action sur les maturités longues.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés structurés classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3.
- **les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC) lorsque l'incertitude de valorisation est matérielle. La valorisation de certains PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt, qui sont classés en Niveau 3. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
- **les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
- **les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
- **les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur

indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionnalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.

- la valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut lorsque l'incertitude de valorisation est matérielle. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.
- **les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables.
- **les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières ou bien un taux de change. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de Niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de Niveau 3 sont équivalents à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le Niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de Niveau 3 considérés	Moyenne pondérée
	Actif	Passif					
Opérations de pension	793	2 048	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes	Spread des opérations de pension à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	0 pb à 80 pb	21 pb (a)
Instruments dérivés de taux	1 396	2 053	Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	-13 % à 53 %	17 % (a)
			Instruments dérivés mêlant taux d'inflation et taux d'intérêt	Modèle de valorisation des options hybrides inflation / taux d'intérêt	Corrélation entre taux d'intérêt et taux d'inflation principalement en Europe	3 % à 14 %	12%
			Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	1 % à 11,7 %	(b)
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,4 % à 3,3 %	(b)
			Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0 % à 18 %	1 % (a)
Instruments dérivés de crédit	912	909	CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	17 % à 85 %	(b)
			Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 à 25 %	(b)
			Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Corrélation des défaillances	48 % à 73 %	53 % (a)
					Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	45 pb à 535 pb (1)	435 pb (c)
Instruments dérivés sur actions	2 330	4 824	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	8 pb à 610 pb (2)	99 pb (c)
					Volatilité non observable des actions	0 % à 124 % (3)	33 % (d)
					Corrélation non observable des actions	25 % à 100 %	73 % (c)

(1) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle significative sur un émetteur du secteur des télécommunications européen. Le reste de la position est essentiellement sur des émetteurs souverains et financiers.

(2) Le haut de la fourchette est lié à des émetteurs des secteurs de la distribution, de la consommation, de l'automobile et du transport qui représentent une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides).

(3) Le haut de la fourchette est lié à 6 actions qui représentent une part négligeable du bilan sur les options avec des sous-jacents actions. Si l'on incluait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 289 %.

(a) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(b) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

(c) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnel)

(d) Calcul de moyenne simple

TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours pour l'exercice 2022 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
Situation au 31 décembre 2021	5 324	5 946	1 121	12 391	(10 254)	(20 581)	(30 835)
Achats	1 507	1 497	257	3 261			-
Emissions				-		(6 810)	(6 810)
Ventes	(1 591)	(1 219)	(502)	(3 312)	(24)		(24)
Règlements ⁽¹⁾	2 682	1 824	135	4 641	2 905	7 904	10 809
Transferts vers le Niveau 3	1 657	26	36	1 719	(733)	(1 760)	(2 493)
Transferts hors du Niveau 3	(2 126)	(34)		(2 160)	1 391	1 007	2 398
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(434)	651	(41)	176	(2 983)	2 800	(183)
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	20	1		21	(383)	(1 758)	(2 141)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	2	(8)	(3)	(9)	2		2
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			(59)	(59)			-
Situation au 31 décembre 2022	7 041	8 684	944	16 669	(10 079)	(19 198)	(29 277)

⁽¹⁾ Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés à la juste valeur incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt et de paramètres de marché sur les opérations de pension et de crédit mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments à la juste valeur reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille. Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Titres de dette	+/-8	+/-3	+/-7	+/-3
Actions et autres titres de capitaux propres	+/-56	+/-5	+/-48	+/-8
Prêts et pensions	+/-42		+/-12	
Instruments financiers dérivés	+/-576		+/-588	
<i>Instruments dérivés de taux et de change</i>	+/-227		+/-322	
<i>Instruments dérivés de crédit</i>	+/-98		+/-35	
<i>Instruments dérivés sur actions</i>	+/-245		+/-227	
<i>Autres instruments dérivés</i>	+/-6		+/-4	
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-682	+/-8	+/-655	+/-11

MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS

La marge différée (« Day One Profit ») concerne principalement le périmètre des instruments financiers de Niveau 3, et plus marginalement certains instruments financiers de Niveau 2 dont les ajustements de valorisation liés à l'incertitude sur les paramètres ou les modèles sont non négligeables au regard de la marge initiale.

La marge différée est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'observabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2021	Marge différée sur les transactions de la période	Marge comptabilisée en résultat de la période	Marge différée au 31 décembre 2022
Instruments dérivés de taux et de change	204	142	(152)	194
Instruments dérivés de crédit	164	150	(140)	174
Instruments dérivés sur actions	401	449	(424)	426
Autres instruments	9	31	(30)	10
Instruments financiers	778	772	(746)	804

4.e ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

- Détail des prêts et créances par type de produit

En millions d'euros, au	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	32 716	(100)	32 616	21 844	(93)	21 751
Comptes à vue	11 000	(8)	10 992	9 009	(8)	9 001
Prêts ⁽¹⁾	15 767	(92)	15 675	10 635	(85)	10 550
Opérations de pension	5 949		5 949	2 200		2 200
Prêts et créances envers la clientèle	875 301	(18 281)	857 020	833 935	(19 935)	814 000
Comptes ordinaires débiteurs	42 963	(2 844)	40 119	52 488	(3 157)	49 331
Prêts consentis à la clientèle	788 971	(14 354)	774 617	740 080	(15 658)	724 422
Opérations de location-financement	42 574	(1 083)	41 491	41 026	(1 120)	39 906
Opérations de pension	793		793	341		341
Total prêts et créances au coût amorti	908 017	(18 381)	889 636	855 779	(20 028)	835 751

⁽¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales.

Echéancier des opérations de location-financement

En millions d'euros, au	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Investissement brut	45 602	43 823
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	13 278	12 276
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	28 068	27 399
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	4 256	4 148
Produits financiers non acquis	(3 028)	(2 797)
Investissement net avant dépréciation	42 574	41 026
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	12 176	11 289
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	26 396	25 845
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	4 002	3 892
Dépréciations	(1 083)	(1 120)
Investissement net après dépréciation	41 491	39 906

- **Détail des titres de dette par catégorie d'émetteur**

En millions d'euros, au	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable
États	59 961	(23)	59 938	57 221	(20)	57 201
Autres administrations publiques	15 686	(2)	15 684	17 317	(2)	17 315
Etablissements de crédit	9 062	(2)	9 060	10 593	(2)	10 591
Autres	29 435	(103)	29 332	23 547	(144)	23 403
Total titres de dette au coût amorti	114 144	(130)	114 014	108 678	(168)	108 510

- **Détail des actifs financiers au coût amorti par strate**

En millions d'euros, au	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	32 716	(100)	32 616	21 844	(93)	21 751
Strate 1	32 439	(11)	32 428	21 516	(13)	21 503
Strate 2	191	(10)	181	242	(2)	240
Strate 3	86	(79)	7	86	(78)	8
Prêts et créances envers la clientèle	875 301	(18 281)	857 020	833 935	(19 935)	814 000
Strate 1	761 930	(1 998)	759 932	701 259	(1 834)	699 425
Strate 2 ⁽¹⁾	88 095	(2 839)	85 256	104 857	(2 687)	102 170
Strate 3	25 276	(13 444)	11 832	27 819	(15 414)	12 405
Titres de dette	114 144	(130)	114 014	108 678	(168)	108 510
Strate 1	113 602	(27)	113 575	108 006	(20)	107 986
Strate 2	387	(10)	377	412	(25)	387
Strate 3	155	(93)	62	260	(123)	137
Total actifs financiers au coût amorti	1 022 161	(18 511)	1 003 650	964 457	(20 196)	944 261

⁽¹⁾ La variation des prêts classés en strate 2 est présentée dans la note 2.h

4.f ENCOURS DEPRECIÉS (STRATE 3)

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours dépréciés d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement et de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces encours.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des encours couverts.

En millions d'euros, au	31 décembre 2022			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.e)	86	(79)	7	1
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e)	25 276	(13 444)	11 832	7 651
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	155	(93)	62	14
Total des encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	25 517	(13 616)	11 901	7 666
Engagements de financement donnés	898	(73)	825	198
Engagements de garantie financière donnés	820	(243)	577	135
Total des engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	1 718	(316)	1 402	333

En millions d'euros, au	31 décembre 2021			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.e)	86	(78)	8	1
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e)	27 819	(15 414)	12 405	8 068
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	260	(123)	137	25
Total des encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	28 165	(15 615)	12 550	8 094
Engagements de financement donnés	1 088	(89)	999	65
Engagements de garantie financière donnés	833	(265)	568	192
Total des engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	1 921	(354)	1 567	257

Le tableau ci-après fournit les données relatives aux variations d'encours bruts de la strate 3 (EU CR2) :

Valeur brute En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Encours dépréciés (Strate 3) en début de période	28 165	30 420
Passage en strate 3	6 125	6 432
Retour en strate 1 ou strate 2	(1 672)	(2 548)
Passage en pertes	(4 827)	(4 491)
Autres variations	(2 274)	(1 648)
Encours dépréciés (Strate 3) en fin de période	25 517	28 165

4.g DETTES AU COUT AMORTI ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

En millions d'euros, au	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes envers les établissements de crédit	124 718	165 699
Comptes à vue	12 538	9 105
Emprunts interbancaires ⁽¹⁾	104 135	147 635
Opérations de pension	8 045	8 959
Dettes envers la clientèle	1 008 054	957 684
Comptes ordinaires créditeurs	592 267	634 784
Comptes d'épargne	162 354	158 932
Comptes à terme et assimilés	253 210	163 429
Opérations de pension	223	539

⁽¹⁾ Les emprunts interbancaires incluent les emprunts à terme auprès des banques centrales, dont 67 milliards d'euros de TLTRO III au 31 décembre 2022 contre 120,1 milliards d'euros de TLTRO III au 31 décembre 2021 (cf. note 2.a Marge d'intérêts).

4.h DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

- Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat (note 4.a)**

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	31 décembre 2022	31 décembre 2021
En millions d'euros, au								
Dettes représentées par un titre							64 110	62 334
Dettes subordonnées							676	947
- Dettes subordonnées remboursables ⁽²⁾							16	41
- Dettes subordonnées perpétuelles							660	906
BNP Paribas Fortis déc-07 ⁽³⁾	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	660	906

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

⁽²⁾ Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

⁽³⁾ Emission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la dette n'est plus admise dans les fonds propres prudentiels.

• **Dettes comptabilisées au coût amorti**

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	31 décembre 2022	31 décembre 2021
En millions d'euros, au								
Dettes représentées par un titre							154 143	149 723
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission							58 042	47 293
Titres de créances négociables							58 042	47 293
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission							96 101	102 430
Titres de créances négociables							17 587	27 256
Emissions obligataires							78 514	75 174
Dettes subordonnées							24 156	24 720
- Dettes subordonnées remboursables ⁽²⁾							22 419	23 000
- Titres subordonnés perpétuels							1 509	1 494
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	B	254	254
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	C	255	240
BNP Paribas Cardif nov - 14	EUR	1 000	nov.-25	4,032%	Euribor 3 mois + 393 pb	D	1 000	1 000
- Titres participatifs							222	222
BNP Paribas SA juil-84 ⁽³⁾	EUR	337	-	⁽⁴⁾	-		215	215
Autres							7	7
- Frais et commissions, dettes rattachées							6	4

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

- B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.
- D Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiement. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

⁽²⁾ Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

⁽³⁾ Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

⁽⁴⁾ En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85 % du TMO et un maximum de 130 % du TMO.

4.i PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Placements ne représentant pas des contrats en unités de compte	Placements représentant des contrats en unités de compte <i>(risque financier supporté par les assurés)</i>	Total	Placements ne représentant pas des contrats en unités de compte	Placements représentant des contrats en unités de compte <i>(risque financier supporté par les assurés)</i>	Total
En millions d'euros, au						
Instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option	44 317	79 648	123 965	50 940	87 108	138 048
Instruments dérivés	1 675		1 675	1 033		1 033
Actifs financiers disponibles à la vente	104 961		104 961	127 413		127 413
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	970		970	981		981
Prêts et créances	3 074		3 074	3 145		3 145
Placements consolidés par mise en équivalence	342		342	349		349
Immeubles de placement	2 855	4 402	7 257	2 875	4 354	7 229
Total des placements	158 194	84 050	242 244	186 736	91 462	278 198
Part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	2 277		2 277	2 568		2 568
Participation différée active aux bénéficiaires	2 882		2 882			
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	163 353	84 050	247 403	189 304	91 462	280 766

Les placements dans des instruments financiers des activités d'assurance sont comptabilisés selon les principes d'IAS 39.

La valeur de marché des actifs financiers dont les flux de trésorerie sont uniquement des remboursements de principal et paiement d'intérêts est de 91,9 milliards d'euros au 31 décembre 2022. Elle était de 108,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021, soit une variation sur la période de -16,7 milliards d'euros.

La valeur de marché des autres actifs financiers s'élève à 150,4 milliards d'euros, correspondant à l'ensemble des instruments ne répondant pas au critère précédent, aux instruments dérivés et aux actifs gérés en valeur de marché. Elle était de 170 milliards d'euros au 31 décembre 2021, soit une variation sur la période de -19,6 milliards d'euros.

La valeur de marché des immeubles de placement ne représentant pas des contrats en unités de compte comptabilisés au coût amorti s'établit à 4,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022, contre 4,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

- **Mesure de la valeur de marché des instruments financiers**

Les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, les méthodologies de valorisation correspondantes ainsi que les principes sur les transferts entre les niveaux de la hiérarchie sont similaires à ceux appliqués pour les autres instruments financiers du Groupe (note 4.d).

En millions d'euros, au	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	91 640	12 720	601	104 961	110 750	16 196	467	127 413
Titres de capitaux propres	7 627	1 390	437	9 454	9 767	1 338	367	11 472
Titres de dette	84 013	11 330	164	95 507	100 983	14 858	100	115 941
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	70 018	41 471	12 476	123 965	86 497	43 486	8 065	138 048
Titres de capitaux propres	69 439	32 669	12 452	114 560	85 749	34 660	8 037	128 446
Titres de dette	579	8 802	24	9 405	748	8 826	28	9 602
Instruments dérivés	10	1 622	43	1 675	1	909	123	1 033
Actifs financiers en valeur de marché	161 668	55 813	13 120	230 601	197 248	60 591	8 655	266 494

Niveau 1 : ce niveau regroupe les actions et les obligations liquides, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...), les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2 : ce niveau regroupe les actions, certaines obligations d'États ou d'entreprises, les autres parts de fonds et OPCVM et les dérivés négociés de gré à gré.

Niveau 3 : ce niveau regroupe principalement les parts de fonds et les actions non cotées qui sont constituées pour l'essentiel de parts dans des sociétés et fonds de capital-risque.

- **Tableau de variation des instruments financiers de Niveau 3**

Pour les instruments financiers du Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice :

En millions d'euros	Actifs financiers		
	Instruments financiers disponibles à la vente	Instruments financiers en valeur de marché par résultat	Total
Situation au 31 décembre 2021	467	8 188	8 655
Achats	290	3 701	3 991
Ventes	(371)	(2 875)	(3 246)
Règlements	(16)	(393)	(409)
Transferts vers le Niveau 3	312	2 423	2 735
Transferts hors du Niveau 3	(80)	(41)	(121)
Gains comptabilisés en compte de résultat	5	1 509	1 514
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires		8	8
Variations d'actifs comptabilisées en capitaux propres	(6)		(6)
Situation au 31 décembre 2022	601	12 519	13 120

• Détail des actifs financiers disponibles à la vente

En millions d'euros, au	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Valeur au bilan	dont dépréciation	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur au bilan	dont dépréciation	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Titres de dette	95 507		(11 744)	115 941		9 408
Titres de capitaux propres	9 454	(698)	2 041	11 472	(664)	3 257
Total des actifs disponibles à la vente	104 961	(698)	(9 703)	127 413	(664)	12 665

• Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

En millions d'euros, au	31 décembre 2022					31 décembre 2021				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Valeur au bilan
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 016			1 016	970	1 150			1 150	981
Prêts et créances		3 069	7	3 076	3 074		3 152	3	3 155	3 145

4.j PROVISIONS TECHNIQUES ET AUTRES PASSIFS D'ASSURANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Provisions techniques - contrats d'assurance Non Vie	4 147	4 212
Provisions techniques - contrats d'assurance Vie	162 909	168 910
- Contrats d'assurance	88 278	87 325
- Contrats d'assurance en Unités de Compte	74 631	81 585
Passifs techniques - contrats d'investissement	47 984	50 723
- Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	39 729	41 850
- Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire - Unités de Compte	8 255	8 873
Participation différée passive aux bénéfices	6 527	27 011
Provisions et passifs techniques liés aux contrats d'assurance et d'investissement	221 567	250 856
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	3 065	2 890
Instruments dérivés	1 900	1 049
Total provisions techniques et autres passifs d'assurance	226 532	254 795

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance-vie en France, au Luxembourg et en Italie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Elle est déterminée à partir de calculs stochastiques modélisant les plus ou moins-values latentes attribuables aux assurés en fonction des scénarios économiques, ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte. Il en ressort notamment pour la France un taux moyen de 92 % en 2022, comme en 2021.

Le test de suffisance des passifs prévu par IFRS 4, réalisé par portefeuille de contrats, consiste à comparer les provisions comptabilisées (nettes des frais d'acquisition reportés) avec une évaluation prospective des flux de trésorerie actualisés.

Au 31 décembre 2022, ce test ne révèle pas d'insuffisance.

La variation des provisions et passifs techniques liés aux contrats d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en début de période	250 856	236 185
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	1 384	24 687
Prestations payées	(20 495)	(18 721)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	(9 725)	8 242
Effets des variations de parités monétaires	(341)	811
Effet des variations de périmètre	(112)	(348)
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en fin de période	221 567	250 856

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 4.i.

4.k IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Impôts courants	1 685	1 862
Impôts différés	4 208	4 004
Actifs d'impôts courants et différés	5 893	5 866
Impôts courants	2 042	1 787
Impôts différés	1 012	1 316
Passifs d'impôts courants et différés	3 054	3 103

Variation des impôts différés par nature au cours de la période :

En millions d'euros	31 décembre 2021	Variations comptabilisées en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres pouvant être reclassés en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat	Variations de périmètre, des parités monétaires et divers	31 décembre 2022
Instruments financiers	(857)	(278)	1 434	(135)	19	183
Provisions pour engagements sociaux	738	(13)		39	(11)	753
Réserve latente de location-financement	(481)	(89)			(7)	(577)
Provisions pour risque de crédit	2 705	(93)			20	2 632
Déficits fiscaux reportables	774	(221)			10	563
Autres éléments	(191)	(126)			(41)	(358)
Total impôts différés nets	2 688	(820)	1 434	(96)	(10)	3 196
Impôts différés actifs	4 004					4 208
Impôts différés passifs	(1 316)					(1 012)

Afin de déterminer le montant des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.

Les impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables concernent principalement BNP Paribas Fortis pour 254 millions d'euros au 31 décembre 2022, dont la période prévisionnelle de recouvrabilité est de 3 ans (ce déficit est reportable sans limitation de durée).

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 1 530 millions d'euros au 31 décembre 2022 (dont 1 336 millions d'euros de déficits fiscaux reportables) contre 1 408 millions d'euros au 31 décembre 2021 (dont 1 234 millions d'euros de déficits fiscaux reportables).

4.1 COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	155 199	136 142
Comptes d'encaissement	282	242
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	7 030	4 617
Autres débiteurs et actifs divers	46 581	38 122
Total des comptes de régularisation et actifs divers	209 092	179 123
Dépôts de garantie reçus	124 047	101 923
Comptes d'encaissement	2 907	2 870
Charges à payer et produits constatés d'avance	10 874	7 739
Passifs de location	3 075	3 248
Autres créditeurs et passifs divers	44 553	29 619
Total des comptes de régularisation et passifs divers	185 456	145 399

4.m PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Exercice 2022			31 décembre 2022	Exercice 2021			31 décembre 2021
	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises	34	130	164	1 447	5	128	133	1 022
Entreprises associées ⁽¹⁾	665	(990)	(325)	4 816	489	184	673	5 506
Total sociétés mises en équivalence	699	(860)	(161)	6 263	494	312	806	6 528

⁽¹⁾Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Les engagements de garantie et de financement donnés par le Groupe aux coentreprises sont détaillés dans la note 7.j Relations avec les autres parties liées.

La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées du Groupe BNP Paribas est présentée ci-dessous :

En millions d'euros	Pays d'immatriculation	Activité	% d'intérêt	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Coentreprises					
bpost banque ⁽¹⁾	Belgique	Banque de détail	100%	-	111
Union de Creditos Inmobiliarios	Espagne	Prêts hypothécaires	50%	327	203
BoB Cardif Life Insurance	Chine	Assurance Vie	50%	232	231
BNPP Cardif TCB Life Insurance	Taiwan	Assurance Vie	49%	161	214
Entreprises associées					
AG Insurance	Belgique	Assurance	25%	597	1 704
Banque de Nankin	Chine	Banque de détail	14%	2 757	2 306
Allfunds Group Plc	Royaume-Uni	Services financiers	12%	318	370

⁽¹⁾ Le 3 janvier 2022, le groupe BNP Paribas a pris le contrôle exclusif de bpost banque.

4.n IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	827	(298)	529	869	(294)	575
Terrains et constructions	11 507	(4 704)	6 803	12 023	(4 817)	7 206
Equipement, Mobilier, Installations	7 177	(5 400)	1 777	7 172	(5 312)	1 860
Biens mobiliers donnés en location	38 817	(10 658)	28 159	33 890	(9 285)	24 605
Autres immobilisations corporelles	2 318	(1 118)	1 200	1 932	(1 095)	837
Immobilisations corporelles	59 819	(21 880)	37 939	55 017	(20 509)	34 508
<i>Dont droits d'utilisation</i>	<i>6 000</i>	<i>(3 294)</i>	<i>2 706</i>	<i>6 117</i>	<i>(3 314)</i>	<i>2 803</i>
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	60 646	(22 178)	38 468	55 886	(20 803)	35 083
Logiciels informatiques acquis	3 690	(3 035)	655	3 303	(2 651)	652
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	6 345	(5 000)	1 345	5 995	(4 657)	1 338
Autres immobilisations incorporelles	2 367	(577)	1 790	2 157	(488)	1 669
Immobilisations incorporelles	12 402	(8 612)	3 790	11 455	(7 796)	3 659

- **Immeubles de placement**

Les terrains et immeubles donnés en location simple sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 680 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 736 millions d'euros au 31 décembre 2021.

- **Location simple**

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	8 221	7 757
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	3 613	3 364
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	4 582	4 341
<i>Paiements à recevoir au-delà de 5 ans</i>	26	52

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

- **Immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

- **Amortissements et provisions**

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2022 s'établit à 2 376 millions d'euros, contre 2 336 millions d'euros au titre de l'exercice 2021.

Le montant des dotations nettes aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 18 millions d'euros au cours de l'exercice 2022, contre 8 millions d'euros au cours de l'exercice 2021.

4.0 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Valeur nette comptable en début de période	5 121	7 493
Acquisitions	215	47
Cessions	(15)	(90)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(28)	(26)
Reclassement en actifs destinés à être cédés (cf. note 7.d)		(2 533)
Effets des variations de parités monétaires	1	230
Valeur nette comptable en fin de période	5 294	5 121
Valeur brute comptable	8 413	8 350
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(3 119)	(3 229)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciation comptabilisée		Acquisitions	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	Exercice 2022	Exercice 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Corporate & Institutional Banking	1 215	1 210				
Global Banking	279	276				
Global Markets	490	478				
Securities Services	446	456				
Commercial, Personal Banking & Services	2 894	2 704	(19)	(26)	215	32
Arval	608	523			96	1
Leasing Solutions	148	150				
Personal Finance	1 291	1 236	(19)		61	
Personal Investors	564	568		(26)		
Nouveaux Métiers Digitaux	220	159			61	
Autres	63	68			(3)	31
Investment & Protection Services	1 182	1 204	(9)		-	15
Asset Management	190	186				
Assurance	281	296				
Real Estate	402	406				
Wealth Management	309	316	(9)			15
Autres Activités	3	3				
Total des écarts d'acquisition	5 294	5 121	(28)	(26)	215	47
Ecart d'acquisition négatif			277	117		
Variation des écarts d'acquisition portée en résultat			249	91		

Le Groupe a effectué une analyse détaillée des écarts d'acquisition pour identifier si des dépréciations s'avéraient nécessaires en lien avec la crise sanitaire.

Cette analyse s'appuie notamment sur les hypothèses de scénarios économiques (voir note 2.h).

Les ensembles homogènes de métiers auxquels sont alloués les écarts d'acquisition sont les suivants :

Global Banking : Global Banking regroupe l'offre de solutions de financement aux entreprises, l'ensemble des produits de transaction banking, les opérations de conseil en fusions-acquisitions de Corporate Finance et des activités primaires sur les marchés actions.

Global Markets : Global Markets propose aux entreprises et aux clients institutionnels – ainsi qu'aux réseaux de banque de détail et de banque privée – des services en matière d'investissement, de couverture, de financements et de recherche dans les différentes catégories d'actifs. Le modèle économique durable de Global Markets permet aux clients d'avoir accès aux marchés de capitaux dans la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique), en Asie-Pacifique et dans la zone Amériques, en proposant des solutions innovantes et des plateformes digitales. Global Markets rassemble les activités Fixed Income, Currencies & Commodities et Equity & Prime Services.

Securities Services : Securities Services propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d'investissement, sell-side, buy-side et émetteurs. BNP Paribas est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier Titres.

Arval : Spécialiste de la location longue durée de véhicules et de la mobilité, Arval offre aux entreprises (allant des grandes multinationales aux petites et moyennes entreprises), à leurs collaborateurs et aux particuliers des solutions sur mesure pour optimiser leur mobilité.

Leasing Solutions : BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – partenariats, prescriptions, ventes directes et réseaux bancaires – une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.

Personal Finance : BNP Paribas Personal Finance est le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. Au travers de ses marques et partenariats comme Cetelem, Cofinoga, Findomestic, AlphaCredit ou Opel Vauxhall, Personal Finance commercialise une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou via ses centres de relations clients, sites internet et applications mobiles. Le métier, dans certains pays en dehors des marchés domestiques, est intégré au sein de la banque de détail du Groupe BNP Paribas.

Personal Investors : BNP Paribas Personal Investors est un spécialiste digital des services bancaires et d'investissement. Présent en Allemagne et en Inde, il propose à ses clients particuliers un large éventail de services bancaires, d'épargne et d'investissement à court et à long terme via internet, et aussi via téléphone ou face-à-face. En complément de ses activités à destination des particuliers, Personal Investors propose ses services et sa plateforme informatique à une clientèle de conseillers financiers indépendants, de gestionnaires d'actifs et de fintechs.

Nouveaux métiers digitaux : Ils intègrent plus particulièrement le service de tenue de compte ouvert à tous, sans conditions de revenus, de dépôts ou de patrimoine, et sans possibilité de découvert ni de crédit : Nickel. Ce service qui fonctionne en temps réel avec les technologies les plus modernes, est disponible auprès de plus de 9 000 points de vente en France, en Espagne, en Belgique et au Portugal.

BancWest : L'activité de banque de détail aux États-Unis s'exerce au travers de Bank of the West, qui propose une très large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises au travers d'agences et de bureaux dans 20 États, essentiellement de l'Ouest et du Midwest américains. Elle détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés (financements de bateaux, de véhicules de loisir, prêts à l'agriculture), qu'elle exerce sur l'ensemble du territoire des États-Unis et développe son activité notamment sur le segment des entreprises, du wealth management et des petites et moyennes entreprises.

Le 18 décembre 2021, le Groupe a conclu un accord avec Groupe Financier BMO pour la cession de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par BancWest pour un prix total de 16,3 milliards de dollars américains, qui seront payés en numéraire lors de la réalisation de l'opération.

Le Groupe applique les dispositions de la norme IFRS 5, conduisant à reclasser l'écart d'acquisition en « Actifs destinés à être cédés » (cf. note 7.d).

Asset Management : BNP Paribas Asset Management est le métier spécialisé en gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas. Il offre des solutions d'investissement pour les épargnants individuels (par le biais de distributeurs internes – banque privée et banque de détail de BNP Paribas – et distributeurs externes), les entreprises et les investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance, caisses de retraite, institutions officielles, consultants). Il vise à leur apporter une valeur ajoutée en puisant dans un large éventail d'expertises à travers ses gestions actives actions et obligations, son activité de gestion de dette privée et actifs réels et de son pôle multi-actifs, quantitatif et solutions.

Assurance : BNP Paribas Cardif, acteur mondial en assurance de personnes, conçoit, développe et commercialise des produits et des services en épargne et protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens. BNP Paribas Cardif propose également des offres en matière d'assurance dommages, d'assurance santé, de protection du budget, des revenus et des moyens de paiement, de protection contre les aléas de la vie (chômage, accident, décès, vol ou casse) ou encore de protection des données numériques privées pour répondre à l'évolution des besoins des consommateurs.

Real Estate : BNP Paribas Real Estate propose une large gamme de services qui répond à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien immobilier, depuis la conception d'un projet de construction jusqu'à sa gestion quotidienne, et aux besoins de ses clients qui sont aussi bien des investisseurs institutionnels que des entreprises utilisatrices, des entités publiques et des particuliers.

Wealth Management : Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas. Wealth Management a pour mission de répondre aux attentes d'une clientèle individuelle aisée, des familles actionnaires ou d'entrepreneurs, souhaitant un accompagnement et une prise en charge de l'ensemble de leurs besoins patrimoniaux et financiers.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondées sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de « Common Equity Tier One » requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7 %.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 % pour les ensembles homogènes de métiers exerçant dans un environnement économique mature en Europe. Pour ceux implantés dans des pays pour lesquels le taux d'inflation est très élevé, un add-on, issu de sources externes, est pris en compte.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation de l'ensemble homogène Personal Finance à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital, le coefficient d'exploitation en valeur terminale, le coût du risque en valeur terminale et le taux de croissance à l'infini.

- **Sensibilité de la valorisation des principaux écarts d'acquisition à une variation de 10 points de base du coût du capital, de 1 % du coefficient d'exploitation en valeur terminale, de 5 % du coût du risque en valeur terminale et de 50 points de base du taux de croissance à l'infini**

En millions d'euros	Personal Finance
Coût du capital	10,8%
Variation défavorable de + 10 points de base	(159)
Variation favorable de - 10 points de base	162
Coefficient d'exploitation	47,8%
Variation défavorable de + 1 %	(351)
Variation favorable de - 1 %	351
Coût du risque	(1 503)
Variation défavorable de + 5%	(408)
Variation favorable de - 5 %	408
Taux de croissance à l'infini	2,0%
Variation défavorable de -50 points de base	(257)
Variation favorable de +50 points de base	288

Pour l'ensemble homogène Personal Finance, il n'y aurait pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition même en retenant, pour le test de dépréciation, les quatre variations les plus défavorables du tableau.

4.p PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2022
Provisions sur engagements sociaux	6 532	1 256	(1 254)	(640)	223	6 117
dont avantages postérieurs à l'emploi (note 6.b)	3 727	235	(369)	(604)	171	3 160
dont aide médicale postérieure à l'emploi (note 6.b)	115	7	(2)	(37)		83
dont provisions au titre des autres avantages à long terme (note 6.c)	1 364	498	(345)		29	1 546
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs (note 6.d)	355	18	(113)		10	270
dont provisions sur paiements à base d'actions (note 6.e)	970	498	(423)		14	1 059
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	93	(46)	-		-	47
Provisions au titre des engagements de crédit (note 2.h)	1 425	70	(71)		6	1 430
Provisions pour litiges	992	369	(215)		26	1 172
Autres provisions pour risques et charges	1 145	228	(128)		29	1 274
Total des provisions pour risques et charges	10 187	1 877	(1 668)	(640)	284	10 040

- Provisions et assimilées au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros, au	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	16 547	17 378
dont au titre des plans d'épargne-logement	14 409	15 239
ayant une ancienneté supérieure à 10 ans	6 332	5 652
ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	7 227	8 108
ayant une ancienneté inférieure à 4 ans	850	1 479
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	10	23
dont au titre des plans d'épargne-logement	2	4
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	47	93
provisions constituées au titre des plans d'épargne-logement	42	93
provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	5	-
décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	-	-

4.q COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pension livrées et de dérivés traités avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 31 décembre 2022	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	166 077		166 077			166 077
Prêts et opérations de pension	334 401	(143 276)	191 125	(27 377)	(147 368)	16 380
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	980 161	(626 829)	353 333	(228 379)	(64 980)	59 974
Actifs financiers au coût amorti	1 003 650		1 003 650	(966)	(5 198)	997 486
<i>Dont opérations de pension</i>	6 742		6 742	(966)	(5 198)	578
Comptes de régularisation et actifs divers	209 092		209 092		(44 982)	164 110
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	155 199		155 199		(44 982)	110 217
Autres actifs non soumis à compensation	743 099		743 099			743 099
TOTAL ACTIF	3 436 480	(770 105)	2 666 376	(256 722)	(262 528)	2 147 126

En millions d'euros, au 31 décembre 2022	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	99 155		99 155			99 155
Dépôts et opérations de pension	377 352	(143 276)	234 076	(27 376)	(184 013)	22 687
Dettes représentées par un titre	70 460		70 460			70 460
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	966 951	(626 829)	340 122	(228 379)	(44 335)	67 408
Passifs financiers au coût amorti	1 132 772		1 132 772	(967)	(6 500)	1 125 305
<i>Dont opérations de pension</i>	8 268		8 268	(967)	(6 500)	801
Comptes de régularisation et passifs divers	185 456		185 456		(57 443)	128 013
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	124 047		124 047		(57 443)	66 604
Autres dettes non soumises à compensation	477 780		477 780			477 780
TOTAL DETTES	3 309 926	(770 105)	2 539 821	(256 722)	(292 291)	1 990 808

	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
En millions d'euros, au 31 décembre 2021						
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	191 507		191 507			191 507
Prêts et opérations de pension	398 413	(148 605)	249 808	(34 906)	(194 920)	19 982
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	711 002	(461 899)	249 103	(159 997)	(32 435)	56 671
Actifs financiers au coût amorti	944 261		944 261	(355)	(1 983)	941 923
<i>Dont opérations de pension</i>	2 541		2 541	(355)	(1 983)	203
Comptes de régularisation et actifs divers	179 123		179 123		(31 945)	147 178
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	136 142		136 142		(31 945)	104 197
Autres actifs non soumis à compensation	820 642		820 642			820 642
TOTAL ACTIF	3 244 948	(610 504)	2 634 444	(195 258)	(261 283)	2 177 903

	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
En millions d'euros, au 31 décembre 2021						
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	112 338		112 338			112 338
Dépôts et opérations de pension	442 061	(148 605)	293 456	(34 156)	(241 481)	17 819
Dettes représentées par un titre	70 383		70 383			70 383
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	709 373	(461 899)	247 474	(159 997)	(34 076)	53 401
Passifs financiers au coût amorti	1 123 383		1 123 383	(1 105)	(7 816)	1 114 462
<i>Dont opérations de pension</i>	9 498		9 498	(1 105)	(7 816)	577
Comptes de régularisation et passifs divers	145 399		145 399		(30 655)	114 744
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	101 923		101 923		(30 655)	71 268
Autres dettes non soumises à compensation	519 504		519 504			519 504
TOTAL DETTES	3 122 441	(610 504)	2 511 937	(195 258)	(314 028)	2 002 651

4.r TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt, ainsi que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension ». Les passifs associés aux créances titrisées sont constitués des parts de titrisation souscrites par des tiers.

- Prêts de titres, opérations de pension et autres opérations :**

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
En millions d'euros, au				
Prêts de titres				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	6 274		7 382	
Actifs financiers au coût amorti	1 410		1 613	
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	75		317	
Opérations de pension				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	33 550	33 547	28 413	28 413
Actifs financiers au coût amorti	6 311	6 287	6 437	6 437
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	459	459	1 524	1 524
Placements des activités d'assurance	6 312	6 895	6 180	6 226
Total	54 391	47 188	51 866	42 600

- Opérations de titrisation ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dont le recours est limité aux actifs transférés :**

	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
En millions d'euros, au 31 décembre 2022					
Titrisation					
Actifs financiers au coût amorti	24 126	23 326	24 164	22 112	2 052
Total	24 126	23 326	24 164	22 112	2 052

	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
En millions d'euros, au 31 décembre 2021					
Titrisation					
Actifs financiers au coût amorti	19 129	17 747	19 134	17 748	1 386
Total	19 129	17 747	19 134	17 748	1 386

La banque n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

5. ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

5.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Engagements de financement donnés		
- aux établissements de crédit	4 235	3 501
- à la clientèle	382 746	362 902
Ouverture de crédits confirmés	347 650	328 741
Autres engagements en faveur de la clientèle	35 096	34 161
Total des engagements de financement donnés	386 981	366 403
<i>dont strate 1</i>	343 339	321 368
<i>dont strate 2</i>	18 745	22 529
<i>dont strate 3</i>	898	1 088
<i>dont activités d'assurance</i>	1 477	1 810
<i>dont engagements de financement donnés liés aux actifs destinés à être cédés</i>	22 522	19 608
Engagements de financement reçus		
- des établissements de crédit	66 554	38 708
- de la clientèle	2 221	6 729
Total des engagements de financement reçus	68 775	45 437
<i>dont engagements de financement reçus liés aux actifs destinés à être cédés</i>	9 272	8 711

5.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre des établissements de crédit	60 357	30 221
- d'ordre de la clientèle	118 427	141 074
Cautions immobilières	2 285	2 474
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	65 294	64 571
Autres garanties d'ordre de la clientèle	50 848	74 029
Total des engagements de garantie donnés	178 784	171 295
<i>dont strate 1</i>	165 549	159 247
<i>dont strate 2</i>	12 120	10 953
<i>dont strate 3</i>	820	833
<i>dont activités d'assurance</i>	295	262
<i>dont engagements de garantie donnés liés aux actifs destinés à être cédés</i>	-	-

5.c ENGAGEMENTS SUR TITRES

En lien avec la comptabilisation des opérations sur titres en date de règlement, les engagements représentant les titres à livrer ou à recevoir sont les suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Titres à livrer	17 325	11 608
Titres à recevoir	17 263	10 604

5.d AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

- Instruments financiers donnés en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	132 938	158 111
- Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	67 792	120 777
- Disponibles pour des opérations de refinancement	65 146	37 334
Titres donnés en pension	371 552	457 168
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe⁽¹⁾	239 761	231 877

⁽¹⁾ Incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

La valeur de marché de la part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie ou en pension et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 523 321 millions d'euros au 31 décembre 2022 (contre 610 170 millions d'euros au 31 décembre 2021).

- Instruments financiers reçus en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	326 198	212 910
<i>dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	192 274	99 407
Titres reçus en pension	336 799	418 435

La valeur de marché des instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élève à 307 886 millions d'euros au 31 décembre 2022 (contre 328 084 millions d'euros au 31 décembre 2021).

6. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	13 484	12 379
Charges au titre des avantages sociaux	3 627	3 508
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	494	530
Total des frais de personnel	17 605	16 417

6.b AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste uniquement à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

- **Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe**

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 720 millions d'euros pour l'exercice 2022 contre 670 millions d'euros pour l'exercice 2021.

La ventilation par principaux contributeurs est la suivante :

Montant des cotisations en millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
France	353	349
Italie	90	94
Royaume-Uni	64	56
Turquie	26	25
Hong-Kong	26	22
Luxembourg	28	22
États-Unis	25	11
Autres	108	91
TOTAL	720	670

En Italie, le régime mis en place par BNL est financé par des cotisations employeurs (4,2 % des salaires) et des cotisations employés (2 % du salaire). Les employés peuvent également effectuer des versements volontaires additionnels.

Au Royaume-Uni, pour la plupart des salariés, l'employeur verse des cotisations à hauteur de 12 % du salaire, les salariés pouvant effectuer des versements complémentaires volontaires.

Aux États-Unis, la banque abonde à hauteur des cotisations payées volontairement par les salariés, sous certaines limites.

- **Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe et indemnités de départ ou de fin de carrière**
 - Régimes de retraite à prestations définies

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont partiellement préfinancés à hauteur de 88 % à fin 2022, comparé à 93 % en 2021, auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance, dans laquelle le Groupe BNP Paribas possède une participation de 25 %.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis bénéficient d'un régime de retraite complémentaire offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 90 % à fin 2022 (contre 100 % à fin 2021) auprès de compagnies d'assurance.

En Belgique, les collaborateurs bénéficient de régimes à cotisations définies présentant une obligation légale pour l'employeur de garantir un rendement minimum sur les actifs financiers investis. Aussi une provision a été constituée sur ces régimes, cette garantie de rendement n'étant pas entièrement couverte par l'assureur.

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Au 31 décembre 2022, les engagements résiduels supportés par le Groupe pour ces collaborateurs sont intégralement portés au bilan.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient certains cadres supérieurs du Groupe ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires résiduels, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance et présentent un financement de 221 % au 31 décembre 2022, contre 148 % au 31 décembre 2021.

Au Royaume-Uni subsistent des plans de retraite à prestations définies (fonds de pension), fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. La gestion des régimes de pension est assurée par des organismes de gestion indépendants (Trustee). Au 31 décembre 2022, pour toutes les entités au Royaume-Uni, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 125 %, contre 127 % au 31 décembre 2021.

En Suisse, les engagements correspondent à des régimes complémentaires de retraite basés sur le principe de régimes à cotisations définies avec rendement garanti, offrant le versement d'une rente viagère selon des conditions prédéfinies. La gestion de ces régimes est assurée par une fondation. Au 31 décembre 2022, les engagements sont couverts à 121 % par des actifs financiers, contre 102 % au 31 décembre 2021.

Aux États-Unis, les plans de retraite à prestations définies reposent sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension, exprimé en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini. Ces plans sont fermés aux nouveaux entrants et n'offrent plus d'acquisition de nouveaux droits. Au 31 décembre 2022, l'engagement est couvert à 85 % par des actifs financiers, contre 95 % au 31 décembre 2021.

En Allemagne, les engagements correspondent principalement à des plans de retraite à prestations définies, fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. Ces régimes offrent le versement d'une rente viagère selon des conditions prédéfinies. Au 31 décembre 2022, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 70 %, contre 55 % au 31 décembre 2021.

En Turquie, le principal régime de retraite qui se substitue au système de pension national, devrait à terme être transféré à l'État turc. Ce régime propose des garanties au-delà du minimum légal. Fin 2022, les engagements au titre de ce régime sont couverts par les actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe ; ces actifs financiers étant largement excédentaires par rapport aux engagements pris, cet excédent n'est pas reconnu comme un actif du Groupe.

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel de différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière, définies selon les minima légaux (code du travail, conventions collectives) ou des accords d'entreprise spécifiques.

En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31 décembre 2022, cet engagement est couvert à 132 % par des actifs financiers, contre 108 % au 31 décembre 2021.

En mai 2021, l'IFRIC a émis sa décision relative à la méthode d'évaluation de l'engagement à reconnaître au titre de certains régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Cette décision modifie l'évaluation des engagements relatifs aux régimes d'Indemnités de Fin de Carrière (IFC) des entités françaises du Groupe dont le barème de droits est soit plafonné en ancienneté totale, soit composé de paliers d'acquisition de droits, soit les deux, en précisant la période et le rythme de constatation des charges correspondantes.

Sa mise en œuvre a entraîné, en date du 1er janvier 2021, une baisse de la valeur actualisée de l'obligation brute de 96 millions d'euros, comptabilisée en contrepartie d'une augmentation des réserves pour un montant net d'impôt de 74 millions d'euros.

A l'étranger, les engagements au titre des indemnités de départ ou de fin de carrière sont principalement concentrés en Italie où les droits ont été gelés au 31 décembre 2006.

- Engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et indemnités de départ ou de fin de carrière

Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros, au 31 décembre 2022	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	2 738		2 738	(124)	(2 395)		219	(2 395)		(2 395)	2 614
Royaume-Uni	1 067		1 067	(1 334)			(267)	(267)	(267)		
Suisse	979		979	(1 185)		208	2				2
France	845	62	907	(1 157)			(250)	(346)	(346)		96
États-Unis	467	64	531	(458)			73	(24)	(24)		97
Turquie	139	63	202	(295)		157	64				64
Italie		182	182				182				182
Allemagne	93	45	138	(98)			40	(7)	(7)		47
Autres	379	51	430	(313)	(2)	2	117	(13)	(11)	(2)	130
TOTAL	6 707	467	7 174	(4 964)	(2 397)	367	180	(3 052)	(655)	(2 397)	3 232
Dont activités poursuivies	6 391	404	6 795	(4 635)	(2 397)	367	130	(3 030)	(633)	(2 397)	3 160
Dont activités destinées à être cédées	316	63	379	(329)	-	-	50	(22)	(22)	-	72

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 189		3 189	(157)	(2 930)		102	(2 930)		(2 930)	3 032
Royaume-Uni	1 769		1 769	(2 248)			(479)	(481)	(481)		2
Suisse	1 146		1 146	(1 172)		29	3				3
France	1 058	81	1 139	(1 175)			(36)	(191)	(191)		155
États-Unis	572	79	651	(579)			72	(16)	(16)		88
Turquie	134	32	166	(238)		104	32				32
Italie		238	238				238				238
Allemagne	132	71	203	(112)			91				91
Autres	504	55	559	(401)	(2)		156	(8)	(6)	(2)	164
TOTAL	8 504	556	9 060	(6 082)	(2 932)	133	179	(3 626)	(694)	(2 932)	3 805
Dont activités poursuivies	8 129	479	8 608	(5 691)	(2 932)	133	118	(3 609)	(677)	(2 932)	3 727
Dont activités destinées à être cédées	375	77	452	(391)	-	-	61	(17)	(17)	-	78

⁽¹⁾ Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

Variation de la valeur actualisée des obligations y compris activités destinées à être cédées

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Valeur actualisée des obligations en début de période	9 060	9 428
Coût des services rendus au cours de l'exercice	215	222
Charge liée à l'actualisation des engagements	100	61
Coût des services passés	(5)	(1)
Effets des liquidations de régime	(11)	(25)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	10	(24)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	(1 985)	(327)
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	341	195
Cotisations des membres des régimes	23	22
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(101)	(105)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(489)	(419)
Effet des variations de change	(25)	108
Effet des variations de périmètre	41	21
Autres variations ⁽¹⁾	-	(96)
Valeur actualisée des obligations en fin de période	7 174	9 060

⁽¹⁾ Impact de la décision de l'IFRIC de mai 2021.

- Variation de la valeur de marché des actifs de régime et des actifs distincts y compris activités destinées à être cédées

En millions d'euros	Actifs de régime		Actifs distincts	
	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021
Valeur de marché des actifs en début de période	6 082	5 870	2 932	3 050
Produit d'intérêt des actifs	99	73	13	2
Effets des liquidations de régime	(21)	(26)		
(Pertes) gains actuariels de la période	(938)	216	(548)	(29)
Cotisations des membres des régimes	13	13	10	9
Cotisations versées par BNP Paribas	54	65	198	98
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(257)	(220)	(232)	(199)
Effet des variations de change	(64)	70		
Effet des variations de périmètre	(4)	21	24	1
Valeur de marché des actifs en fin de période	4 964	6 082	2 397	2 932

- Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Coût des services	220	222
Coût des services rendus au cours de l'exercice	215	222
Coût des services passés	(5)	(1)
Effets des liquidations de régime	10	1
Charge financière nette	6	9
Charge liée à l'actualisation des engagements	100	61
Charge d'intérêt liée à l'actualisation des limitations d'actifs	18	23
Produit d'intérêt des actifs de régime	(99)	(73)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(13)	(2)
Total porté dans les « Frais de personnel »	226	231
Dont activités poursuivies	222	228
Dont activités destinées à être cédées	4	3

- Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
(Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	(1 486)	187
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	(10)	24
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	1 985	327
(Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	(341)	(195)
Variation de l'effet de plafonnement des actifs	(263)	27
Total des autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres	(115)	370
Dont activités poursuivies	(127)	350
Dont activités destinées à être cédées	12	20

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour les zones monétaires Euro, Royaume-Uni et Etats-Unis, le Groupe détermine les hypothèses d'actualisation sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾
Belgique	1,90% / 3,80%	3,30% / 5,00%	0,00% / 1,10%	2,90% / 3,60%
Royaume-Uni	3,50% / 4,90%	2,00% / 3,30%	1,30% / 1,90%	2,00% / 3,50%
France	3,30% / 3,80%	2,10% / 3,65%	0,10% / 1,10%	1,40% / 3,25%
Suisse	2,00% / 2,15%	1,75% / 2,00%	0,20% / 0,30%	1,50%
États-Unis	4,90% / 5,00%	2,50%	2,60% / 2,90%	2,50%
Italie	1,90% / 3,60%	2,10% / 3,20%	0,30% / 1,00%	1,80% / 2,50%
Allemagne	2,30% / 3,80%	2,00% / 2,90%	0,60% / 1,10%	1,80% / 2,50%
Turquie	10,60%	8,50%	20,01%	17,03%

⁽¹⁾ Y compris dérive des prix (inflation)

Les taux d'actualisation moyens pondérés par la valeur des engagements sont les suivants :

- sur la zone euro : 3,54 % au 31 décembre 2022 contre 0,60 % au 31 décembre 2021 ;
- au Royaume-Uni : 4,78 % au 31 décembre 2022 contre 1,88 % 31 décembre 2021 ;
- en Suisse : 2,15% au 31 décembre 2022 contre 0,30 % au 31 décembre 2021.

L'effet d'une variation des taux d'actualisation de 100 pb sur la valeur actualisée des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Evolution de la valeur actualisée des obligations En millions d'euros	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb
Belgique	201	(175)	327	(266)
Royaume-Uni	187	(147)	403	(302)
France	92	(78)	129	(107)
Suisse	133	(107)	177	(140)
États-Unis	18	(15)	30	(24)
Italie	12	(11)	18	(16)
Allemagne	26	(20)	41	(32)
Turquie	13	(10)	15	(12)

Les hypothèses d'inflation utilisées pour le calcul des engagements du Groupe sont déterminées localement selon la zone monétaire, à l'exception de la zone euro pour laquelle l'hypothèse est déterminée centralement.

Les taux d'inflation moyens pondérés par la valeur des engagements sont les suivants :

- sur la zone euro : 2,43 % au 31 décembre 2022 contre 1,76 % au 31 décembre 2021 ;
- au Royaume-Uni : 3,03 % au 31 décembre 2022 contre 2,90 % 31 décembre 2021 ;
- en Suisse : 1,25 % au 31 décembre 2022 contre 1,00 % au 31 décembre 2021.

L'effet d'une hausse des taux d'inflation de 100 pb sur la valeur des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Evolution de la valeur actualisée des obligations En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	Taux d'inflation +100pb	Taux d'inflation +100pb
Belgique	148	188
Royaume-Uni	126	256
France	92	125
Suisse	8	11
États-Unis	0	0
Italie	8	12
Allemagne	14	7
Turquie	12	18

Les effets des variations des taux d'inflation et des taux d'actualisation présentés ci-dessus ne sont pas cumulatifs.

- Rendement effectif des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

En pourcentage	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés
Belgique	-18,75% / 6,30%	-12,65%	-5,65% / 13,35%	0,45%
Royaume-Uni	-38,30% / 0%	-34,60%	6,60% / 14,80%	7,70%
France	2,60%	2,60%	2,00%	2,00%
Suisse	-15,85% / 1%	0,50%	1,00% / 9,45%	7,85%
États-Unis	-29,75% / -16,75%	-28,90%	2,00%	2,00%
Allemagne	-26,15% / 1,30%	-11,20%	-6,65% / 5,25%	4,60%
Turquie	40,80%	40,80%	20,60%	20,60%

- Ventilation des actifs de couverture

En pourcentage	31 décembre 2022						31 décembre 2021					
	Actions	Obligations gouvernemen- tales	Obligations non gouvernemen- tales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouvernemen- tales	Obligations non gouvernemen- tales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres
Belgique	8%	48%	20%	1%	0%	23%	7%	53%	14%	1%	0%	25%
Royaume-Uni	7%	65%	13%	0%	2%	13%	8%	72%	8%	0%	2%	10%
France ⁽¹⁾	8%	60%	18%	13%	1%	0%	7%	69%	16%	8%	0%	0%
Suisse	32%	0%	23%	21%	3%	20%	36%	0%	26%	20%	4%	14%
États-Unis	19%	18%	58%	0%	1%	4%	18%	0%	73%	1%	6%	2%
Allemagne	25%	64%	0%	0%	3%	9%	23%	66%	0%	0%	2%	9%
Turquie	0%	59%	0%	3%	30%	7%	0%	0%	0%	4%	93%	3%
Autres	10%	18%	12%	2%	2%	57%	9%	17%	10%	2%	2%	60%
GROUPE	12%	44%	18%	6%	2%	18%	11%	49%	15%	4%	4%	17%

⁽¹⁾ En France, la ventilation des actifs de couverture correspond à la ventilation du fonds général de la compagnie d'assurance où sont externalisés les engagements.

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée à minima tous les trois ans pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros.

- **Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi**

Le Groupe offre certains régimes de couverture médicale pour les retraités, dont le principal se situe en Belgique.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à 83 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 115 millions d'euros au 31 décembre 2021.

6.c AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congé, et certaines protections en cas d'incapacité de travail. La provision nette correspondante s'élève à 453 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 457 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Depuis 2013, BNP Paribas a mis en place un plan de fidélisation Groupe dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 à 4 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Ce plan de fidélisation a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80 % indexés sur la performance opérationnelle du Groupe sur toute la durée du plan, et pour 20 % indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 10, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs. Pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières, ce plan de fidélisation est adapté conformément aux exigences de la directive européenne CRD.

La provision nette correspondant aux plans de rémunération variable du Groupe et au plan de fidélisation s'élève à 1017 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 817 millions d'euros au 31 décembre 2021.

En millions d'euros, au	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	1 470	1 274
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	(76)	(90)
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	1 546	1 364

6.d INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En millions d'euros, au	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs	270	355

6.e PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein de BNP Paribas, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en numéraire indexé sur le cours de l'action, le paiement étant reporté sur plusieurs années.

- Rémunération variable pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

Depuis la publication de l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 13 décembre 2010 et à la suite des dispositions de la directive européenne CRD4 du 26 juillet 2013, modifiée par la Directive CRD5 du 20 mai 2019, transposées en droit français dans le Code Monétaire et Financier, par l'ordonnance du 20 février 2014 et l'ordonnance du 21 décembre 2020, ainsi que les décrets et arrêtés du 3 novembre 2014 et du 22 décembre 2020 et le règlement délégué européen du 25 mars 2021, les plans de rémunération variable s'appliquent aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et le soumettent, le cas échéant, à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes seront versées notamment en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

- Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont en partie versés en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

• Charge représentée par les paiements à base d'actions

Charge ou (produit) en millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Plans de rémunération différée antérieurs	(116)	67
Plans de rémunération différée de l'exercice	614	530
Total	498	597

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 31 décembre 2022 à 2 468 663 292 euros, divisé en 1 234 331 646 actions de 2 euros de nominal chacune (inchangé par rapport au 31 décembre 2021).

- **Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce ⁽¹⁾		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2020	721 971	38	979 314	42	1 701 285	80
Acquisitions effectuées	15 466 915	900			15 466 915	900
Cessions effectuées						
Actions remises au personnel						
Réduction de capital	(15 466 915)	(900)			(15 466 915)	(900)
Mouvements nets			(979 314)	(42)	(979 314)	(42)
Actions détenues au 31 décembre 2021	721 971	38			721 971	38
Mouvements nets			159 670	8	159 670	8
Actions détenues au 31 décembre 2022	721 971	38	159 670	8	881 641	46

⁽¹⁾ Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 31 décembre 2022, le Groupe détient 881 641 actions BNP Paribas représentant 46 millions d'euros qui sont portés en diminution des capitaux propres.

- **Actions de préférence et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

- Actions de préférence émises par les filiales étrangères du Groupe

BNP Paribas Personal Finance a procédé en 2004 à deux émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire d'une structure dédiée de droit anglais contrôlée de façon exclusive.

Le 15 avril 2021, BNP Paribas Personal Finance a remboursé ces émissions, pour un montant de 80 millions d'euros. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux variable sur l'indice TEC 10.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon flottant indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap ou un coupon fixe.

Le 19 février 2021, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 250 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 4,625 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans. En cas de non-remboursement en 2031, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor américain de maturité constante de 5 ans (taux CMT). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 8 mars 2021, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juin 2007, pour un montant de 600 millions de dollars. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,5 %.

Le 30 mars 2021, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de mars 2016, pour un montant de 1 500 millions de dollars, avant sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,625 %.

Le 3 janvier 2022, BNP Paribas SA a remboursé les émissions de juillet 2006 et de juin 2007, pour respectivement 150 millions d'euros et 1 100 millions de dollars. Ces émissions offraient aux souscripteurs des rémunérations à taux fixe de 5,45 % et 7,195%.

Le 12 janvier 2022, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 250 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 4,625 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2027, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor américain de maturité constante de 5 ans (taux CMT). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 19 février 2022, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juin 2007, pour un montant de 1 100 millions de dollars. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,195 %.

Le 14 mars 2022, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de décembre 2016 pour un montant de 750 millions de dollars. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,75 %.

Le 17 juin 2022, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juin 2015, pour un montant de 750 millions d'euros, soit à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,125 %.

Le 16 août 2022, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 2 000 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,75 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans. En cas de non-remboursement en 2029, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor américain de maturité constante de 5 ans (taux CMT). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 6 septembre 2022, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 000 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,875%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans et 3 mois. En cas de non-remboursement en 2029, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux mid-swap euro à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 17 novembre 2022, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 000 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 9,25 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2027, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor américain de maturité constante de 5 ans (taux CMT). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

- Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375%	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150%
Novembre 2017	USD	750	semestrielle	5,125%	10 ans	Swap USD 5 ans + 2,838%
Août 2018	USD	750	semestrielle	7,000%	10 ans	Swap USD 5 ans + 3,980%
Mars 2019	USD	1 500	semestrielle	6,625%	5 ans	Swap USD 5 ans + 4,149%
Juillet 2019	AUD	300	semestrielle	4,500%	5,5 ans	Swap AUD 5 ans + 3,372%
Février 2020	USD	1 750	semestrielle	4,500%	10 ans	US CMT 5 ans + 2,944%
Février 2021	USD	1 250	semestrielle	4,625%	10 ans	US CMT 5 ans + 3,340%
Janvier 2022	USD	1 250	semestrielle	4,625%	5 ans	US CMT 5 ans + 3,196%
Août 2022	USD	2 000	semestrielle	7,75%	7 ans	US 5 CMT ans + 4,899%
Septembre 2022	EUR	1 000	semestrielle	6,875%	7,25 ans	Mid-swap EUR 5 ans + 4,645%
Novembre 2022	USD	1 000	semestrielle	9,25%	5 ans	US CMT 5 ans + 4,969%
Total au 31 décembre 2022 en contrevaletur euro historique		11 800⁽¹⁾				

⁽¹⁾ Net des titres autodétenus par des entités du Groupe.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015, cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2022, le Groupe BNP Paribas détenait 14 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte le cas échéant des options de souscriptions d'actions dans la monnaie, ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire. L'ensemble des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance sont expirés.

	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	9 621	9 052
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 232 991 607	1 247 014 704
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 232 991 607	1 247 014 704
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	7,80	7,26
dont activités poursuivies (en euros)	7,24	6,68
dont activités destinées à être cédées (en euros)	0,56	0,58
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	7,80	7,26
dont activités poursuivies (en euros)	7,24	6,68
dont activités destinées à être cédées (en euros)	0,56	0,58

⁽¹⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que du gain ou de la perte de change associé comptabilisé directement en capitaux propres en cas de rachat.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023, un dividende par action de 3,90 euros au titre de l'exercice 2022 (contre 3,67 euros au titre de l'exercice 2021).

Le montant de la distribution proposée en numéraire s'élève ainsi à 4 811 millions d'euros, contre 4 527 millions d'euros distribués en 2022.

Le retour à l'actionnaire sera porté à 60 % du résultat de l'exercice 2022 par un programme de rachat d'actions de 962 millions d'euros sous réserve des conditions habituelles, notamment l'autorisation de la Banque centrale européenne.

7.b PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

BNP Paribas (la « Banque ») est partie en tant que défenderesse à plusieurs litiges, différends et procédures (y compris des enquêtes par des autorités judiciaires ou de supervision) dans un certain nombre de juridictions, découlant du cours normal de ses activités commerciales, y compris entre autres en lien avec ses activités en qualité de contrepartie, prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Les risques y afférents ont été évalués par la Banque et font l'objet, le cas échéant, de provisions présentées dans l'annexe 4.p « Provisions pour risques et charges » des Etats Financiers consolidés au 31 décembre 2022, une provision étant constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les principaux passifs éventuels représentatifs de procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 31 décembre 2022 sont quant à eux décrits ci-dessous. La Banque considère actuellement qu'aucune de ces procédures n'est de nature à avoir un impact défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité, néanmoins l'issue de procédures judiciaires ou administratives est par nature imprévisible.

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS en vertu du Code des faillites des États-Unis (U.S. Bankruptcy Code) et de la loi de l'État de New York à l'encontre de nombreuses institutions, et visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliards de dollars américain prétendument transférée aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations.

À la suite de certaines décisions du tribunal des faillites américain et du « U.S. District Court » entre 2016 et 2018, la majorité des actions du liquidateur de BLMIS ont été soit rejetées, soit considérablement limitées. Toutefois, ces décisions ont été soit infirmées, soit effectivement annulées par des décisions ultérieures de la Cour d'Appel des États-Unis pour le Deuxième Circuit rendues le 25 février 2019 et le 30 août 2021. Par conséquent, le liquidateur de BLMIS pourrait chercher à déposer à nouveau certaines demandes qui ont été précédemment rejetées. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Une procédure judiciaire a été intentée en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de l'ancien groupe Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis, qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. Dans cette procédure pénale, le ministère public a demandé un non-lieu. Elle est aujourd'hui définitivement clôturée, la Chambre du conseil du Tribunal de première instance de Bruxelles ayant constaté la prescription des charges dans une ordonnance du 4 septembre 2020, devenue définitive. Certains actionnaires minoritaires poursuivent la procédure judiciaire contre BNP Paribas et la Société fédérale de Participations et d'Investissement devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, et BNP Paribas continue à se défendre avec vigueur contre les allégations de ces actionnaires.

Comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, la Banque a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information ou de faire l'objet d'enquêtes d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. La Banque répond à ces requêtes, coopère avec les autorités et régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

Le 26 février 2020 le Tribunal correctionnel de Paris a jugé BNP Paribas Personal Finance coupable de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. BNP Paribas Personal Finance est condamnée à payer une amende de 187 500 euros et à verser un montant au titre des frais de défense ainsi que des dommages et intérêts en faveur des parties civiles. Le jugement est assorti de l'exécution provisoire sur les intérêts civils. BNP Paribas Personal Finance a interjeté appel de la décision le 6 mars 2020. Par ailleurs, une demande en référé de suspension de l'exécution provisoire a également été initiée, mais celle-ci a été déboutée par ordonnance du 25 septembre 2020. Les dommages-intérêts ont été versés par BNP Paribas Personal Finance aux parties civiles, sans préjudice de la procédure pendante devant la Cour d'appel de Paris et des procédures judiciaires civiles qui suivent leurs cours par ailleurs.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage (y compris toute procédure qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque.

7.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET PERTE DE CONTROLE OU D'INFLUENCE NOTABLE

- **Allfunds Group Plc**

Au 31 décembre 2020, le Groupe BNP Paribas détenait 22,5 % du capital d'Allfunds Group Plc – leader du marché européen de la distribution de fonds.

Le 23 avril 2021, le Groupe participe à l'introduction en bourse de Allfunds, en apportant 6,7 % du capital. Le résultat de cession avant impôts s'élève à 300 millions d'euros.

Le 16 septembre 2021, le Groupe cède 2 % du capital de Allfunds. Le résultat de cession avant impôts s'élève à 144 millions d'euros.

Le 24 septembre 2022, le Groupe cède 2 % du capital de Allfunds. A l'issue de cette opération, le Groupe détient 12,2 % du capital et conserve une influence notable. Le résultat de cession avant impôts s'élève à 31 millions d'euros.

- **Verner Investissements**

Le 13 juillet 2021, BNP Paribas SA a acheté la participation résiduelle de 50 % dans Verner Investissements, holding des entités Exane.

Le Groupe BNP Paribas prend ainsi le contrôle de cette entité et la consolide par intégration globale à partir du deuxième semestre 2021.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 6 milliards d'euros, notamment les actifs financiers en valeur de marché par résultat pour 3,7 milliards d'euros, et de constater au compte de résultat un écart d'acquisition négatif de 111 millions d'euros.

Y compris la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue, l'impact net de la prise de contrôle s'établit à -51 millions d'euros.

- **bpost banque**

Le 3 janvier 2022, BNP Paribas Fortis a acheté la participation résiduelle de 50 % dans bpost banque.

Le Groupe BNP Paribas prend ainsi le contrôle de cette entité et la consolide par intégration globale à partir du premier trimestre 2022.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 12 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti pour 11 milliards d'euros, et de constater au compte de résultat un écart d'acquisition négatif de 245 millions d'euros.

- **Axepta SpA**

Le 4 janvier 2022, Banca Nazionale del Lavoro a cédé 80 % de sa participation résiduelle dans Wordline Merchant Services Italia (ex-Axepta Spa).

Le Groupe BNP Paribas perd le contrôle exclusif de cette entité mais conserve une influence notable.

La cession de cette quote-part conduit à la comptabilisation sur la ligne « Gains net sur autres actifs immobilisés » d'un résultat de 204 millions d'euros.

La participation résiduelle de 20 % est consolidée par mise en équivalence pour sa valeur réévaluée incluant un écart d'acquisition de 41 millions d'euros.

- **Floa**

Le 31 janvier 2022, BNP Paribas SA a acquis 100% du capital de Floa.

Le Groupe BNP Paribas prend le contrôle exclusif de cette entité et la consolide par intégration globale à partir du premier trimestre 2022.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 2 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti.

L'écart d'acquisition lié à cette opération est de 122 millions d'euros.

- **UkrSibbank**

Dans le contexte du conflit en Ukraine, le Groupe a réévalué la nature du contrôle exercé sur sa filiale UkrSibbank et a conclu à la perte du contrôle exclusif et à la conservation d'une influence notable sur l'entité. Cette situation conduit le Groupe à la consolider par mise en équivalence à partir du 1er mars 2022.

La perte de contrôle se traduit par la constatation d'une moins-value de -159 millions d'euros et le reclassement en résultat des variations cumulées d'actifs et passifs liées aux parités monétaires de -274 millions d'euros, enregistrés en « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Cette opération a pour conséquence de diminuer le bilan du Groupe en date de perte de contrôle de 2 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti.

- **Terberg Leasing Group BV**

Le 30 novembre 2022, Arval Service Lease a acquis 100% du groupe Terberg Leasing Group BV.

Le Groupe BNP Paribas prend le contrôle exclusif de ces entités et les consolide par intégration globale à partir du quatrième trimestre 2022.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 1 milliard d'euros, notamment les immobilisations corporelles.

L'écart d'acquisition lié à cette opération est de 96 millions d'euros.

7.d ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES

BNP Paribas a conclu le 18 décembre 2021 un accord avec BMO Groupe Financier pour la vente de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par l'ensemble homogène BancWest pour une considération de prix totale de 16,3 milliards de dollars américains en numéraire.

L'opération a été réalisée le 1^{er} février 2023 à la suite de la réception de l'ensemble des autorisations réglementaires par BMO Groupe Financier.

Le groupe d'actifs concerné par l'accord comprend l'essentiel des entités de l'ensemble homogène BancWest (voir référence D2 en note 7.1 *Périmètre de consolidation*). BancWest est donc qualifié d'activité destinée à être cédée (voir note 1.i *Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées*).

En application des dispositions de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente, les états financiers consolidés du Groupe sont adaptés pour présenter BancWest de manière séparée en 2021 et en 2022 :

- les actifs sont reclassés sur une ligne distincte du bilan "Actifs destinés à être cédés" ;
- les passifs sont également reclassés sur une ligne distincte "Dettes liées aux actifs destinés à être cédés" ;
- les montants inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation d'actifs et de passifs sont présentés séparément dans l'état du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ;
- les produits et charges sont reclassés sur une ligne distincte "Résultat net des activités destinées à être cédées" au sein du compte de résultat. Ce résultat inclut les produits et charges des opérations internes réalisées avec BancWest, dès lors qu'à la suite de la cession, le Groupe ne bénéficiera plus de ces produits ou n'encourra plus ces charges ;
- la variation nette de la trésorerie est isolée sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

- **Résultat net des activités destinées à être cédées**

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Produit net bancaire	2 788	2 473
Frais de gestion	(2 007)	(1 645)
Résultat brut d'exploitation	781	828
Coût du risque	39	46
Résultat d'exploitation	820	874
Gains nets sur actifs immobilisés	3	19
Résultat avant impôt	823	893
Impôt sur les bénéfices	(137)	(173)
Résultat net des activités destinées à être cédées	686	720

- **Etat du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres des activités destinées à être cédées**

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net des activités destinées à être cédées	686	720
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres des activités destinées à être cédées	(434)	580
Eléments pouvant être rapportés au résultat	(440)	571
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	111	739
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(730)	(173)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(18)	(30)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(256)	(61)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>		
- Impôt sur les bénéfices	453	96
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	6	9
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	7	12
- Impôt sur les bénéfices	(1)	(3)
Total	252	1 300

- **Bilan des activités destinées à être cédées**

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Caisse, banques centrales	2 750	14 654
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	4 503	5 009
Actifs financiers au coût amorti	73 007	65 775
Immobilisations corporelles	453	428
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	2 910	2 770
Autres actifs	3 216	2 631
Total actifs destinés à être cédés	86 839	91 267
Passifs financiers au coût amorti	74 563	73 041
Autres passifs	2 439	1 325
Total dettes liées aux actifs destinés à être cédés	77 002	74 366

- **Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres des activités destinées à être cédées au 31 décembre 2022**

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Eléments pouvant être rapportés au résultat	168	608
Parités monétaires	799	687
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	(405)	(41)
Instruments dérivés de couverture	(226)	(38)
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	(119)	(125)
Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(119)	(125)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres des activités destinées à être cédées	49	483

- **Actifs financiers au coût amorti classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »**

En millions d'euros, au	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	143	-	143	52	-	52
Strate 1	143	-	143	52	-	52
Prêts et créances envers la clientèle	56 414	(329)	56 085	50 530	(476)	50 054
Strate 1	52 711	(141)	52 570	45 751	(172)	45 579
Strate 2	3 150	(126)	3 024	4 370	(217)	4 153
Strate 3	553	(62)	491	409	(87)	322
Titres de dette	16 779	-	16 779	15 669	-	15 669
Strate 1	16 779	-	16 779	15 669	-	15 669
Total actifs financiers au coût amorti	73 336	(329)	73 007	66 251	(476)	65 775

- **Tableau des flux de trésorerie des activités destinées à être cédées**

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Diminution (augmentation) nette de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle	(10 175)	9 772
Diminution nette de la trésorerie liée aux opérations d'investissement	(141)	(111)
Diminution (augmentation) nette de la trésorerie liée aux opérations de financement	(2 322)	406
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	703	672
Diminution (augmentation) nette de la trésorerie des activités destinées à être cédées	(11 935)	10 739

7.e EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

• Bank of the West

Le 18 décembre 2021, BNP Paribas a conclu un accord avec BMO Groupe Financier pour la cession de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par le groupe BancWest.

L'opération a été réalisée le 1^{er} février 2023 à la suite de la réception de l'ensemble des autorisations réglementaires par BMO Groupe Financier.

L'effet estimé sur le bilan du Groupe en date de cession est une diminution d'environ 87 milliards d'euros d'actifs destinés à être cédés.

La plus-value de cession nette d'impôts s'élève à 2,9 milliards d'euros, y compris le résultat lié à l'engagement du Groupe de souscrire à l'augmentation de capital de BMO Groupe Financier. Elle sera comptabilisée au 1^{er} trimestre 2023.

7.f INTERETS MINORITAIRES

En millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Intérêts minoritaires
Situation au 1er janvier 2021	4 640	9	(99)	4 550
Affectation du résultat de l'exercice 2020	(221)			(221)
Augmentations de capital et émissions	10			10
Réduction ou remboursement de capital	(73)			(73)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	(139)			(139)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	55			55
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	38			38
Autres variations	9			9
Transfert en réserves d'éléments non recyclables	1	(1)		-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		7	(7)	-
Résultat net au 31 décembre 2021	392			392
Situation au 31 décembre 2021	4 712	15	(106)	4 621
Effet de l'application de la norme IAS 29	(14)		62	48
Situation au 1er janvier 2022	4 698	15	(44)	4 669
Affectation du résultat de l'exercice 2021	(133)			(133)
Augmentations de capital et émissions	34			34
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires	2			2
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	(136)			(136)
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(157)			(157)
Autres variations	(1)			(1)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		6	78	84
Résultat net au 31 décembre 2022	401			401
Situation au 31 décembre 2022	4 708	21	34	4 763

- Intérêts minoritaires significatifs**

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

	31 décembre 2022	Exercice 2022						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	95 376	1 851	604	269	34%	189	121	81
Autres intérêts minoritaires						212	364	52
TOTAL						401	485	133

	31 décembre 2021	Exercice 2021						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	98 967	1 779	585	557	34%	179	167	163
Autres intérêts minoritaires						213	225	58
TOTAL						392	392	221

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BGL BNP Paribas, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

- Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

Aucune opération de restructuration interne significative n'a eu lieu au cours de l'année 2022 ni au cours de l'année 2021.

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle modifiant la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros, au	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Bank BGZ BNP Paribas				
Cession partielle de 1,26% portant le taux de détention du Groupe à 87,43%			(11)	37
Financit SPA				
Mise en place d'un partenariat, portant le taux de détention de Groupe à 60%			21	18
Autres			(2)	
Total	-	-	8	55

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 361 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 322 millions d'euros au 31 décembre 2021.

7.g RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. En 2022, aucune entité du Groupe BNP Paribas n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs logés dans des entités structurées consolidées

L'accès aux actifs des entités structurées consolidées dans lesquelles des investisseurs tiers ont investi est limité dans la mesure où les actifs de ces entités sont réservés au bénéfice des porteurs de parts ou de titres. Le montant total de ces actifs s'élève à 37 milliards d'euros au 31 décembre 2022 contre 34 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs donnés en garantie ou mis en pension

Les instruments financiers donnés par le Groupe BNP Paribas en garantie ou mis en pension sont présentés dans les notes 4.r et 5.d.

Restrictions significatives liées aux réserves de liquidité

Les restrictions significatives liées aux réserves de liquidité correspondent aux dépôts obligatoires auprès des banques centrales communiqués dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la section *Risque de liquidité*.

Actifs représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance

Les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte évalués en valeur de marché sur option, pour un montant de 80 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (contre 87 milliards d'euros au 31 décembre 2021), sont détenus au profit des souscripteurs de ces contrats.

7.h ENTITES STRUCTUREES

Le Groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées principalement à travers ses activités de titrisation d'actifs financiers en qualité d'initiateur ou d'arrangeur, de gestionnaire de fonds et de financements spécialisés d'actifs.

De plus, le Groupe BNP Paribas est également en relation avec des entités structurées qu'il n'a pas sponsorisées, notamment sous la forme d'investissements dans des fonds ou des véhicules de titrisation.

L'évaluation du contrôle pour les entités structurées est détaillée dans la Note 1.b.2. *Méthodes de consolidation*.

- **Entités structurées consolidées**

Les principales catégories d'entités structurées consolidées sont :

Conduits ABCP (Asset Backed Commercial Paper) : les conduits de titrisation ABCP Starbird, Matchpoint et Scaldis financent des opérations de titrisation gérées par le Groupe BNP Paribas pour le compte de sa clientèle. Le détail de leur mode de financement et l'exposition en risque du Groupe BNP Paribas sont présentés dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la partie *Titrisation pour compte de la clientèle (sponsor)*.

Titrisation pour compte propre : les positions de titrisation pour compte propre originées et conservées par le Groupe BNP Paribas sont détaillées dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la partie *Titrisation pour compte propre (initiateur)*.

Fonds gérés par le Groupe : le Groupe BNP Paribas structure différents types de fonds pour lesquels il peut agir en tant que gestionnaire, investisseur, dépositaire ou garant. Lorsqu'il est à la fois gestionnaire et investisseur significatif, et donc exposé à des rendements variables, ces fonds sont consolidés.

- **Entités structurées non consolidées**

Le Groupe BNP Paribas est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, pour répondre aux besoins de ses clients.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées sponsorisées

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

Titrisation : le Groupe BNP Paribas structure des véhicules de titrisation destinés à offrir à ses clients des solutions de financement de leurs actifs soit directement, soit à travers les conduits ABCP consolidés. Chaque véhicule finance l'achat des actifs des clients (créances ou obligations, etc.) en émettant principalement des obligations adossées à ces actifs et dont le remboursement est lié à leur performance.

Fonds : le Groupe BNP Paribas structure et gère des fonds dans le but de proposer des opportunités d'investissements à ses clients. Des fonds dédiés ou publics sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe. Les entités du Groupe BNP Paribas qui gèrent ces fonds peuvent percevoir des commissions de gestion et des commissions de performance. Le Groupe BNP Paribas peut détenir des parts émises par ces fonds, ainsi que des parts dans des fonds dédiés à l'activité d'assurance non gérés par le Groupe BNP Paribas.

Financement d'actifs : le Groupe BNP Paribas met en place et finance des entités structurées qui acquièrent des actifs (avions, navires, etc.) destinés à être mis en location, les loyers reçus par l'entité structurée permettant de rembourser le financement garanti par l'actif détenu par l'entité structurée.

Autres : pour le compte de sa clientèle, le Groupe BNP Paribas peut également structurer des entités destinées à investir dans des actifs ou à restructurer de la dette.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le Groupe BNP Paribas à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Les actifs et passifs du Groupe liés aux intérêts détenus dans des entités structurées sponsorisées sont les suivants :

En millions d'euros, au 31 décembre 2022	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTERETS AU BILAN DU GROUPE					
ACTIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	7	1 468		449	1 924
Instruments financiers dérivés de couverture	9	1 067	13	19	1 108
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	147				147
Actifs financiers au coût amorti	21 058	278	2 150	228	23 714
Autres actifs	2	110	26		138
Placements des activités d'assurance		34 933			34 933
TOTAL ACTIF	21 223	37 856	2 189	696	61 964
PASSIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	14	597	53	230	894
Instruments financiers dérivés de couverture					-
Passifs financiers au coût amorti	553	10 907	181	27	11 668
Autres passifs	4	296	117		417
TOTAL PASSIF	571	11 800	351	257	12 979
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	29 679	38 505	3 527	753	72 464
TAILLE DES ENTITES STRUCTUREES ⁽¹⁾	163 455	308 773	5 755	4 365	482 348

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTERETS AU BILAN DU GROUPE					
ACTIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5	1 009	4	95	1 113
Instruments financiers dérivés de couverture	11	1 404	23	18	1 456
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	190				190
Actifs financiers au coût amorti	14 230	117	1 709	9	16 065
Autres actifs	3	93			96
Placements des activités d'assurance		24 114			24 114
TOTAL ACTIF	14 439	26 737	1 736	122	43 034
PASSIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	18	542	3	54	617
Instruments financiers dérivés de couverture					-
Passifs financiers évalués au coût amorti	1 058	12 809	140	27	14 034
Autres passifs	5	140	118		263
TOTAL PASSIF	1 081	13 491	261	81	14 914
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	21 888	27 061	3 047	212	52 208
TAILLE DES ENTITES STRUCTUREES ⁽¹⁾	121 665	332 150	4 933	5 263	464 011

⁽¹⁾ La taille des entités structurées sponsorisées correspond au total de l'actif de l'entité structurée pour la titrisation, à la valeur liquidative pour les fonds (hors mandats de gestion) et au total de l'actif de l'entité structurée ou au montant de l'engagement du Groupe BNP Paribas pour le financement d'actifs et les autres activités.

L'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées sponsorisées par le Groupe BNP Paribas correspond à la valeur comptable de l'actif, excluant, pour les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres, ainsi qu'au montant nominal des engagements de financement et de garantie donnés et au montant notionnel des CDS (*credit default swaps*) vendus.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées non sponsorisées

Les principaux intérêts détenus par le Groupe BNP Paribas lorsqu'il a uniquement un rôle d'investisseur dans des entités structurées non sponsorisées sont détaillés ci-dessous :

- **Parts de fonds non gérés par le Groupe détenues par le métier Assurance** : dans le cadre de la stratégie d'allocation d'actifs correspondant au placement des primes associées à des contrats d'assurance en unités de compte ou du fonds général, le métier Assurance souscrit des parts d'entités structurées. Ces placements à court ou moyen terme sont détenus pour leur performance financière et répondent aux critères de diversification des risques inhérents au métier. Ils représentent un montant de 30 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (39 milliards d'euros au 31 décembre 2021). Les variations de valeur et l'essentiel des risques liés à ces placements sont supportés par les assurés dans le cas des actifs représentatifs des contrats en unités de compte, et par l'assureur dans le cas des actifs représentatifs du fonds général ;
- **Autres investissements dans des fonds non gérés par le Groupe** : dans le cadre de son activité de négociation, le Groupe BNP Paribas investit dans des entités structurées en n'ayant aucune implication dans leur gestion ou leur structuration (investissements dans des fonds communs de placement, des fonds de placement en valeurs mobilières ou des fonds alternatifs), notamment en couverture économique de produits structurés vendus aux clients. Le Groupe prend également des participations minoritaires dans des fonds d'investissements pour accompagner des entreprises dans le cadre de son activité de capital investissement. Ces investissements représentent un montant total de 8 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (10 milliards d'euros au 31 décembre 2021) ;
- **Investissements dans des véhicules de titrisation** : le détail de l'exposition du Groupe et la nature des investissements effectués sont communiqués dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la partie *Titrisation en tant qu'investisseur*.

En outre, dans le cadre de son activité de financement d'actifs, le Groupe BNP Paribas apporte du financement à des entités structurées par et pour ses clients, dont l'objet est l'acquisition d'actifs (avions, navires, etc.) et leur mise en location auprès du client. Le montant de ces financements s'élève à 4 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (5 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

7.i REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BENEFICIAINT AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les mandataires sociaux, leur conjoint et leurs enfants à charge sont considérés par le Groupe comme étant des parties liées.

La politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux, ainsi que les informations sur base individuelle, sont présentées dans le chapitre 2 *Gouvernance d'entreprise* du Document d'Enregistrement Universel du Groupe.

- **Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux dirigeants mandataires sociaux**

	Exercice 2022	Exercice 2021
Rémunération brute y compris rémunération liée au mandat d'administrateur et avantages en nature		
- due au titre de l'exercice	9 845 772 €	8 486 731 €
- versée au cours de l'exercice	8 779 813 €	6 526 149 €
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière : valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)	840 720 €	788 884 €
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par BNP Paribas dans l'année	7 075 €	6 400 €
Prévoyance / couverture santé : primes versées par BNP Paribas dans l'année	20 343 €	18 836 €
Paievements à base d'actions		
Options de souscription d'actions	Néant	Néant
Actions de performance	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle		
- juste valeur à la date d'attribution (*)	1 748 965 €	1 327 391 €

(*) Valorisation selon la méthode décrite dans la note 6.e.

Au 31 décembre 2022, aucun dirigeant mandataire social n'est éligible à un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies.

- **Rémunération liée au mandat d'administrateur versée aux membres du Conseil d'administration**

Le montant de la rémunération liée au mandat d'administrateur versée à l'ensemble des membres du Conseil d'administration en 2022 s'élève à 1 540 000 euros. Ce montant était de 1 362 000 euros en 2021 (hors rémunération de 40 804 euros liée aux fonctions de censeur de BNP Paribas exercées par M. Noyer pour la période du 1^{er} janvier au 17 mai 2021). La part versée en 2022 aux mandataires sociaux non dirigeants est de 1 413 560 euros, contre 1 233 136 euros en 2021.

- **Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs représentant les salariés**

En euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Rémunération brute versée au cours de l'exercice	125 832	120 963
Rémunération liée au mandat d'administrateur (versée aux organisations syndicales)	200 547	190 887
Primes versées par BNP Paribas dans l'année aux dispositifs d'assurance-décès et invalidité, de Garantie Vie Professionnelle Accidents et de couverture de frais de santé	2 140	2 092
Cotisations versées par BNP Paribas au régime de retraite à cotisations définies	1 452	1 423

- **Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux**

Au 31 décembre 2022, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux ainsi qu'à leurs conjoint et enfants à charge s'élève à 5 179 096 euros (6 392 970 euros au 31 décembre 2021). Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

7.j RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 7.1 *Périmètre de consolidation*. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation. Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence.

- **Encours des opérations réalisées avec les parties liées**

En millions d'euros, au	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
ACTIF				
Comptes ordinaires	-	4		118
Prêts	3 436	91	3 923	116
Titres	440	-	516	268
Actifs divers	3	72	1	74
Placements des activités d'assurance	1	-	1	2
Total	3 880	167	4 441	578
PASSIF				
Comptes ordinaires	166	1 243	137	525
Autres emprunts	73	826	48	1 034
Passifs divers	2	30	7	26
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	1	190	1	159
Total	242	2 289	193	1 744
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	24	143	23	553
Engagements de garantie donnés	65	120	1 469	41
Total	89	263	1 492	594

En outre, le Groupe effectue également avec les parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme, etc.) et sur des instruments financiers acquis ou souscrits et émis par celles-ci (actions, titres obligataires, etc.).

- **Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées**

En millions d'euros	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
Intérêts et produits assimilés	43	9	26	7
Intérêts et charges assimilées	(2)	(15)	(5)	(2)
Commissions (produits)	1	288	5	305
Commissions (charges)	(1)	(78)		(76)
Prestations de services rendues		29		47
Prestations de services reçues				(7)
Loyers perçus				
Produits nets des activités d'assurance	(2)	(2)	(2)	(3)
Total	39	231	24	271

ENTITES DU GROUPE IMPLIQUEES DANS LA GESTION DE CERTAINS AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI CONSENTIS AU PERSONNEL

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas est actionnaire à hauteur de 25%.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management.

Au 31 décembre 2022, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 3 689 millions d'euros (4 048 millions d'euros au 31 décembre 2021). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe pour l'exercice 2022 s'élève à 5 millions d'euros (4 millions d'euros pour l'exercice 2021).

7.k VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2022. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;

- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au 31 décembre 2022	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle ⁽¹⁾		92 635	731 555	824 190	848 145
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	85 758	26 235	771	112 764	114 014
Actifs destinés à être cédés	4 440	9 980	53 325	67 746	72 176
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		1 132 280		1 132 280	1 132 772
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	64 889	88 999		153 888	154 143
Dettes subordonnées (note 4.h)	17 193	6 624		23 817	24 156
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés		74 567		74 567	74 563

⁽¹⁾ Hors location-financement

En millions d'euros, au 31 décembre 2021	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle ⁽¹⁾		88 058	716 147	804 205	795 845
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	89 374	17 203	3 172	109 749	108 510
Actifs destinés à être cédés	4 587	11 081	49 838	65 507	64 847
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		1 123 937		1 123 937	1 123 383
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	64 660	86 854		151 514	149 723
Dettes subordonnées (note 4.h)	18 211	7 360		25 571	24 720
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés		73 077		73 077	73 041

⁽¹⁾ Hors location-financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.e.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

7.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

BNP Paribas, société anonyme, immatriculée en France, est la société tête du Groupe, qui détient des positions clés dans ses trois pôles opérationnels : Corporate & Institutional Banking (CIB), Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et Investment & Protection Services (IPS).

Au cours de l'exercice, la société mère n'a pas changé de dénomination sociale. BNP Paribas a son établissement principal en France et son siège social sis au 16 boulevard des Italiens 75009 Paris, France.

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNP Paribas SA	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		(1)			
	BNPP SA (succ. Afrique du Sud)	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Arabie Saoudite)	Arab. Saoudite	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Argentine)	Argentine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Australie)	Australie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Bahreïn)	Bahreïn	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Canada)	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Danemark)	Danemark	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Finlande)	Finlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Grèce)	Grèce	IG	100,0%	100,0%	E2				
	BNPP SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	100,0%	100,0%	E2				
	BNPP SA (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Inde)	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Irlande)	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Japon)	Japon	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100,0%	100,0%	E2				S1
	BNPP SA (succ. Koweït)	Koweït	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Malaisie)	Malaisie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Monaco)	Monaco	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Panama)	Panama				S1	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Pays-bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Philippines)	Philippines	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Pologne)	Pologne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP SA (succ. Qatar)	Qatar	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. République de Corée)	Rép. de Corée	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Singapour)	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Suisse)	Suisse	IG	100,0%	100,0%	E2				
	BNPP SA (succ. Taiwan)	Taiwan	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Thaïlande)	Thaïlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Viêt Nam)	Viêt Nam	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING										
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)										
France										
	Atargatis [§]	France				S4	IG	-	-	
	Austin Finance [§]	France	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Arbitrage	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services	France				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Allemagne)	Allemagne				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Australie)	Australie				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Belgique)	Belgique				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Espagne)	Espagne				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Grèce)	Grèce				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Guernesey)	Guernesey				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Hong Kong)	Hong Kong				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Hongrie)	Hongrie				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Irlande)	Irlande				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Italie)	Italie				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Jersey)	Jersey				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Luxembourg)	Luxembourg				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Pologne)	Pologne				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Portugal)	Portugal				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Singapour)	Singapour				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Suisse)	Suisse				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Compagnie d'Investissement Italiens [§]	France				S4	IG	-	-	
	Compagnie d'Investissement Opéra [§]	France				S4	IG	-	-	
	Ellipsis Asset Management	France				S2	IG	100,0%	100,0%	
	Eurotitrisation	France	ME	21,7%	21,7%		ME	21,7%	21,7%	
	Exane	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Exane (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Exane (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Exane (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Exane (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane (succ. Suisse)	Suisse	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane Asset Management	France	ME	51,0%	51,0%	V1	ME	50,0%	50,0%	V1/D3
	Exane Derivatives	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane Derivatives (succ. Italie)	Italie				S1	IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane Derivatives (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane Derivatives (succ. Suisse)	Suisse	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane Derivatives Gerance	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane Finance	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Exane Participations	France				S4	IG	99,0%	99,0%	V1/D3
	FCT Juice ⁴	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Financière des Italiens ⁵	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Financière du Marché Saint Honoré	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Financière Paris Haussmann ⁵	France				S4	IG	-	-	
	Financière Taitbout ⁶	France				S4	IG	-	-	
	Mediterranea ⁵	France				S4	IG	-	-	
	Optichamps ⁵	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Parilease	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Participations Opéra ⁵	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Services Logiciels d'Intégration Boursière	France	ME ⁽³⁾	66,6%	66,6%		ME ⁽³⁾	66,6%	66,6%	
	SNC Taitbout Participation 3	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Société Orbaisienne de Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Verner Investissements	France				S4	IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Verner Investissements NewCo1	France				S4	IG	100,0%	100,0%	E3
	Verner Investissements NewCo2	France				S4	IG	100,0%	100,0%	E3
Autres pays d'Europe										
	Alectra Finance PLC ¹	Irlande								S3
	Allfunds Group PLC	Royaume-Uni	ME	12,1%	12,0%	V2	ME	13,8%	13,7%	V2
	Aquarius + Investments PLC ¹	Irlande				S3	IG	-	-	
	Aries Capital DAC ⁵	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	AssetMetrix	Allemagne	ME	20,8%	20,8%	V4	ME	14,9%	14,9%	V4
	Auseter Real Estate Opportunities SARL ¹	Luxembourg				S2	IG	-	-	
	BNP PUK Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Bank JSC	Russie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Emissions Und Handels GmbH ⁵	Allemagne	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Fund Administration Services Ireland Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Invest Holdings BV	Pays-Bas				S1	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Ireland Unlimited Co	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Islamic Issuance BV ⁶	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Issuance BV ⁶	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Net Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Prime Brokerage International Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Suisse SA	Suisse	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Suisse SA (succ. Guernesej)	Guernesej	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Technology LLC	Russie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Trust Corp UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	E1				
	BNPP Vartry Reinsurance DAC	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Diamante Re SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ejesur SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ellipsis AM Suisse SARL	Suisse				S2	IG	100,0%	100,0%	
	Exane Solutions Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Expo Atlantico EAll Investimentos Imobiliarios SA ⁵	Portugal	IG	-	-	E2				
	Expo Indico EIII Investimentos Imobiliarios SA ⁵	Portugal	IG	-	-	E2				
	FScholen	Belgique	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	Greenstars BNPP	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Kantox Holding Ltd (Ex- Kantox Ltd)	Royaume-Uni	ME	9,5%	9,5%		ME	9,5%	9,5%	
	Madison Arbor Ltd [†]	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Matchpoint Finance PLC [†]	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Ribera Del Loira Arbitrage	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Securasset SA ⁵	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	E1	
	Single Platform Investment Repackaging Entity SA ⁵	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	
	Utexam Logistics Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Utexam Solutions Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Moyen-Orient										
	BNPP Investment Co KSA	Arab. Saoudite	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
AMÉRIQUES										
	Banco BNPP Brasil SA	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Canada Corp	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Capital Services Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Colombia Corporacion Financiera SA	Colombie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP EQD Brazil Fund Fundo de Investimento Multimercado ⁵	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Financial Services LLC	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP FS LLC	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP IT Solutions Canada Inc	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Mexico Holding	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	E1	
	BNPP Mexico SA Institucion de Banca Multiple	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	E1	
	BNPP Proprietario Fundo de Investimento Multimercado ⁵	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP RCC Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP US Investments Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP US Wholesale Holdings Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP USA Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP VPG Brookline Cre LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG EDMC Holdings LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG Express LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG I LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP VPG II LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG III LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG Master LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	Dale Bakken Partners 2012 LLC	Etats-Unis	VM	4,9%	23,8%	V3	VM	23,8%	23,8%	
	Decart Re Ltd ⁵	Bermudes	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Exane Inc	Etats-Unis				S1	IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	FSI Holdings Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Starbird Funding Corp ¹	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
ASIE PACIFIQUE										
	Bank BNPP Indonesia PT	Indonésie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Arbitrage Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP China Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Finance Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd (succ. Nouvelle-Zélande)	Nlle-Zélande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Global Securities Operations Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP India Holding Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP India Solutions Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Malaysia Berhad	Malaisie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities India Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Korea Co Ltd	Rép. de Corée	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Taiwan Co Ltd	Taiwan	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Sekuritas Indonesia PT	Indonésie	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	99,0%	99,0%	
	BPP Holdings Pte Ltd	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Contour Pte Ltd	Singapour								S2
	Pt Andalan Multi Guna	Indonésie	IG	100,0%	100,0%	D1				
COMMERCIAL, PERSONAL BANKING & SERVICES										
BANQUES COMMERCIALES DANS LA ZONE EURO										
Banque commerciale en France										
	2SF - Société des Services Fiduciaires	France	ME	33,3%	33,3%	E2				
	Banque de Wallis et Futuna	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%		IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%	
	BNPP Antilles Guyane	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Développement	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Développement Oblig	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor Sociedade Financeira de Credito SA	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Nouvelle Calédonie	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Réunion	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Compagnie pour le Financement des Loisirs	France	IG	100,0%	100,0%	V1/D5	ME	46,0%	46,0%	
	Copartis	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Euro Securities Partners	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	GIE Ocean	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Jivago Holding	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E3
	Partecis	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	Paylib Services	France	ME	14,3%	14,3%		ME	14,3%	14,3%	
	Portzamparc	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Protection 24	France								S2
	Société Lairoise de Participations	France				S4	IG	100,0%	100,0%	
BNL banca commerciale										
	Artigiancassa SPA	Italie	IG	73,9%	73,9%		IG	73,9%	73,9%	
	Banca Nazionale Del Lavoro SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	EMF IT 2008 1 SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Era Uno SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Eutimm SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Financit SPA	Italie	IG	60,0%	60,0%		IG	60,0%	60,0%	V2
	Immera SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E1
	International Factors Italia SPA	Italie	IG	99,7%	99,7%		IG	99,7%	99,7%	
	Permicro SPA	Italie	ME	21,9%	21,9%	V4	ME	21,6%	21,6%	
	Serfactoring SPA	Italie								S2
	Servizio Italia SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sviluppo HQ Tiburtina SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Tierre Securitisation SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Vela Consumer 2 SRL ¹	Italie								S1
	Vela Home SRL ¹	Italie				S3	IG	-	-	
	Vela Mortgages SRL ¹	Italie				S3	IG	-	-	
	Vela OBG SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Vela RMBS SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Worldline Merchant Services Italia SPA (Ex- Aseptia SPA)	Italie	ME	20,0%	20,0%	V2/D6	IG	100,0%	100,0%	
Banque commerciale en Belgique										
	Aseptia BNPP Benelux	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Bancontact Paytoniq Company	Belgique	ME	22,5%	22,5%		ME	22,5%	22,5%	
	Banking Funding Company SA	Belgique				S3	ME	33,5%	33,5%	
	BASS Master Issuer NV ²	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Batopin	Belgique	ME	25,0%	25,0%		ME	25,0%	25,0%	E1
	Belgian Mobile ID	Belgique	ME	12,2%	12,2%		ME	12,2%	12,2%	V3
	BNPP Commercial Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factor AB	Suède								S1
	BNPP Factor AS	Danemark	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factor GmbH	Allemagne	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factor NV	Pays-Bas								S1
	BNPP Factoring Support	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fortis	Belgique	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
	BNPP Fortis (succ. Espagne)	Espagne	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Fortis (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
	BNPP Fortis Factor NV	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fortis Film Finance	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	V4
	BNPP Fortis Funding SA	Luxembourg	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP FPE Belgium	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP FPE Expansion	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP FPE Management	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Bpost Banque	Belgique	IG	100,0%	99,9%	V1/D7	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	Credissimo	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Credissimo Hainaut SA	Belgique	IG	99,7%	99,7%		IG	99,7%	99,7%	
	Crédit pour Habitations Sociales	Belgique	IG	81,7%	81,6%		IG	81,7%	81,6%	
	Demetris NV	Belgique	IG	100,0%	99,9%	E1				
	Epimede ⁵	Belgique	ME	-	-		ME	-	-	
	Esmee Master Issuer ^t	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Immobilière Sauveniere SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Investissements de Private Equity (a)	BE/FR/LU	VM	-	-		VM	-	-	
	Isabel SA NV	Belgique	ME	25,3%	25,3%		ME	25,3%	25,3%	
	Microstart	Belgique	IG	42,3%	76,8%		IG	42,3%	76,8%	V4
	Sagip	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sowo Invest SA NV	Belgique	IG	87,5%	87,5%		IG	87,5%	87,5%	
Banque commerciale au Luxembourg										
	BGL BNPP	Luxembourg	IG	66,0%	65,9%		IG	66,0%	65,9%	
	BGL BNPP (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	66,0%	65,9%		IG	66,0%	65,9%	
	BNPP Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
	BNPP SB Re	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cofhylux SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
	Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg	IG	97,3%	97,3%		IG	97,3%	97,3%	
	Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Lion International Investments SA	Luxembourg				S4	IG	100,0%	100,0%	
	Luxhub SA	Luxembourg	ME	28,0%	18,5%		ME	28,0%	18,5%	
	Visalux	Luxembourg	ME	25,3%	16,7%		ME	25,3%	16,7%	
BANQUES COMMERCIALES DANS LE RESTE DU MONDE										
Europe Méditerranée										
	Bank of Nanjing	Chine	ME	13,9%	13,9%	V3	ME	15,0%	15,0%	V1
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	IG	59,8%	59,8%		IG	59,8%	59,8%	
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Guinée	Guinée								S2
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Burkina Faso	Burkina Faso								S2
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal	Sénégal	IG	54,1%	54,1%		IG	54,1%	54,1%	
	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie	Maroc	IG	67,0%	67,0%		IG	67,0%	67,0%	
	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie Banque Offshore	Maroc	IG	100,0%	67,0%		IG	100,0%	67,0%	
	Bantas Nakit AS	Turquie	ME ⁽³⁾	33,3%	16,7%		ME ⁽³⁾	33,3%	16,7%	
	BDSI	Maroc	IG	100,0%	96,4%		IG	100,0%	96,4%	
	BGZ Poland ABS1 DAC ^t	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BICI Bourse	Côte d'Ivoire	IG	90,0%	52,0%		IG	90,0%	52,0%	V4
	BMCI Leasing	Maroc	IG	86,9%	58,2%		IG	86,9%	58,2%	
	BNPP Bank Polska SA	Pologne	IG	87,4%	87,4%		IG	87,4%	87,4%	V3
	BNPP El Djazair	Algérie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Faktoring Spolka ZOO	Pologne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Group Service Center SA	Pologne	IG	100,0%	87,4%	E1				
	BNPP IRB Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Solutions Spolka ZOO	Pologne				S3	IG	100,0%	87,4%	V3
	BNPP Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Dreams Sustainable AB	Suède	IG	57,5%	57,5%	E3				
	Joint Stock Company Ukrisibbank	Ukraine	ME	60,0%	60,0%	D1	IG	60,0%	60,0%	
	TEB ARF Teknoloji Anonim Sirketi	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	E2
	TEB Faktoring AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	TEB Holding AS	Turquie	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	TEB SH A	Serbie	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	TEB Yatirim Menkul Degerler AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	Turk Ekonomi Bankasi AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie								S2
BancWest										
	BancWest Holding Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	D2	IG	100,0%	100,0%	D2
	BancWest Holding Inc Grantor Trust ERC Subaccount ⁸	Etats-Unis	IG	-	-	D2	IG	-	-	D2
	Bancwest Holding Inc Umbrella Trust ⁸	Etats-Unis	IG	-	-	D2	IG	-	-	D2
	BancWest Investment Services Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	D2	IG	100,0%	100,0%	D2
	Bank of the West	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	D2	IG	100,0%	100,0%	D2
	Bank of the West Auto Trust 2018-1 ¹	Etats-Unis				S1	IG	-	-	D2
	Bank of the West Auto Trust 2019-1 ¹	Etats-Unis	IG	-	-	D2	IG	-	-	D2
	Bank of the West Auto Trust 2019-2 ¹	Etats-Unis	IG	-	-	D2	IG	-	-	D2
	BNPP Leasing Solutions Canada Inc	Canada	IG	100,0%	100,0%	D2	IG	100,0%	100,0%	
	BOW Auto Receivables LLC ¹	Etats-Unis	IG	-	-	D2	IG	-	-	D2
	BWC Opportunity Fund 2 Inc ¹	Etats-Unis	IG	-	-	D2	IG	-	-	D2
	BWC Opportunity Fund Inc ¹	Etats-Unis	IG	-	-	D2	IG	-	-	D2
	CFB Community Development Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	D2	IG	100,0%	100,0%	D2
	Claas Financial Services LLC	Etats-Unis	IG	51,0%	51,0%	D2	IG	51,0%	51,0%	D2
	Commercial Federal Affordable Housing Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	D2	IG	100,0%	100,0%	D2
	Commercial Federal Community Development Corp	Etats-Unis								S1
	Commercial Federal Insurance Corp	Etats-Unis								S1
	Commercial Federal Investment Service Inc	Etats-Unis								S1
	First Santa Clara Corp ⁵	Etats-Unis	IG	-	-	D2	IG	-	-	D2
	Liberty Leasing Co	Etats-Unis								S1
	United California Bank Deferred Compensation Plan Trust ⁵	Etats-Unis	IG	-	-	D2	IG	-	-	D2
	Ursus Real Estate Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	D2	IG	100,0%	100,0%	D2
METIERS SPECIALISES										
Personal Finance										

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	AutoFlorence 1 SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	AutoFlorence 2 SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Autonomia 2019 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia Spain 2019 ¹	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia Spain 2021 FT ¹	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Autonomia Spain 2022 FT ¹	Espagne	IG	-	-	E2				
	Autop Ocean Indien	France				S4	IG	100,0%	97,8%	
	Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
	Banco Cetelem SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Banco Cetelem SA	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BGN Mercantil E Servicios Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Slovaquie)	Slovaquie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BON BNPP Consumer Finance Co Ltd (Ex- Suning Consumer Finance Co Ltd)	Chine	ME	18,0%	18,0%	V1	ME	15,0%	15,0%	
	Cafineo	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	50,8%		IG ⁽¹⁾	51,0%	50,8%	
	Carrefour Banque	France	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	
	Central Europe Technologies SRL	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	Cetelem Algérie	Algérie								S1
	Cetelem America Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cetelem Business Consulting Shanghai Co Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%	E1				
	Cetelem Gestion AIE	Espagne	IG	100,0%	96,0%		IG	100,0%	96,0%	
	Cetelem SA de CV	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cetelem Servicios Informaticos AIE	Espagne	IG	100,0%	81,0%		IG	100,0%	81,0%	
	Cetelem Servicios SA de CV	Mexique				S4	IG	100,0%	100,0%	
	Cetelem Servicios Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cofica Bail	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Cofinoga Funding Two LP ⁹	Royaume-Uni								S1
	Cofiplan	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Creation Consumer Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Creation Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Crédit Moderne Océan Indien	France	IG ⁽¹⁾	97,8%	97,8%		IG ⁽¹⁾	97,8%	97,8%	
	Domofinance	France	IG ⁽¹⁾	55,0%	55,0%		IG ⁽¹⁾	55,0%	55,0%	
	Domos 2017 ¹	France				S1	IG	-	-	
	E Carat 10 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	E Carat 7 PLC ¹	Royaume-Uni								S3
	E Carat 8 PLC ¹	Royaume-Uni								S3
	E Carat 9 PLC ¹	Royaume-Uni								S3
	E Carat 10 PLC ²	Royaume-Uni				S3	IG	-	-	
	E Carat 11 PLC ²	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
	E Carat 12 PLC ²	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	E2
	E Carat SA ¹	Luxembourg								S3
	Ekspres Bank AS	Danemark	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ekspres Bank AS (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ekspres Bank AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Eos Aremas Belgium SA NV	Belgique	ME	50,0%	49,9%		ME	50,0%	49,9%	
	Evollis	France	ME	41,0%	41,0%		ME	41,0%	41,0%	E3
	Findomestic Banca SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Florence Real Estate Developments SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	Florence SPV SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado (b) ¹	Espagne	ME ⁽³⁾	-	-		ME ⁽³⁾	-	-	
	GCC Consumo Establecimiento Financiero de Credito SA	Espagne	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
	Genius Auto Finance Co Ltd	Chine	ME ⁽³⁾	20,0%	20,0%		ME ⁽³⁾	20,0%	20,0%	
	International Development Resources AS Services SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	Iqera Services	France	ME	24,5%	24,5%		ME	24,5%	24,5%	
	Loisirs Finance	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%		IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%	
	Magyar Cetelem Bank ZRT	Hongrie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Neuilly Contentieux	France	IG	95,9%	95,6%		IG	95,9%	95,6%	
	Noria 2018-1 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Noria 2020 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Noria 2021 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Noria Spain 2020 FT ¹	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Olympia SAS	France								S3
	Opel Bank	France	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Opel Bank (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Opel Bank (succ. Autriche)	Autriche	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Opel Bank (succ. Espagne)	Espagne	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Opel Bank (succ. Grèce)	Grèce								S1
	Opel Bank (succ. Italie)	Italie	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Opel Finance BV	Belgique				S3	IG	100,0%	50,0%	
	Opel Finance NV	Pays-Bas	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	Opel Finance SA	Suisse	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	Personal Finance Location	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	PF Services GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	Phedina Hypotheken 2010 BV ¹	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
	RCS Botswana Pty Ltd	Botswana	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	RCS Cards Pty Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	RCS Investment Holdings Namibia Pty Ltd	Namibie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Espagne	ME	37,3%	40,0%		ME	37,3%	40,0%	
	Solfinéa	France								S3
	Syigma Fundings Two Ltd	Royaume-Uni								S3
	Symag	France								S2
	TEB Finansman AS	Turquie	IG	100,0%	92,8%		IG	100,0%	92,8%	
	Union de Creditos Inmobiliarios SA	Espagne	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	United Partnership	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	Vauxhall Finance PLC	Royaume-Uni	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	XFERA Consumer Finance EFC SA	Espagne	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
	Zhejiang Wisdom Puhua Financial Leasing Co Ltd	Chine	ME ⁽³⁾	20,0%	20,0%		ME ⁽³⁾	20,0%	20,0%	E3
Arval										
	Arval Aritel	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval AS	Danemark	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval AS Norway	Norvège	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Austria GmbH	Autriche	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Belgium NV SA	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Benelux BV	Pays-Bas				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Brasil Ltda	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval CZ SRO	Rép. Tchèque	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Fleet Services	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Fuhrparkmanagement GmbH	Autriche								S4
	Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval India Private Ltd	Inde								S3
	Arval LLC	Russie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Luxembourg SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Magyarorszag KFT	Hongrie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Maroc SA	Maroc	IG ⁽²⁾	100,0%	89,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	89,0%	
	Arval OY	Finlande	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Relsa SPA	Chili	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	Arval Schweiz AG	Suisse	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Italia SPA	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Polska SP ZOO	Pologne	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease SA	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Slovakia SRO	Slovaquie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Trading	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval UK Group Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval UK Leasing Services Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Cent ASL	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	E2
	Cofiparc	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	FCT Pulse France 2022 ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-	E2				
	Greenval Insurance DAC	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Locadif	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Louveo	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Personal Car Lease BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	E3				
	Public Location Longue Durée	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Turquie	IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%	
	Terberg Busines Lease Group BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	E3				
	Terberg Leasing Justlease Belgium BV	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	E3				
Leasing Solutions										
	Aprolis Finance	France	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	Artegy	France	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNL Leasing SPA	Italie	IG	100,0%	95,5%		IG	100,0%	95,5%	
	BNPP 3 Step IT	France	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Belgique)	Belgique	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Italie)	Italie	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP Finansal Kiralama AS	Turquie	IG	100,0%	82,5%		IG	100,0%	82,5%	
	BNPP Lease Group	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group Belgium	Belgique	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group GmbH & Co KG	Autriche								S4
	BNPP Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG	100,0%	95,5%		IG	100,0%	95,5%	
	BNPP Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group Rentals Ltd	Royaume-Uni								S1
	BNPP Lease Group SP ZOO	Pologne	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Services	Pologne	IG	100,0%	87,4%		IG	100,0%	87,4%	V3
	BNPP Leasing Solution AS	Norvège	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions	Luxembourg	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions A/S	Danemark	IG	100,0%	83,0%	E1				
	BNPP Leasing Solutions AB	Suède	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	E1
	BNPP Leasing Solutions GmbH (Ex- All In One Vermietung GmbH)	Autriche	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions IFN SA	Roumanie	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Rental Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Rental Solutions SPA	Italie	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Claas Financial Services	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	CNH Industrial Capital Europe	France	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	ES Finance	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	FL Zeebrugge ⁵	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co ⁵	Allemagne				S1	IG	-	-	
	Fortis Lease	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease Iberia SA	Espagne	IG	100,0%	86,6%		IG	100,0%	86,6%	
	Fortis Lease Portugal	Portugal	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Heffiq Heftruck Verhuur BV	Pays-Bas	IG	50,1%	41,5%		IG	50,1%	41,5%	
	JCB Finance	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%		IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%	
	JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%		IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%	
	JCB Finance (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%		IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%	
	JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	50,1%	41,6%		IG	50,1%	41,6%	
	Manitou Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	MGF	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	MGF (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	MGF (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Natio Energie 2	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Natiocredibail	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Pixel 2021 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	RD Leasing IFN SA	Roumanie								S4
	Same Deutz Fahr Finance	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	SNC Natiocredimurs	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Nouveaux Métiers Digitaux										
	Financière des Paiements Electroniques	France	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	95,0%	95,0%	E2				
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Belgique)	Belgique	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	E2
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Espagne)	Espagne	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Portugal)	Portugal	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	E2
	Floa	France	IG	100,0%	100,0%	E3				
	Lyf SA	France	ME ⁽³⁾	43,8%	43,8%		ME ⁽³⁾	43,8%	43,8%	
	Lyf SAS	France	ME ⁽³⁾	49,9%	49,9%	V4	ME ⁽³⁾	49,1%	49,1%	
Personal Investors										
	Espresso Financial Services Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Geojit Technologies Private Ltd	Inde	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
	Human Value Developers Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sharekhan BNPP Financial Services Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sharekhan Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
INVESTMENT & PROTECTION SERVICES										
Assurance										
	AEW Immocommercial [®]	France	VM	-	-		VM	-	-	
	AG Insurance	Belgique	ME	25,0%	25,0%		ME	25,0%	25,0%	
	Agathe Retail France	France	VM	33,3%	33,3%		VM	33,3%	33,3%	
	Ambrosia Avril 2025 [§]	France								S1
	Ambrosia Mars 2026 [§]	France								S1
	Astridplaza	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	Batipart Participations SAS	Luxembourg	VM	29,7%	29,7%		VM	29,7%	29,7%	
	Becqueref [®]	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions Croissance [§]	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions Entrepreneurs [§]	France				S3	IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions Euro [§]	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions Monde [§]	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions PME [§]	France				S3	IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions PME ETI [§]	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP Aqua [§]	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Best Selection Actions Euro [§]	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Cardif	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Compania de Seguros y Reaseguros SA	Pérou	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Emeklilik AS	Turquie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif General Insurance Co Ltd	Rép. de Corée				S2	ME *	94,5%	94,5%	V4
	BNPP Cardif Hayat Sigorta AS	Turquie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas								S4
	BNPP Cardif Livforsakring AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
	BNPP Cardif Livforsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
	BNPP Cardif Livforsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
	BNPP Cardif Pojistovna AS	Rép. Tchèque	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas								S4
	BNPP Cardif Seguros de Vida SA	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Seguros Generales SA	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Services SRO	Rép. Tchèque	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Servicios y Asistencia Ltda	Chili	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Sigorta AS	Turquie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif TCB Life Insurance Co Ltd	Taiwan	ME	49,0%	49,0%		ME	49,0%	49,0%	
	BNPP Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione SPA	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Convictions ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP CP Cardif Alternative ⁵	France				S3	IG ⁽²⁾	-	-	
	BNPP CP Cardif Private Debt ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP CP Infrastructure Investments Fund ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Deep Value ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Développement Humain ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Diversipierre ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	BNPP Europe High Conviction Bond ⁵	France								S1
	BNPP France Crédi ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	BNPP Global Senior Corporate Loans ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Indice Amerique du Nord ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Indice Euro ⁵	France								S3
	BNPP Midcap France ⁵	France								S3
	BNPP Moderate Focus Italia ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Monétaire Assurance ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Multistratégies Protection 80 ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Next Tech ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP Protection Monde ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Sélection Dynamique Monde ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Sélection Flexible ⁵	France				S3	IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Smallcap Euroland ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Social Business France ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BOB Cardif Life Insurance Co Ltd	Chine	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	C Santé ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Camgestion Obliflexible ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Capital France Hotel	France	IG ⁽²⁾	98,5%	98,5%		IG ⁽²⁾	98,5%	98,5%	V4
	Cardif Alternatives Part I ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif Assurance Vie	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Autriche	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Roumanie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Suisse	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Taïwan)	Taïwan	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Autriche	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Pologne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Roumanie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Suisse	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taïwan)	Taïwan	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Biztosito Magyarorszag ZRT	Hongrie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif BNPP AM Emerging Bond ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif BNPP AM Global Senior Corporate Loans ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Cardif BNPP IP Convertibles World ⁵	France				S3	IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif BNPP IP Signatures ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif BNPP IP Smid Cap Euro ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif BNPP IP Smid Cap Europe ⁵	France				S3	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	Cardif Colombia Seguros Generales SA	Colombie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif CPR Global Return ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Edrim Signatures ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif El Djazair	Algérie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Forsakring AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
	Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
	Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
	Cardif IARD	France	IG ⁽²⁾	66,0%	66,0%		IG ⁽²⁾	66,0%	66,0%	
	Cardif Insurance Co LLC	Russie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Life Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	IG ⁽²⁾	85,0%	85,0%		IG ⁽²⁾	85,0%	85,0%	
	Cardif Life Insurance Japan	Japon	IG ⁽²⁾	75,0%	75,0%		IG ⁽²⁾	75,0%	75,0%	
	Cardif Ltda	Brésil	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%		IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%	
	Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Non Life Insurance Japan	Japon	IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%	
	Cardif Nordic AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni				S2	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA	Pologne	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Retraite	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	E1				
	Cardif Seguros SA	Argentine	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	D1
	Cardif Services AEIE	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Servicios SAC	Pérou	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Vita Convex Fund Eur ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardimmo	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cargeas Assicurazioni SPA	Italie								S2
	Carma Grand Horizon SARL	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cedrus Carbon Initiative Trends ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Centre Commercial Francilia	France	VM	21,7%	21,7%	E3				
	CFH Algonquin Management Partners France Italia	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	CFH Bercy	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	CFH Bercy Hotel	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	CFH Bercy Intermédiaire	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	CFH Berlin Holdco SARL	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	E2
	CFH Boulogne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	CFH Cap d'Ail	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	CFH Milan Holdco SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	CFH Montmartre	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	CFH Montparmasse	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	Corosa	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Darnell DAC	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Défense CB3 SAS	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	Diversipierre DVP 1	France	IG ⁽²⁾	100,0%	88,1%	V3	IG ⁽²⁾	100,0%	88,7%	E1
	Diversipierre Germany GmbH	Allemagne	ME *	100,0%	88,1%	V3	ME *	100,0%	88,7%	E1
	DVP European Channel	France	ME *	100,0%	88,1%	V3	ME *	100,0%	88,7%	E1
	DVP Green Clover	France	ME *	100,0%	88,1%	V3	ME *	100,0%	88,7%	E1
	DVP Haussmann	France	ME *	100,0%	88,1%	V3	ME *	100,0%	88,7%	E1
	DVP Heron	France	ME *	100,0%	88,1%	V3	ME *	100,0%	88,7%	E1
	Eclair ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Elegia Septembre 2028 ⁵	France								S1
	EP L ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	EP1 Grands Moulins ⁵	France	ME *	-	-		ME *	-	-	
	FDI Poncelet	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Fleur SAS	France	VM	33,3%	33,3%		VM	33,3%	33,3%	
	Foncière Partenaires ⁵	France	VM	-	-		VM	-	-	
	Fonds d'Investissements Immobiliers pour le Commerce et la Distribution	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	FP Cardif Convex Fund USD ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Fundamenta ⁵	Italie	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	G C Thematic Opportunities II ⁵	Irlande	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	GIE BNPP Cardif	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	V4	IG ⁽²⁾	99,9%	99,9%	V2
	GPinvest 10	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	E3

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Harewood Helena 2 Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Hemisphere Holding	France	ME	20,0%	20,0%		ME	20,0%	20,0%	
	Hibernia France	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	High Street Retail	France								S2
	Horizon Development GmbH	Allemagne	VM	66,7%	62,9%		VM	66,7%	62,9%	V3
	Icare	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Icare Assurance	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	ID Cologne A1 GmbH	Allemagne	ME *	79,2%	74,1%		ME *	79,2%	74,1%	E3
	ID Cologne A2 GmbH	Allemagne	ME *	79,2%	74,1%		ME *	79,2%	74,1%	E3
	Karapass Courtage	France	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Korian et Partenaires Immobilier 1	France	VM	24,5%	24,5%		VM	24,5%	24,5%	
	Korian et Partenaires Immobilier 2	France	VM	24,5%	24,5%		VM	24,5%	24,5%	
	Luizaseg	Brésil	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	Natio Assurance	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Natio Fonds Ampère 1 ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Natio Fonds Athenes Investissement N 5 ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Natio Fonds Colline International ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Natio Fonds Collines Investissement N 1 ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Natio Fonds Collines Investissement N 3 ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	NCVP Participacoes Societarias SA	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	New Alpha Cardif Incubator Fund ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	OC Health Real Estate GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	E3
	Opéra Rendement ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Paris Management Consultant Co Ltd	Taiwan	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Permal Cardif Co Investment Fund ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni				S2	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Pinnacle Pet Holding Ltd	Royaume-Uni	ME	30,0%	30,0%	E3				
	Poistovna Cardif Slovakia AS	Slovaquie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Preim Healthcare SAS ^s	France	VM	-	-		VM	-	-	
	PWH	France	VM	47,5%	47,5%		VM	47,5%	47,5%	
	Reumal Investissements	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Rubin SARL	Luxembourg	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	Rueil Ariane	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SAS HVP	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	V4
	Schroder European Operating Hotels Fund 1 ^s	Luxembourg	VM	-	-		VM	-	-	E1
	SCI 68/70 rue de Lagny - Montreuil	France	IG ⁽²⁾	99,9%	99,9%	V3	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Alpha Park	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Batipart Chadesrent	France	VM	20,0%	20,0%		VM	20,0%	20,0%	E2
	SCI Biv Malakoff	France	VM	23,3%	23,3%		VM	23,3%	23,3%	E3
	SCI BNPP Pierre I	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI BNPP Pierre II	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Bobigny Jean Rostand	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Bouleragny	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Cardif Logement	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	SCI Citylight Boulogne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Clichy Nuovo	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Défense Etoile	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Défense Vendôme	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Etoile du Nord	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Fontenay Plaisance	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Imefa Velizy	France	VM	21,8%	21,8%		VM	21,8%	21,8%	
	SCI Le Mans Gare	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Liberté	France								S2
	SCI Nanterre Guillaeries	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Nantes Carnot	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Odyssee	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Pantin Les Moulins	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Batignolles	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Cours de Vincennes	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Grande Armée	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Turenne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Portes de Claye	France	ME	45,0%	45,0%		ME	45,0%	45,0%	
	SCI Rue Moussorgski	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Rueil Caudron	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Saint Denis Landy	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Saint Denis Mitterrand	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Saint-Denis Jade	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI SCOO	France	ME	46,4%	46,4%		ME	46,4%	46,4%	
	SCI Vendôme Athènes	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Villeurbanne Stalingrad	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Secar	France	VM	55,1%	55,1%		VM	55,1%	55,1%	
	Seniorenzentren Deutschland Holding SARL	Luxembourg	VM	20,0%	17,7%		VM	20,0%	17,7%	
	Seniorenzentren Reinbeck Oberursel München Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Butzbach Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Heilbronn Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Kassel Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Wolfratshausen Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Services Epargne Entreprise	France	ME	35,6%	35,6%		ME	35,6%	35,6%	
	SNC Batipart Mermoz	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	E2
	SNC Batipart Poncelet	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	V1
	Société Française d'Assurances sur la Vie	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%		IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%	
	Tikehau Cardif Loan Europe ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Valeur Pierre Epargne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Valtires FCP ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Velizy Holding	France	VM	33,3%	33,3%		VM	33,3%	33,3%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Wealth Management										
	BNPP Wealth Management DIFC Ltd	Emirats Arabes Unis				S3	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Wealth Management Monaco	Monaco	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
Asset Management										
	Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	Alfred Berg Kapitalforvaltning AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Chili	ME	50,0%	49,1%		ME	50,0%	49,1%	
	Baroda BNPP AMC Private Ltd (Ex- BNPP Asset Management India Private Ltd)	Inde	ME ⁽³⁾	49,9%	49,0%	V3/D8	IG	100,0%	98,2%	
	BNPP AM International Hedged Strategies ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP Asset Management Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Be Holding	Belgique	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Belgium	Belgique				S4	IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Brasil Ltda	Brésil	IG	100,0%	99,5%		IG	100,0%	99,5%	
	BNPP Asset Management France	France	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management France (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management France (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management France (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0%	98,2%	E2				
	BNPP Asset Management France (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management France (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Holding	France	IG	99,9%	98,2%		IG	99,9%	98,2%	
	BNPP Asset Management Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Luxembourg	Luxembourg	IG	99,7%	97,9%		IG	99,7%	97,9%	
	BNPP Asset Management Nederland NV	Pays-Bas								S4
	BNPP Asset Management NL Holding NV	Pays-Bas	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management PT	Indonésie	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Services Grouping	France	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management USA Holdings Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Asset Management USA Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP B Institutional II ⁵	Belgique	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Capital Partners	France								S4
	BNPP Dealing Services	France	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Diversiflex ⁶	France	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1				
	BNPP Easy ⁶	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1				
	BNPP European SME Debt Fund 2 SCSp RAIF ⁵	Luxembourg				S2	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP Flexi I ⁵	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Funds ⁵	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP L1 ⁵	Luxembourg								S3
	BNPP Multigestion ⁵	France				S3	IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Perspectives ⁵	France								S3
	Drypnr AS	Norvège	IG	100,0%	0,0%		IG	100,0%	0,0%	
	EAB Group PLC	Finlande				S2	ME	17,6%	17,3%	
	Fundquest Advisor	France				S4	IG	100,0%	98,2%	
	Fundquest Advisor (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni				S1	IG	100,0%	98,2%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Gambit Financial Solutions	Belgique	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	V1
	Groeivermogen NV	Pays-Bas								S3
	Haitong Fortis Private Equity Fund Management Co Ltd	Chine	ME	33,0%	32,4%		ME	33,0%	32,4%	
	Harewood Helena 1 Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Harmony Prime ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1				
	HFT Investment Management Co Ltd	Chine	ME	49,0%	48,1%		ME	49,0%	48,1%	
	Impax Asset Management Group PLC	Royaume-Uni	ME	13,8%	13,5%		ME	13,8%	13,5%	V3
	Shinhan BNPP Asset Management Co Ltd	Rép. de Corée								S2
	SME Alternative Financing DAC ⁵	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Theam Quant ⁵	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Theam Quant Europe Climate Carbon Offset Plan ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1				
Real Estate										
	Auguste Thouard Expertise	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	France				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Immobilier Résidences Services	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Immobilier Résidentiel	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Immobilier Résidentiel Service Clients	France				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory and Property Management Ireland Ltd	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory Belgium SA	Belgique								S4
	BNPP Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate APM CR SRO	Rép. Tchèque								S2
	BNPP Real Estate Conseil Habitation & Hospitality	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Consult France	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Facilities Management Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Financial Partner	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Holding Benelux SA	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management France	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH	Allemagne	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Espagne)	Espagne	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Italie)	Italie	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH Lisbon Representative Office	Portugal	IG	94,9%	94,9%	E1				
	BNPP Real Estate Investment Management Italy SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Italy SRL	Italie				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Magyarország Tanacsado Es Ingatlankezeslo ZRT	Hongrie							S2	
	BNPP Real Estate Poland SP ZOO	Pologne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Portugal Unipersonal LDA	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Development & Services GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Development UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Development Italy SPA	Italie				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management Belgium	Belgique							S4	
	BNPP Real Estate Property Management France SAS	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management Italy SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Singapore Pte Ltd	Singapour	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Spain SA	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Transaction France	France	IG ⁽²⁾	96,8%	96,8%	V1	IG ⁽²⁾	96,6%	96,6%	
	BNPP Real Estate Valuation France	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cariboo Development SL	Espagne	ME	65,0%	65,0%		ME	65,0%	65,0%	
	Exeo Aura & Echo Offices Lda	Portugal	ME	31,0%	31,0%	E2				
	GIE BNPP Real Estate (Ex- GIE Siège Issy)	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Horti Milano SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Lifizz	France							S4	
	Nanterre Arboretum	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Parker Tower Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Partner's & Services	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	REPD Parker Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Sociétés de Construction Vente (c)	France	IG / ME ⁽²⁾	-	-		IG / ME ⁽²⁾	-	-	
	Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Wapiti Development SL	Espagne	ME	65,0%	65,0%		ME	65,0%	65,0%	
Principal Investments										
	BNPP Agility Capital	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Agility Fund Equity SLP ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Agility Fund Private Debt SLP ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
AUTRES ACTIVITÉS										
Sociétés Immobilières d'Exploitation et Autres										
	Antin Participation 5	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Home Loan SFH	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Partners for Innovation	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Partners for Innovation Belgium	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Partners for Innovation Italia SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Procurement Tech	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Public Sector SA	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Euro Secured Notes Issuer ^s	France				S3	IG	-	-	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	FCT Lafayette 2021 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	FCT Laffitte 2016 ²	France								S1
	FCT Laffitte 2021 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	FCT Opéra 2014 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	FCT Pyramides 2022 ¹	France	IG	-	-	E2				
	GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	GIE Groupement d'Etudes et de Prestations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Transvalor	France	ME	20,2%	20,2%		ME	20,2%	20,2%	E1

(a) Au 31 décembre 2022, 14 entités d'Investissements de Private Equity versus 11 entités d'Investissements de Private Equity au 31 décembre 2021.

(b) Au 31 décembre 2022, les Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado regroupent 14 fonds (FCC UCI 11, 12, 14 à 17, RMBS Prado V à X, Green Belem I et RMBS Belem No 2) versus 15 fonds (FCC UCI 11, 12, 14 à 17, Fondo de Titulizacion Structured Covered Bonds, RMBS Prado III à IX et Green Belem I) au 31 décembre 2021.

(c) Au 31 décembre 2022, 125 Sociétés de Construction Vente (91 IG et 34 ME) versus 115 Sociétés de Construction Vente (89 IG et 26 ME) au 31 décembre 2021.

Conformément au règlement ANC 2016, la liste exhaustive des entités contrôlées, contrôlées conjointement et sous influence notable exclues de la consolidation compte tenu de leur caractère négligeable pour l'établissement des comptes, et la liste des titres de participation sont disponibles dans la section *Information Réglementée* du site : <https://invest.bnpparibas.com>.

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

E1 Franchissement des seuils de consolidation

E2 Création d'entité

E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation, etc.)

S2 Cession, perte de contrôle ou d'influence notable

S3 Franchissement des seuils de consolidation

S4 Fusion-absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

V1 Acquisition complémentaire

V2 Cession partielle

V3 Dilution

V4 Relution

Divers

D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

D2 Entités d'une activité destinée à être cédée

D3 Le groupe Verner Investissements était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 13 juillet 2021. A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf. note 7.c).

D4 Le groupe BNPP Partners for Innovation était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 31 décembre 2021. A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale.

D5 La Compagnie pour le Financement des Loisirs était consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 31 décembre 2021. A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, elle est désormais consolidée par intégration globale.

D6 Worldline Merchant Services Italia SPA était consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 31 décembre 2021. A la suite de la cession partielle réalisée par le Groupe, elle est désormais consolidée par mise en équivalence.

D7 bpost banque était consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 31 décembre 2021. A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, elle est désormais consolidée par intégration globale.

D8 Baroda BNPP AMC Private Ltd était consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 31 décembre 2021. A la suite de la cession partielle réalisée par le Groupe, elle est désormais consolidée par mise en équivalence.

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

VM Participation dans une entité contrôlée conjointement ou sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat.

s Entités structurées

t Fonds commun de titrisation

Périmètre prudentiel de consolidation

(1) Entités françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.

(2) Entités mises en équivalence dans le périmètre prudentiel.

(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

(4) Fonds de placements collectifs exclus du périmètre prudentiel.

7.m HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2022	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
Montant hors taxe, en milliers d'euros	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	17 529	74%	19 920	72%	11 565	88%	49 014	76%
- Emetteur	4 501		5 870		2 919		13 290	
- Filiales consolidées	13 028		14 050		8 646		35 724	
Services autres que la certification des comptes	6 142	26%	7 669	28%	1 606	12%	15 417	24%
- Emetteur	2 062		2 021		897		4 980	
- Filiales consolidées	4 080		5 648		709		10 437	
TOTAL	23 671	100%	27 589	100%	13 171	100%	64 431	100%
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	6 509		6 216		5 359		18 084	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	1 739		2 353		1 046		5 138	

Au titre de l'exercice 2021	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
Montant hors taxe, en milliers d'euros	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	16 037	76%	17 925	70%	12 979	88%	46 941	76%
- Emetteur	3 774		4 780		3 179		11 733	
- Filiales consolidées	12 263		13 145		9 800		35 208	
Services autres que la certification des comptes	5 081	24%	7 727	30%	1 694	12%	14 502	24%
- Emetteur	1 801		2 310		825		4 936	
- Filiales consolidées	3 280		5 417		869		9 566	
TOTAL	21 118	100%	25 652	100%	14 673	100%	61 443	100%
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	5 710		5 225		5 962		16 897	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	1 634		2 427		983		5 044	

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 786 milliers d'euros au titre de l'exercice 2022 (373 milliers d'euros en 2021).

Les services autres que la certification des comptes comprennent cette année principalement l'émission d'attestations d'informations comptables et financières, la revue de la qualité du contrôle interne par rapport à des normes internationales (ex : « ISAE 3402 ») dans le cadre de prestations rendues aux clients, en particulier pour les Métiers Titres et Gestion d'actifs, de l'apport d'expertise dans le cadre d'accompagnement de projet, de consultations techniques sur des problématiques particulières ainsi que de diagnostic de conformité du dispositif au regard de dispositions réglementaires.